

OFF
S4A7
R631
v. 1

175

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE

DES

PROCES-VERBAUX DES GRANDS VOYERS

CONSERVES

AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE

DE

QUÉBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER

BEAUCEVILLE

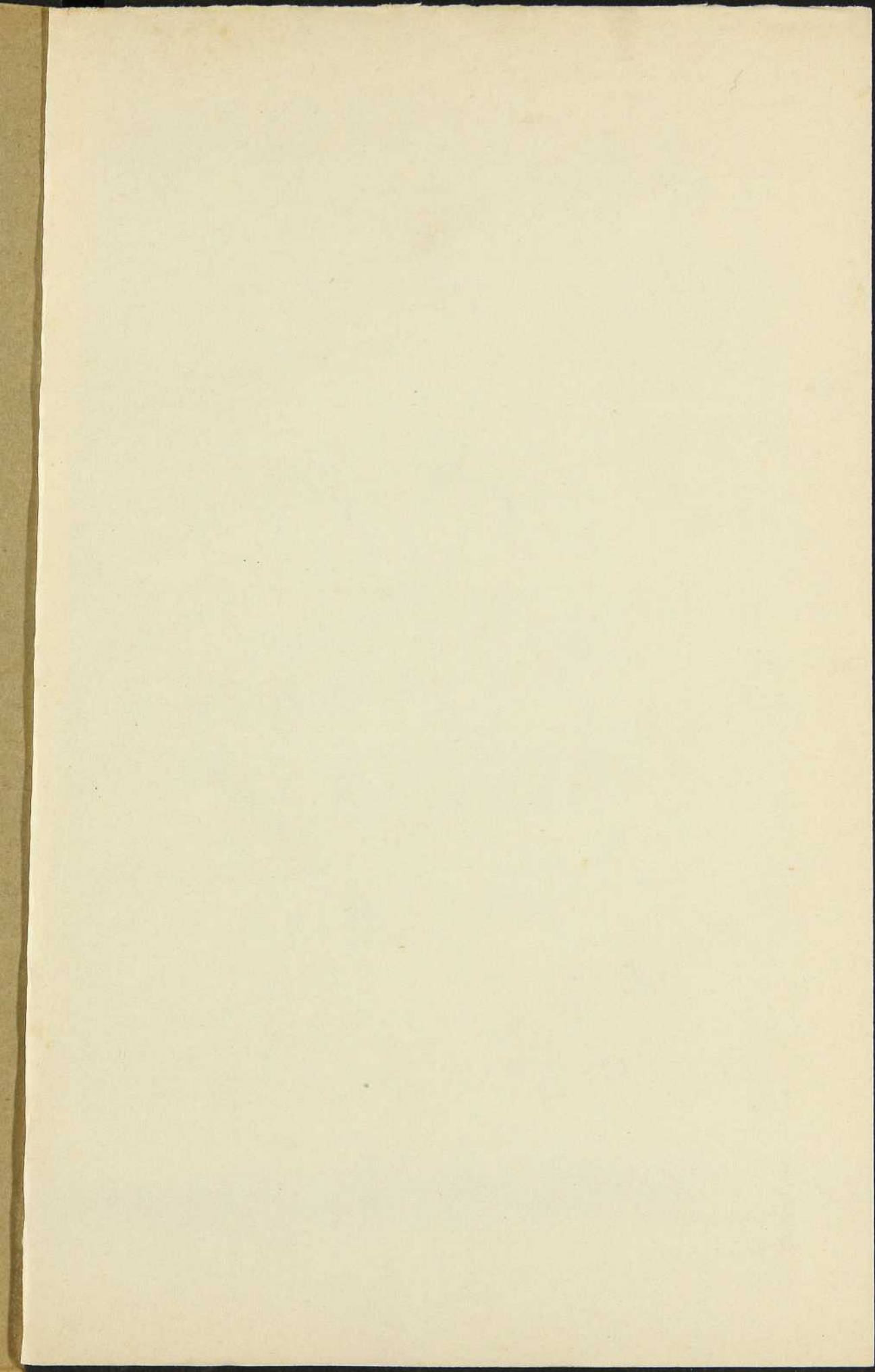
L'“ECLAIREUR”, Limitée

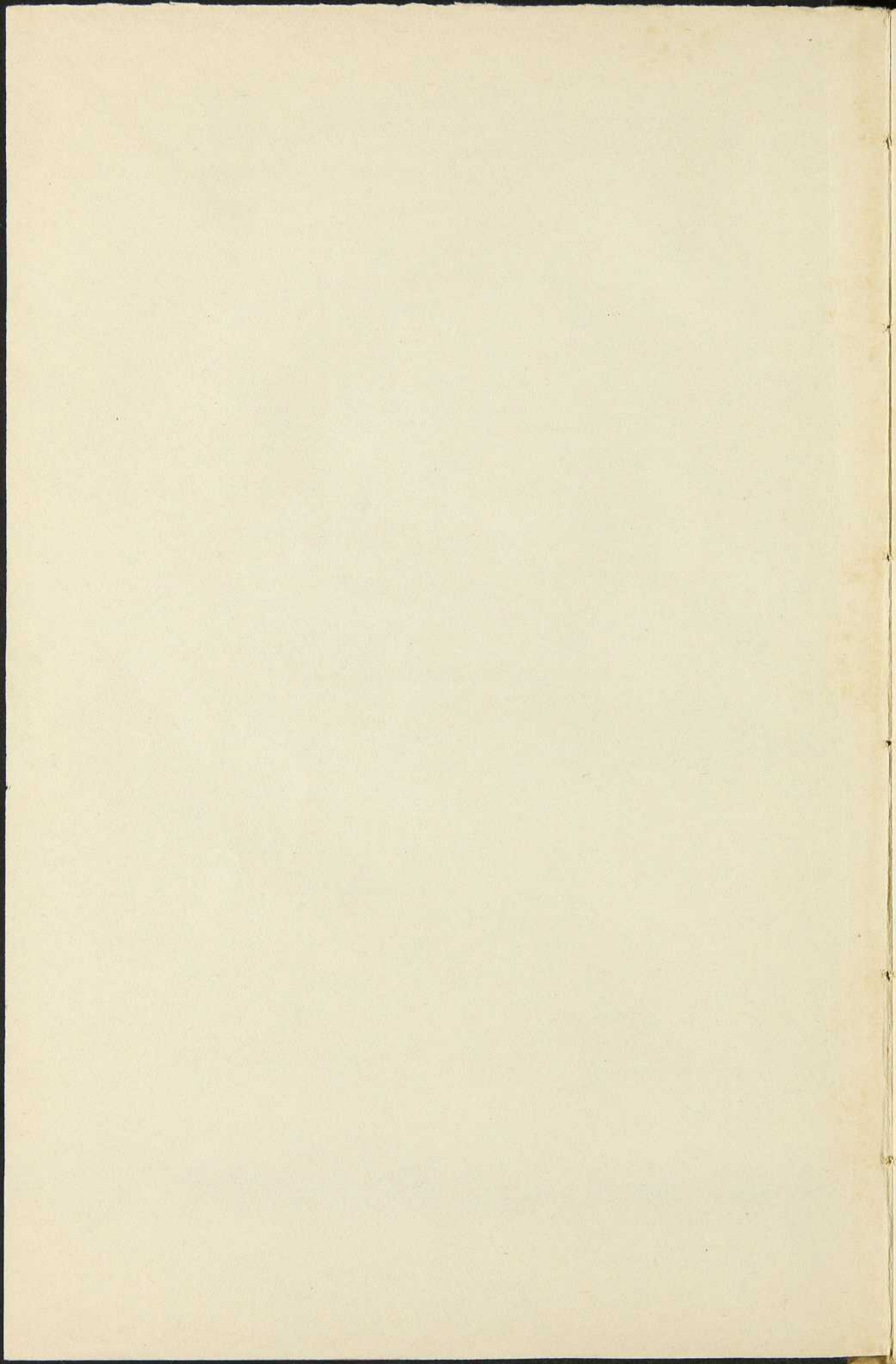
EDITEUR

1923



Bibliothèque Nationale du Québec





ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

**OUVRAGE HONORE D'UNE SOUSCRIPTION DU
GOUVERNEMENT DE QUEBEC**

TOUS DROITS RESERVES

1923



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE

DES

PROCES-VERBAUX DES GRANDS VOYERS

CONSERVES

AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE

DE

QUÉBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER

BEAUCEVILLE

L"ÉCLAIREUR", Limitée

EDITEUR

1923

OFF
S4A7
R631
N.1

ARCHIVES DE QUEBEC

INVENTAIRE DES PROCES-VERBAUX DES GRANDS VOYERS CONSERVES AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

29 mars 1667.

Lettres de provisions de l'office de grand voyer du pays de Canada ou Nouvelle-France données par la Compagnie des Indes Occidentales au sieur Robineau de Bécancour. (Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1er, p. 37).

21 août 1668.

Arrêt du Conseil Souverain de la Nouvelle-France qui reçoit et installe le sieur Robineau de Bécancour à l'office de grand voyer et ordonne que ses lettres de provisions seront enregistrées au greffe de ce Conseil. (*Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 507).

24 octobre 1670.

Ordonnance de Jean Talon, intendant, pour la construction d'un pont sur la rivière Saint-Pierre afin de permettre aux habitants de l'île de Montréal de communiquer avec Lachine, etc., etc. (Archives de la province de Québec, pièce détachée). (1)

(1) Publiée dans *Inventaire des ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, vol. III, p. 259.

20 février 1683.

Consentement du Père Pierre Raffeix, procureur des Pères Jésuites, à ce que les habitants de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges et non autres s'assemblent de nouveau pour conférer sur le chemin qu'ils désirent leur être marqué par M. Robineau de Bécancour, grand voyer. (Cahier 1er, p. 59).

20 février 1683.

Procès-verbal de René Robineau de Bécancour qui marque que le chemin royal de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges commencera au pont du sieur de la Durantaye et aboutira au passage de la Petite Rivière Saint-Charles, qui est vis-à-vis le moulin de la dite seigneurie. (Cahier 1er, p. 59).

22 février 1683.

Ordonnance de M. de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, qui permet aux habitants de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de s'assembler pour convenir d'un chemin pour aller aux habitations de la dite seigneurie. (Cahier 1er, p. 59).

4 août 1688.

Procès-verbal de René Robineau de Bécancour au sujet d'un chemin praticable dans la ville des Trois-Rivières. (1)

24 mai 1689.

Lettres de provisions accordées par Sa Majesté à Pierre Robineau de Bécancour fils pour exercer la charge de grand voyer en Canada, en l'absence et en survivance du sieur de Bécancour, son père, aux mêmes honneurs,

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

gages et autres attributions. (Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2, p. 85). (1)

13 février 1690.

Arrêt du Conseil Souverain de la Nouvelle-France qui ordonne l'enregistrement des lettres de provisions accordées par Sa Majesté le 24 mai 1689 à Pierre Robineau de Bécancour fils pour exercer la charge de grand voyer en ce pays "en l'absence et en survivance du sieur de Bécancour, son père, aux mêmes honneurs, gages et autres attributions." (*Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. 3, p. 388).

11 mars 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour les chemins de la Rivière-du-Sud. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 26). (2)

24 mars 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour les chemins de la Vieille-Lorette. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 30). (3)

31 mars 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour les chemins des villages de Saint-Bernard et de Saint-Romain, paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 33). (4)

5 avril 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, entre Thomas Blondeau et les Pères Jésuites, au sujet du chemin qui va de Charlesbourg au village de Saint-Claude. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 34).

(1) Publiées dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 91.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 412.

(3) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 413.

(4) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 414.

13 juin 1706.

Procès-verbal de MM. Haimard et Genaple qui, en vertu de l'ordonnance de M. Jacques Raudot, intendant, en date du 16 mai 1706, règle le chemin qui conduit du bord de la rivière Saint-Charles à Charlesbourg. (Cahier 1er, p. 61).

7 août 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui décrète l'ouverture d'un grand chemin qui conduira de l'Hôpital-Général de Québec à la paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Ordonnance des Intendants, cahier 1er, p. 59).

26 février 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour les chemins de Saint-Antoine, Saint-Romain et Notre-Dame-de-la-Miséricorde, paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 89).

29 mars 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui oblige les habitants de Beauport de tirer les bois nécessaires pour réparer le chemin qui va du sault Montmorency à Québec et construire un pont sur la rivière de Beauport. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 96). (1)

11 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, au sujet des chemins depuis la Présentation jusqu'au bout d'en haut de l'île de Montréal. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 114). (2)

14 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour le chemin depuis la côte Saint-Michel jusqu'à la ville de

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 128.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 417.

Montréal, qui sera fait tant par les habitants de la dite côte que par ceux de la côte de la Visitation, Notre-Dame et du coteau Saint-Louis chacun à proportion de l'usage qu'ils font du dit chemin. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 115). (1)

31 août 1707.

Procès-verbal de Florent de la Cetière, commis du grand voyer de la Nouvelle-France, pour un chemin à l'usage des habitants de l'Ancienne-Lorette et des habitants qui ont leurs terres au sud de la rivière Saint-Charles. (Cahier 1er, p. 73).

8 septembre 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui oblige tous les habitants de la paroisse de la Chevrotière à travailler, aussitôt la récolte finie, au grand chemin le long du front de leurs terres à peine de trois livres d'amende pour chaque contrevenant. (Ordonnances des Intendants, cahier 1er, p. 132). (2)

13 avril 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, au sujet des chemins des seigneuries de Saint-Gabriel et de Saint-Ignace. (Ordonnances des Intendants, cahier 2, p. 19).

22 mai 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, au sujet du chemin du trait-quarré de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 2, p. 36).

28 mai 1708.

Ordonnance de Antoine-Denis Raudot, intendant, qui fixe le parcours du chemin de la côte Saint-Léonard, près

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 417.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 421.

la Pointe-aux-Trembles de Montréal. (Ordonnances des Intendants, cahier 2, p. 40).

2 juin 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, au sujet d'un chemin pour aller au Petit-Village, seigneurie de Champlain, et d'un autre chemin pour aller au moulin de la même seigneurie. (Ordonnances des Intendants, cahier 2, p. 55).

16 juin 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Batiscan appartenante aux Révérends Pères Jésuites. (Cahier 1er, p. 2).

17 juin 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la seigneurie et côte de Champlain. (Cahier 1er, p. 1).

20 juin 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Dutort appartenante à Michel Godefroy de Linetot, major de la ville des Trois-Rivières. (Cahier 1er, p. 2).

3 juillet 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, pour les chemins du trait-quarré de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 2, p. 65).

3 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies, appartenante aux Messieurs de Saint-Sulpice. (Cahier 1er, p. 2).

4 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte de la Pointe-aux-Trembles, paroisse de L'Enfant-Jésus, dans l'île de Montréal, appartenante aux Messieurs de Saint-Sulpice. (Cahier 1er, p. 3).

4 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour les grands chemins des côtes de Saint-François, de Saint-Martin et de Marie, paroisse de Notre-Dame-de-Ville-Marie, appartenantes aux Messieurs de Saint-Sulpice. (Cahier 1er, p. 3).

9 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de La-Prairie-de-la-Madeleine, paroisse Saint-François-Xavier, appartenante aux Révérends Pères Jésuites. (Cahier 1er, p. 4).

9 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Saint-Lambert, paroisse Saint-François-Xavier, appartenante aux Révérends Pères Jésuites. (Cahier 1er, p. 5).

26 août 1708.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Verchères, paroisse Saint-François-Xavier, appartenante à dame Marie Perrot, veuve de François Jarret de Verchères, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 5).

2 avril 1709.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, au sujet

du chemin de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 3, p. 31).

12 juin 1709.

Ordonnance de Antoine-Denis Raudot, intendant, qui fixe un nouveau chemin dans les côtes Sainte-Catherine et Saint-Laurent, près Montréal. (Ordonnances des Intendants, cahier 3, p. 56).

13 décembre 1709.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui oblige les habitants à baliser les chemins, le long de leurs terres respectives, depuis Québec jusqu'à Montréal. (Ordonnances des Intendants, cahier 3, p. 98). (1)

12 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la terre et baronnie de Portneuf appartenante à présent, par les partages qui en ont été faits entre les cohéritiers, à messire Robineau, chevalier, seigneur du dit Portneuf. (Cahier 1er, p. 6).

14 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la seigneurie de Deschambault appartenante à Jacques-Alexis de Fleury, écuyer, conseiller du Roi et son lieutenant-général au bailliage de Montréal. (Cahier 1er, p. 7).

15 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Chevrotière appartenante à François de Chavigny. (Cahier 1er, p. 8).

16 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie des Grondines ap-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 428.

partenante à Jacques Aubert, Louis Hamelin et François Hamelin, tous seigneurs et propriétaires par parts et portions de la dite seigneurie. (Cahier 1er, p. 8).

18 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Sainte-Anne appartenante, par les partages qui ont été faits avec le sieur Chorel ou ses héritiers, au sieur Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 10).

25 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Sainte-Marie, paroisse Sainte-Anne (de la Pérade), appartenante à madame Marie-Madeleine de Chavigny, veuve de Jean Le Moyne. (Cahier 1er, p. 11).

25 mai 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Sainte-Anne du bout d'en bas, appartenante, par les partages qui ont été faits avec le sieur de la Pérade, au sieur Chorel, ses héritiers ou ayants-cause. (Cahier 1er, p. 12).

14 juin 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui, sur le procès-verbal de Hilaire Bernard de Larivière, décide que le nouveau chemin de la paroisse de la Sainte-Famille à la paroisse de Saint-François, île d'Orléans, aura dix-huit pieds de largeur et, en même temps, fait défense de se servir de l'ancien chemin. (Ordonnances des Intendants, cahier 4, p. 61).

9 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour

le grand chemin de la côte et seigneurie du Cap-de-la-Madeleine appartenante aux Pères Jésuites. (Cahier 1er, p. 13).

12 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la banlieue des Trois-Rivières, seigneurie des Jésuites, Vieux-Pont, Tonnancour, Labadie et autres habitations de divers particuliers. (Cahier 1er, p. 14).

14 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Baie, paroisse Saint-Antoine-de-Pade, appartenante au sieur Jacques Lefebvre. (Cahier 1er, p. 15).

17 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Saint-François, paroisse Saint-François-Xavier, appartenante à damoiselle Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier. (Cahier 1er, p. 15).

20 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Saint-Ours appartenante à messire Pierre de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 17).

20 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Contrecoeur appartenante au sieur Antoine Pécaudy de Contrecoeur, au sieur Jean-Louis de LaCorne, comme étant aux droits de dame Marie Pécaudy, son épouse, et à damoiselle Louise

de Gannes, tous seigneurs et propriétaires par parts et portions. (Cahier 1er, p. 17).

21 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Bellevue appartenante à dame Anne Foubert, à cause de Pierre Boisseau, vivant acquéreur de la dite seigneurie conjointement avec défunt Pierre Chicouenne, et du consentement de la dame Boisseau et de René Monteuil dit Sans Rémission et de Pierre Chicouenne, fils aîné de défunt Pierre Chicouenne, tous seigneurs et propriétaires par parts et portions par les partages qui ont été faits. (Cahier 1er, p. 18).

27 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin des côtes et seigneuries de Saint-Michel et Martigny appartenantes au sieur Michel Messier, seigneur du dit lieu de Saint-Michel, et à damoiselle Marie Guion de Rouvray, veuve de Jean-Baptiste Le Moyne, vivant seigneur du dit lieu de Martigny. (Cahier 1er, p. 19).

28 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Varennes appartenante à messire Jacques-René Gautier, chevalier, seigneur du dit lieu, par l'accord passé avec dame Marie Boucher, sa mère, veuve de messire René Gautier, vivant chevalier, seigneur de Varennes, Tremblay et autres lieux, gouverneur des Trois-Rivières. (Cahier 1er, p. 19).

30 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin des côtes et seigneuries de Boucherville et de Tremblay, Boucherville appartenant au sieur Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et Grosbois, et Trem-

blay à dame Marie Boucher, sa fille, veuve de messire René Gautier, vivant chevalier, seigneur de Varennes, Tremblay et autres lieux, gouverneur des Trois-Rivières. (Cahier 1er, p. 20).

31 juillet 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Longueuil appartenante à messire Charles Le Moyne, chevalier, baron de Longueuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, major de la ville de Montréal. (Cahier 1er, p. 21).

7 août 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Lachenaie appartenante aux créanciers de la succession de feu sieur Raymond Martel. (Cahier 1er, p. 22).

8 août 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Repentigny appartenante à dame Marguerite Nicollet, veuve de messire Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny, vivant chevalier, seigneur du dit lieu. (Cahier 1er, p. 23).

10 août 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Saint-Sulpice, paroisse du même nom, appartenante aux Messieurs de Saint-Sulpice. (Cahier 1er, p. 24).

28 octobre 1710.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du chemin de la seigneurie de Beauport. (1)

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

29 mai 1711.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui porte que les deux chemins de la seigneurie de Batiscan, tant du côté du nord-est que de celui du sud-ouest, subsisteront ainsi qu'ils sont. (Ordonnances des Intendants, cahier 5, p. 30).

12 et 13 juin 1711.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Tilly, paroisse Saint-Antoine-de-Pade, appartenante à messire Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 25).

4 février 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, au sujet des chemins des seigneuries de la Pocatière et des Aulnaies. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 2).

11 mars 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui exempte Louis Lefebvre Duchouquet, commis du grand voyer à Montréal, du logement des gens de guerre, tutelle, curatelle et autres charges publiques. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 13). (1)

24 juin 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants de l'Ancienne-Lorette de réparer incessamment le grand chemin qui conduit de Champigny à la côte Saint-Michel. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 23).

24 juin 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants de Saint-François et de Saint-Jean, paroisse de

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 281.

l'Ancienne-Lorette, de faire sans retardement le chemin marqué par l'ordonnance de M. Raudot du 7 août 1706. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 24).

7 juillet 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants, depuis la rivière du Cap-Rouge jusqu'à celle de Dombourg (Pointe-aux-Trembles), de faire, chacun sur sa terre, le chemin de vingt-quatre pieds de large ordonné par M. Raudot, ainsi que les ponts sur les rivières, à peine de vingt livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 25). (1)

12 juillet 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins, clôtures et fossés des seigneuries de la Grande-Anse, de la Rivière-Ouelle et de Kamouraska. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 27). (2)

28 juillet 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Beaumont, paroisse Saint-Etienne, appartenante au sieur Charles Couillard de Beaumont. (Cahier 1er, p. 26).

28 et 29 juillet 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Durantaye, paroisse Saint-Michel-de-Bellechasse, appartenante à messire Olivier Morel de la Durantaye, ancien capitaine des troupes de Sa Majesté, conseiller au Conseil Souverain de Québec. (Cahier 1er, p. 27).

30 et 31 juillet 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 433.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 434.

le grand chemin de la côte et seigneurie de Berthier, paroisse de l'Assomption, appartenante au sieur Nicolas Blaise, écuyer, seigneur de Rigauville et Berthier, étant aux droits de dame Françoise Pachot, veuve du sieur de Villemur, à laquelle elle est échue par donation du sieur Berthier, vivant capitaine des troupes de Sa Majesté. (Cahier 1er, p. 28).

1er et 2 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin le long de la rivière du sud de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisses Saint-Thomas et Saint-Pierre, appartenante au sieur Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, procureur du Roi en la prévôté de Québec, et au sieur Louis Couillard, écuyer. (Cahier 1er, p. 28).

28 juillet et 3 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin le long du fleuve de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas, appartenante au sieur Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, procureur du roi en la prévôté de Québec, et au sieur Louis Couillard, écuyer. (Cahier 1er, p. 29).

4 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Saint-Joseph, paroisse Saint-Ignace, appartenante au sieur Pierre Bernier. (Cahier 1er, p. 30).

4 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Fresnaye, paroisse Saint-Ignace, appartenante au sieur Alexis Gagné. (Cahier 1er, p. 30).

5 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de l'Islet, paroisse Saint-Ignace, appartenante au sieur Louis Gamache. (Cahier 1er, p. 31).

5 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Vincelotte, paroisse Saint-Ignace, appartenante au sieur Joseph Amyot. (Cahier 1er, p. 31).

5 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Notre-Dame-de-Bonsecours, paroisse du même nom, appartenante au sieur Louis Bélanger. (Cahier 1er, p. 32).

5 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de l'Islet Saint-Jean, paroisse de Bonsecours, appartenante à damoiselle Geneviève Couillard, veuve du sieur Denys. (Cahier 1er, p. 32).

6 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Port-Joly, paroisse de Bonsecours, appartenante à Pierre Aubert de Gaspé. (Cahier 1er, p. 33).

6 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie d'Auteuil, paroisse de la Sainte-Trinité, appartenante au sieur Jean-François-Madeleine Ruelle d'Auteuil, ancien procureur général de ce pays. (Cahier 1er, p. 33).

6 et 7 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie des Aulnaies, paroisse de la Sainte-Trinité, appartenante à Marie-Geneviève Giffard, veuve de noble homme Nicolas Juchereau de Saint-Denys. (Cahier 1er, p. 34).

8 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Pocatière, appartenante au sieur Jean-François-Madeleine Ruette d'Auteuil, ancien procureur général de ce pays. (Cahier 1er, p. 34).

10 et 14 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Rivière-Ouelle, paroisse Notre-Dame-de-Liesse, appartenante au sieur Louis Deschamps de Boishébert, officier dans les troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 35).

12 et 13 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Kamouraska, paroisse Saint-Louis, appartenante au sieur Louis Aubert du Forillon. (Cahier 1er, p. 36).

29 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour la côte et seigneurie de Montapeine, paroisse Saint-Etienne (de Beaumont), appartenante au sieur Jean-Baptiste Bissot de Vincennes. (Cahier 1er, p. 36).

29 août 1713.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal de la côte et seigneurie de la Marti-

nière en montant jusqu'à la Pointe-de-Lévis, paroisse Saint-Joseph. (Cahier 1er, p. 37).

10 décembre 1713.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants des côtes des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal de baliser les chemins d'hiver dans l'étendue de leurs terres. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 41). (1)

26 juin 1715.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du grand chemin royal des Trois-Rivières. (2)

20 juillet 1715.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour qui règle les difficultés qui se sont élevées entre Nicolas des Bergères de Rigauville, seigneur de Bellechasse, et ses censitaires au sujet du grand chemin royal tracé en vertu du procès-verbal des 30 et 31 juillet 1713. (Cahier 1er, p. 66).

25 juillet 1715.

Ordonnance de M. Bégon, intendant, qui ordonne à tous les habitants des côtes où M. Robineau de Bécancour, grand voyer, a tracé et marqué des chemins d'y travailler et de les faire conformément aux procès-verbaux sous les peines, etc., etc. (3)

31 juillet 1715.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 435.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

(3) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

le grand chemin royal de la côte et seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin, appartenante au sieur Paul-Augustin Juchereau de Maure. (Cahier 1er, p. 38).

12 décembre 1715.

Procès-verbal de M. Grandmesnil au sujet du chemin de la basse ville des Trois-Rivières à aller à Sainte-Marguerite. (1)

30 janvier 1716.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour qui règle le nouveau chemin royal de la paroisse de Saint-Charles-des-Roches. (Cahier 1er, p. 68).

20 février 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui porte que le chemin pratiqué sur la terre de Jean Côté, habitant de la paroisse Saint-Pierre, servira à l'avenir aux habitants de l'île et comté de Saint-Laurent, pour venir au moulin de la paroisse Saint-Pierre exploité par Philippe Noël, à la charge qu'il sera payé au dit Côté sur le revenu du moulin en question vingt-cinq livres par année. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 226).

11 mars 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui décide que par provision et en attendant que l'intendant se rende sur les lieux, les habitants de la seigneurie des Grondines feront leurs chemins d'après les procès-verbaux du sieur Robineau de Bécancour, grand voyer. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 232). (2)

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 436.

30 avril 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants des seigneuries de Vincelotte, Bonsecours, l'Islet et Rivière-des-Trois-Saumons, d'entretenir chacun au-devant de sa terre les chemins suivant qu'ils ont été réglés et tracés par le sieur Robineau de Bécancour, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 42). (1)

22 juin 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants de la côte de Portneuf de travailler au chemin qui longe la côte de la rivière Jacques-Cartier à la première réquisition qui leur en sera faite par le sieur Mercure, capitaine de Portneuf, à peine de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 248).

23 juillet 1716.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal des côtes et seigneuries de Hertel et Prairies Marsollet. (Cahier 1er, p. 38).

29 juillet 1716.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal des côtes du Pays-Brûlé appartenantes partie au sieur de Catalogne, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et partie à dame Marie de Lafond, femme du sieur de Longval, marchand bourgeois des Trois-Rivières. (Cahier 1er, p. 39).

18 août 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui fait défense de boucher l'ancien chemin qui forme le trait-quarré de Charlesbourg et qui condamne Thomas et Charles Bédard, frères, chacun à dix livres d'amende pour avoir rom-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 238.

pu une clôture faite au dit endroit en vertu d'une ordonnance du 12 août 1715. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 254).

6 juin 1717.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie d'Argentenay, en l'île et comté de Saint-Laurent, de faire les chemins nécessaires en la dite seigneurie conformément à l'ordonnance de M. Bégon du 17 novembre 1710. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 282).

8 juillet 1717.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui décide que le procès-verbal dressé le 20 juin 1717 entre les habitants de la seigneurie d'Argentenay sera exécuté selon sa forme et teneur et que les chemins d'en bas de la dite seigneurie seront désormais supprimés et ne serviront que de sentiers pour les gens de pied. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 285).

21 août 1717.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du grand chemin de la seigneurie de Contrecoeur. (1)

13 avril 1718.

Ordonnance de Michel Bégon au sujet des chemins, clôtures et fossés des côtes de la Bouteillerie et de la Grande-Anse. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 302).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

1er juin 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du chemin de Batiscan. (1)

7 juillet 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin en profondeur le long de la rivière Bécancour, paroisses de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et de Saint-Pierre. (Cahier 1er, p. 40).

14 juillet 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du chemin de Batiscan. (2)

15 août 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de la Tourette, paroisse Sainte-Croix, appartenante à Jean-Baptiste La Tourette dit Maranda. (Cahier 1er, p. 42).

16 août 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie de Bonsecours, paroisse Sainte-Croix, appartenante à messire Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 42).

18 août 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal de la paroisse de Saint-Nicolas, seigneurie de Lauzon, appartenante au sieur Etienne Charest. (Cahier 1er, p. 43).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

22 août 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal de la côte et seigneurie Dussault, paroisse Saint-François-de-Sales, appartenante au sieur Jean-Baptiste Toupin. (Cahier 1er, p. 44).

22 et 23 août 1718.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal de la seigneurie de Neuville, paroisse Saint-François-de-Sales, appartenante en partie au sieur François-Marie d'Avènes des Méloizes. (Cahier 1er, p. 43).

27 mai 1719.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du chemin du Cap-de-la-Magdeleine. (1)

6 juin 1719.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, au sujet du chemin du Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 339).

10 juin 1719.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, au sujet du chemin du Petit-Village, en la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, du chemin qui va de Beauport à l'Auvergne, et du chemin du Passage à Beauport. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 340).

28 novembre 1719.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, au sujet de l'entretien du grand chemin qui commence à la seigneurie de Montapeine et finit à la rivière des Etchemins, seigneu-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

rie de Lauzon. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 354).

22 avril 1720.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants de Saint-Pierre et de Saint-Thomas, seigneurie de la Rivière-du-Sud, de faire les chemins et ponts conformément au procès-verbal du sieur de Bécancour, grand voyer, à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 372). (1)

27 mai 1720.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins qui vont de la Canardière au Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 374).

11 juin 1720.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins de l'Ancienne-Lorette. (Ordonnances des Intendants, cahier 6, p. 376).

12 juin 1720.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le chemin du Petit Village de Laborde, côte et seigneurie de Champlain, paroisse de la Visitation-de-Notre-Dame, appartenante au sieur Etienne Pezard. (Cahier, 1er, p. 45).

20 juillet 1720. (2)

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin royal de la côte et seigneurie de la Pointe-à-Vigneux appartenante à Jean-François Volant de Fosse-neuve par l'achat qu'il en a fait du feu sieur de Falaise,

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 437.

(2) Ce procès-verbal porte la date du 20 juillet 1710, mais il y a eu, évidemment, distraction de M. Robineau de Bécancour.

vivant major de l'Acadie, la dite seigneurie de la consistance de quatorze arpents de front et de deux lieues de profondeur. (Cahier 1er, p. 45).

28 juin 1721.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants du second rang de la seigneurie de la Durantaye tant résidents que non résidents sur leurs concessions à faire et entretenir le chemin nouveau du dit second rang qui descend au fleuve suivant la ligne tirée par Quentin, arpenteur. (Ordonnances des Intendants, cahier 7½, p. 105).

15 juillet 1721.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin de la côte et seigneurie des Vertus, paroisse Saint-Laurent, appartenante aux Messieurs de Saint-Sulpice. (Cahier 1er, p. 46).

20 juillet 1721.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour un chemin que le nommé Papin, habitant de la côte et seigneurie de Boucherville, demande à ses voisins pour aller à une terre qu'il a le long du lac Saint-Joseph. (Cahier 1er, p. 45).

20 juillet 1721.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour un chemin qui conduira du deuxième au troisième rang de la côte et seigneurie de Boucherville appartenante au sieur Pierre Boucher de Boucherville. (Cahier 1er, p. 46).

21 juillet 1721.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour un chemin qui conduira un certain nombre d'habitants de la côte et seigneurie de Boucherville au moulin à l'eau que

le seigneur du dit lieu a fait construire. (Cahier 1er, p. 46).

25 octobre 1721.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants depuis le sault de la Chaudière, dans la seigneurie de Lauzon, jusqu'aux limites de la seigneurie de Tilly, de faire et entretenir les chemins chacun en droit soi sur son habitation comme aussi les ponts nécessaires qui se trouveront à faire sur les dits chemins à peine de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 7½, p. 165). (1)

13 avril 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui porte que le pont du Trou Saint-Patry (Saint-Patrice) sera entièrement rétabli par tous les habitants de la paroisse de Saint-Laurent (île d'Orléans) dans le même lieu où était l'ancien. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 31).

14 avril 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui condamne la veuve Lafrenaye, de Beaumont, à souffrir un chemin sur sa terre jusqu'à ce que le nouveau chemin ordonné par M. de Bécancour, grand voyer, ait été rendu praticable. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 32).

3 mai 1722.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour qui établit le grand chemin du Roi qui doit conduire du bord du Saint-Laurent à la rivière du Sud, dans la seigneurie de même nom. (Cahier 1er, p. 69).

14 juin 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui enjoint aux habitants de Charlesbourg de travailler incessamment

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 439.

aux chemins et ponts depuis Saint-Joseph jusqu'au Passage des Pères Jésuites et depuis Charlesbourg jusqu'à la Nouvelle-Lorette. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 50).

12 juillet 1722.

Ordonnance de Michel Bégon intendant, qui enjoint aux habitants de Champlain, Batiscan et du Cap-de-la-Madeleine de faire les chemins et ponts dans leurs paroisses conformément au procès-verbal de M. Robineau de Bécancour, grand voyer, en date du 29 juillet 1716, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 69). (1)

14 juillet 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui porte que le procès-verbal de M. Robineau de Bécancour, grand voyer de ce pays, du 9 juillet courant, au sujet des chemins de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin, sera exécuté selon sa forme et teneur à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 73). (2)

28 juillet 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui condamne tous les habitants de la côte du Sud à rétablir et entretenir à l'avenir chacun à leur égard les chemins royaux et ponts qui passent au-devant de leurs terres à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 93).

4 novembre 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui enjoint aux habitants des seigneuries de Berthier et de Bellechas-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 440.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 442.

se de faire et entretenir les chemins conformément au procès-verbal du sieur Robineau de Bécancour, grand voyer. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 130). (1)

23 novembre 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui reçoit les nommés Jacques Daniau, Pierre Boulet et autres habitants de Bellechasse, opposants à l'exécution du procès-verbal et de l'ordonnance du sieur Robineau de Bécancour, au sujet des chemins de la dite seigneurie de Bellechasse. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 135).

23 novembre 1722.

Procès-verbal d'une assemblée des habitants de Saint-Augustin au sujet du nouveau chemin tracé pour le haut de la dite paroisse. (Cahier 1er, p. 71).

24 novembre 1722.

Attestation de MM. les abbés Hazeur, Mauvils et Desnoyers au sujet du nouveau chemin tracé pour le haut de la paroisse de Saint-Augustin. (Cahier 1er, p. 71).

30 novembre 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins de la paroisse de Saint-Augustin. (Ordonnances des Intendants, cahier 8, p. 138).

15 mars 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, entre le sieur des Bergères de Rigauville, seigneur de Bellechasse (Berthier-en-bas), et un certain nombre de ses habitants, au sujet d'un chemin de la dite seigneurie de Bellechasse. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 29).

8 avril 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui porte l'établissement d'un chemin pour aller de la seigneurie de

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 443.

Bonsecours à la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 38).

1er mai 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour qui décide que le tracé déjà fait pour le chemin du Roi de la paroisse de Saint-Augustin sera suivi et que les habitants devront y travailler aussitôt les semences faites sinon ils seront condamnés aux amendes portées par les ordonnances. (Cahier 1er, p. 70).

11 mai 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour changer le parcours d'une partie du grand chemin du Roi de la baronnie de Portneuf. (Cahier 1er, p. 47).

18 mai 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin du Roi de la côte et seigneurie de Lotbinière, paroisse Saint-Louis, appartenante à Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur de ce pays. (Cahier 1er, p. 48).

6 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour la construction d'un pont sur la rivière aux Chiens située entre les paroisses de Château-Richer et de Sainte-Anne, "qui sera assez large et assez fort pour servir au passage des charrois." (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 55).

8 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 57).

12 juin 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour

le grand chemin du Roi du côté du nord de la rivière Batiscan, paroisse Saint-François-Xavier. (Cahier 1er, p. 49).

18 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui condamne les habitants de la seigneurie de la Durantaye à travailler sans retardement à la construction du pont sur la rivière à Carrière aussitôt qu'ils auront été commandés par le sieur Corriveau, capitaine de milice de la dite seigneurie, à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 67).

19 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui condamne les habitants de Saint-Augustin à travailler aux chemins depuis la rivière du Cap-Rouge en montant jusqu'à l'église de Saint-Augustin à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 69).

20 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour le chemin qui traverse de Charlesbourg à Beauport. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 72).

21 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour la construction d'un pont de six pieds de largeur sur la rivière Maranda, dans le fief Maranda. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 79).

20 août 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin du Roi de la côte et seigneurie de l'île Dupas appartenante pour une partie au sieur Jacques

Brisset et pour l'autre partie au sieur Louis-Adrien Dandonneau du Sablé, officier dans les troupes du détachement de la marine. (Cahier 1er, p. 50).

20 août 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour terminer les différends soulevés par le chemin réglé et marqué par le sieur de la Vérendrye, officier des troupes du détachement de la marine, pour les habitants de l'île au Castor, côte et seigneurie de l'île Dupas. (Cahier 1er, p. 51).

27 août 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le nouveau chemin du Roi de la côte et seigneurie de Repentigny. (Cahier 1er, p. 51).

1er septembre 1723.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour un chemin en profondeur qui conduira au second rang de la côte et seigneurie de Martigny appartenante au sieur Jacques LeMoynes de Martigny. (Cahier 1er, p. 52).

14 décembre 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants des seigneuries des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal dont les terres sont sur les grands chemins de les baliser suivant l'étendue du front de leurs terres en sorte que les voyageurs ne puissent courir aucun risque de se perdre. (Ordonnances des Intendants, cahier 9, p. 113).

30 mars 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui, à la demande du sieur Lanoullier de Boisclere, faisant pour la veuve DuRoy, sa belle-mère, défend à Barthélemy Coton et aux autres habitants de l'Auvergne, seigneurie de No-

tre-Dame-des-Anges, de passer sur le chemin pratiqué sur la terre de la dite veuve DuRoy, attendu que Coton aussi bien que les autres habitants du dit lieu ont leur chemin au trait-quarré où leurs terres aboutissent. (Ordonnances des Intendants, cahier 10, p. 9).

20 mai 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui condamne les habitants intéressés à rétablir les ponts qui sont sur la rivière de la Durantaye qui conduisent, l'un à Beauport et l'autre à Bourg-Royal. (Ordonnances des Intendants, cahier 10, p. 27).

7 juin 1724.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le chemin de la pinrière de la côte et seigneurie du Cap-de-la-Madeleine appartenante aux Pères Jésuites. (Cahier 1er, p. 52).

19 juin 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour les chemins et ponts de la seigneurie de Boucherville, du fief du Tremblay et du Cap-de-Varennnes ordonnés par le procès-verbal de M. Robineau de Bécancour, grand voyer de ce pays. (Ordonnances des Intendants, cahier 10, p. 39).

23 et 26 juin 1724.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour changer le grand chemin royal des côtes et seigneuries de Batiscan et Champlain qui avait été tracé et réglé en 1716. (Cahier 1er, p. 53).

2 décembre 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, pour le chemin de la côte du Cap-Rouge. (Ordonnances des Intendants, cahier 10, p. 75).

20 décembre 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige tous les habitants des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal dont les terres se trouvent sur les grands chemins de les baliser chacun suivant l'étendue du front de sa terre. (Ordonnances des Intendants, cahier 10, p. 78).

24 mars 1725.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui enjoint à tous les habitants de Charlesbourg dont les terres sont sur le grand chemin de rétablir chacun en droit soi les dits chemins aussitôt après la fonte des neiges. (Ordonnances des Intendants, cahier 11, p. 12).

9 avril 1725.

Commission donnée par Pierre Robineau de Bécancour au sieur Hervieux, de Montréal. (1)

8 août 1725.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin du Roi en profondeur de la côte et seigneurie de Grosbois, appartenante au sieur Charles Lesieur, à feu Julien Lesieur et à leurs frères. (Cahier 1er, p. 53).

10 août 1725.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin en profondeur de la côte et seigneurie de la Rivière Saint-Jean appartenante aux Dames Ursulines des Trois-Rivières. (Cahier 1er, p. 54).

14 août 1725.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour

(1) Mentionnée à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

le chemin en profondeur au nord-est et sud-ouest de la rivière Maskinongé, seigneurie du même nom, appartenante à dame Marie-Madeleine Chesnet, veuve de Joseph Petit-Bruno, Joseph Petit-Bruno, Jean-Baptiste Petit-Bruno, Jacques Bélair étant aux droits de Geneviève Petit-Bruno, sa femme, tous héritiers par parts et portions dans la dite seigneurie. (Cahier 1er, p. 55).

12 décembre 1725.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui commet le sieur Couture, capitaine de milice de la côte de Lauzon, pour faire et rétablir les ponts du grand chemin de la paroisse de Saint-Joseph, nommément celui qui est sur le ruisseau d'Amyot et les deux ponts qui sont nécessaires sur les terres de Charles Brulot et Jean Guay. (Ordonnances des Intendants, cahier 11, p. 82).

23 décembre 1725.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui enjoint à tous les habitants de Charlesbourg de baliser incessamment le chemin de Charlesbourg à Lorette à peine contre chacun des contrevenants de trois livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 11, p. 84).

20 novembre 1726.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui enjoint aux habitants de la côte de Lauzon, paroisse Saint-Joseph, de rétablir incessamment les deux ponts qui sont l'un sur le ruisseau d'Amyot et l'autre sur la rivière la Scie. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 8).

30 novembre 1726.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour faire baliser les chemins. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 11).

2 janvier 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Beaupré de rétablir incessamment les chemins et ruisseaux de la dite seigneurie. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 15).

11 mars 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui enjoint aux habitants de Beaupré d'ouvrir les clôtures sur leurs terres afin de faire un chemin de la largeur de dix pieds dans toute sa longueur, commençant au moulin du Petit-Pré et finissant à l'église de l'Ange-Gardien, et, s'il est nécessaire, jusqu'au sault Montmorency, et ce jusqu'à ce que le chemin royal soit parfaitement rétabli. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 35).

18 mars 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui condamne les nommés Jacques Roussin, Jean Mathieu et Joseph Jacob, habitants de Beaupré, en l'amende pour avoir désobéi à l'ordonnance du 11 du présent mois, au sujet du chemin de la côte de Beaupré. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 36).

27 mars 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui condamne quelques habitants de l'Ange-Gardien en une amende de vingt livres pour n'avoir pas satisfait à l'ordonnance du 11 mars 1727 qui les obligeait à ouvrir leurs clôtures pour faire un chemin. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 43).

11 mai 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour l'assèchement du chemin de Bourg-Royal, dans la

paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 79).

8 juin 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour le rétablissement d'un pont sur la rivière la Baie, dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, paroisse de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 12 A, p. 107).

11 juin 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui décide que le rétablissement du pont qui est sur la rivière qui traverse le chemin du Roi de la Canardière, entre la terre de M. Bégon, ci-devant intendant de ce pays, et celle du nommé Chalifour, se fera vendredi prochain, le 13 juin, dans le même jour et sans que l'entière réfection en puisse être différée au lendemain. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 110).

21 juin 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour la réparation des chemins royaux dans toute l'étendue de la paroisse de Charlesbourg et de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 122).

24 juin 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour la réparation des chemins royaux, côtes, ponts et fossés de l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans). (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 123).

27 juillet 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour les chemins royaux dans l'étendue des seigneuries de

Lavaltrie, Lanoraie et Dautré. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 132).

1er août 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour le rétablissement du pont anciennement fait sur la rivière appelée du Berger et qui s'est ruiné par la négligence de ceux mêmes qui devaient l'entretenir pour leur propre utilité; ordre aux habitants de travailler au rétablissement du dit pont le jour même qu'indiquera le sieur de Vaucour, capitaine de milice de la Petite-Rivière, à peine de vingt livres d'amende contre chacun des refusants applicable à la paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Ordonnances des Intendants, cahier 12 A, p. 135).

22 août 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, pour les chemins des seigneuries de Notre-Dame-de-Bonsecours, Port-Joly et la Grande-Anse. (Ordonnances des Intendants, cahier 12A, p. 146).

14 septembre 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui décide que les chemins marqués dans la seigneurie de Portneuf par René Cuillerier, commis du sieur de Bécancour, grand voyer, seront incessamment et sans aucun retard faits par les habitants de la dite seigneurie par corvées en tel nombre et de la manière qui leur sera prescrite par le sieur Mercure, capitaine de Portneuf, sans que sous aucun prétexte ils puissent refuser le terrain nécessaire pour les dits chemins ni leur travail pour le faire à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants. (Ordonnances des Intendants, cahier 13, p. 12).

15 novembre 1727.

Ordonnance de Claude-Thomas Dupuy, intendant, qui

enjoint à tous les habitants de la colonie, chacun en droit soi, de baliser les chemins pendant l'hiver, et qui oblige les capitaines et autres officiers de milice de publier la présente ordonnance tous les ans, le premier dimanche de novembre. (Ordonnances des Intendants, cahier 13, p. 32). (1)

27 septembre 1728.

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour au sujet du chemin de l'île de Saint-Ignace. (2)

6 novembre 1728.

Commission de Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, conseiller du Roi, grand voyer en toute la Nouvelle-France, au sieur Maillou, architecte, pour faire les fonctions de grand voyer dans la ville de Québec et sa banlieue en son absence (Insinuations du Conseil Souverain, cahier 6, p. 125). (3)

12 novembre 1728.

Supplique de Jean Maillou, architecte, au Conseil Souverain pour être reçu en l'office de grand voyer dont M. de Bécancour lui a accordé une commission en date du 6 novembre 1728 "pour exercer en la ville et banlieue de Québec en son absence." (Pièces du régime français, liasse 69, No. 2).

4 juillet 1729.

Arrêt du Conseil Supérieur qui nomme Paul Denis de Saint-Simon, conseiller, pour se transporter à Vincennes et Beaumont afin de constater si le chemin du Roi commencé est conforme au procès-verbal ou ordonnance du grand

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 455.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

(3) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 100.

voyer confirmé par arrêt du 22 novembre 1728. (Cahier 2, p. 73).

8 juillet 1729.

Rapport de Paul Denis de Saint-Simon, conseiller au Conseil Supérieur, nommé pour examiner si le nouveau chemin de Vincennes et de Beaumont commencé est conforme au procès-verbal ou ordonnance du grand voyer confirmé par arrêt du Conseil Supérieur du 22 novembre 1728. (Cahier 2, p. 68).

18 juillet 1729.

Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que l'ancien chemin de Vincennes et de Beaumont sera incessamment remis en état, ayant été reconnu comme le plus naturel, le plus utile et de moins de dépense pour ses réparations et entretien, etc., etc. (Cahier 2, p. 67).

20 juillet 1729.

Signification par Clesse, huissier au Conseil Supérieur, au sieur Couture dit Bellerive, capitaine de milice de Saint-Etienne de Beaumont, de l'arrêt rendu par le Conseil Supérieur le 18 juillet 1729. (Cahier 2, p. 67).

29 août 1729.

Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que l'ancien chemin de Vincennes et de Beaumont confirmé par l'arrêt du 18 juillet 1729 restera ainsi qu'il est tracé et marqué au plan dressé par Jean Maillou, architecte et commis du grand voyer, et que, conséquemment, le pont Saint-Claude énoncé au dit arrêt du 18 juillet 1729 et actuellement rétabli subsistera, etc., etc. (Cahier 2, p. 64).

13 octobre 1729.

Signification par Clesse, huissier au Conseil Supérieur, au sieur Couture dit Bellerive, capitaine de milice de Saint-Etienne-de-Beaumont, de l'arrêt rendu par le Conseil

Supérieur le 29 août 1729. (Cahier 2, p. 65).

4 novembre 1729.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui homologue le procès-verbal dressé par Jean Duboët, arpenteur et commissaire du grand voyer, le 24 juillet 1729, et décide qu'un chemin qui montera droit du quatrième rang de la seigneurie de Maure au chemin royal de la côte Saint-Ange, allant le dit chemin royal à l'Ancienne-Lorette, sera fait incessamment en commun par tous les habitants de la seigneurie de Maure qui en doivent tirer utilité avec un pont solide de douze pieds de largeur sur la rivière du Cap-Rouge. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 9).

28 novembre 1729.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières, dont les habitations se trouvent sur les grands chemins de placer aux premières neiges des balises de vingt-quatre pieds en vingt-quatre pieds le long du front de leurs terres, les dites balises d'au moins six pieds de hauteur, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants; défenses à tous particuliers d'arracher les dites balises sous peine de punition corporelle. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 19). (1)

12 décembre 1729.

Etat des frais dont le capitaine Bellerive doit faire la répartition sur tous les habitants dépendant de la paroisse de Beaumont, suivant et au désir des arrêts du Conseil Supérieur des 8 juillet et 29 août 1729. (Cahier 2, p. 62).

17 janvier 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui con-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 457.

damne le nommé Harbour, fermier du domaine de M. de Méloizes, seigneur de Neuville, à accommoder incessamment et sans délai le chemin du Roi qui passe sur le domaine dont il est fermier, et de manière qu'il soit praticable pour les carrioles et voyageurs, à peine de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 47).

11 février 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui permet à Pierre Soucy, habitant de la Grande-Anse, de boucher le chemin qui a été fait sur sa terre par le détachement envoyé par ordre du Roi pour faire du goudron en cet endroit; défense à tous de se servir de ce chemin à peine d'une amende de dix livres. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 43).

15 février 1730.

Ordre de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, à Eustache Couture dit Bellerive, capitaine de milice de Beaumont, de venir pardevant lui le samedi, 25 février, pour répondre aux plaintes qui lui ont été portées au sujet de l'inexécution de son ordonnance du 12 décembre 1729 à lui adressée pour la répartition des frais faits à l'occasion du procès jugé par les arrêts du Conseil Supérieur des 18 juillet et 29 août 1729, si mieux n'aime faire le dit état de répartition aussitôt que le présent ordre lui aura été notifié. (Cahier 2, p. 61).

22 février 1730.

Signification par l'huissier Clesse au sieur Couture dit Bellerive, de Saint-Etienne-de-Beaumont, de l'ordonnance de M. Hocquart du 12 décembre 1729. (Cahier 2, p. 61).

26 mars 1730.

Commission par Sa Majesté de la charge de grand

voyer en la Nouvelle France pour le sieur Lanoullier de Boisclerc, à la place du sieur Robineau de Bécancour, décédé. (Insinuations du Conseil Souverain, cahier 6, p. 170).

14 mai 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, entre Marie-Anne Peuvret, propriétaire des fiefs et seigneuries de Gaudarville et Champigny, et les habitants des dites seigneuries, au sujet des chemins de Champigny. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 95).

24 mai 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui fait défense aux habitants de Bourg-Royal, de passer à l'avenir sur les terres des habitants de la Canardière comme aussi de rompre leurs clôtures et d'endommager leurs semences; enjoint aux habitants de Bourg-Royal de passer par le chemin royal fait pour leur usage à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende applicable à la fabrique de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 109). (1)

27 mai 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui enjoint à tous les habitants de la seigneurie de Maure de travailler par corvées aussitôt après les semences au rétablissement et réparation du pont qui mène au moulin de la dite seigneurie. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 109). (2)

30 mai 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui fait défense à tous les habitants de la côte Saint-Ange de rétablir

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 458.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 459.

jusqu'à nouvel ordre le chemin qui passe en serpentant sur la terre des héritiers de Charles Hamel. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 111).

4 juin 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui enjoint aux habitants de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batis-can de s'assembler incessamment au presbytère du dit lieu pour, en présence du Père Le Sueur, missionnaire desservant de la paroisse, et de Claude Loranger, capitaine de milice, délibérer du lieu le plus convenable et le plus à portée de l'église pour placer le nouveau pont qu'il est nécessaire de construire pour remplacer le pont du ruisseau de Veillet père emporté par les glaces lors de la débâcle de ce printemps. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 116).

4 juin 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui enjoint au sieur Ody, capitaine de milice de toute l'étendue de la paroisse de Charlesbourg, de faire incessamment travailler au rétablissement et réparation des chemins publics de la dite paroisse. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 116).

5 juin 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui enjoint à tous les capitaines, lieutenants et autres officiers de milice de cette colonie de faire incessamment travailler aux rétablissements et réparations des chemins et ponts publics dans toute l'étendue de leurs districts. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 117). (1)

30 juin 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 460.

que tous les habitants tant de la Rivière Mascouche que de Lachenaie travailleront incessamment à réparer le pont construit sur la terre du nommé Rochon et qui sert à tous les dits habitants pour aller à l'église et au moulin. (Ordonnances des Intendants, cahier 18, p. 12).

3 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants du troisième rang de la seigneurie de Boucherville de travailler incessamment et conjointement avec ceux du second rang au rétablissement du pont jeté sur le lac situé entre le second rang et le fort, dans le chemin qui mène à l'église et au moulin, et ce à la diligence du sieur de Boucherville et du capitaine de milice de la dite seigneurie. (Ordonnances des Intendants, cahier 18, p. 15).

16 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte qu'il sera fait sur la terre de Pierre Truteau, habitant de Lachenaie, pour l'utilité publique, un chemin de dix-huit pieds de largeur qui partira de sa maison et ira aboutir à la pointe de l'Assomption; défense à tous les habitants de Lachenaie, aussitôt que le dit chemin sera parachevé, de passer dans les prairies de Truteau ni ailleurs sur sa terre comme aussi de rompre ses clôtures à peine de trois livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 18, p. 36).

18 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que les habitants de Longueuil qui ont des terres sur les deux côtés du ruisseau Saint-Antoine ensemble ceux qui sont établis sur le coteau Rouge, savoir depuis Charles Trudeau jusques et compris Daniel Gélinos, et tous ceux qui ont des terres le long du chemin de Chambly, commenceront dès cette année à travailler au chemin de Chambly depuis leurs

concessions jusqu'au Fort; le chemin, les levées et fossés seront faits par les dits habitants suivant la distribution des travaux qui leur sera faite par le capitaine de milice de Longueuil et le sieur Languetau (Languedoc), commis du grand voyer. (Ordonnances des Intendants, cahier 18, p. 41).

27 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que tous les ouvrages réglés et arrêtés dans le gouvernement de Montréal, par Jean-Baptiste Hervieux, commis du grand voyer, seront exécutés conformément à ses procès-verbaux. (Ordonnances des Intendants, cahier 18, p. 55). (1)

3 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la Baie-Saint-Paul, pour aller à l'église et au moulin. (2)

4 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui établit un chemin royal en la seigneurie de la Baie Saint-Paul, depuis l'église jusques à la terre de Jean Martel, habitant du dit lieu. (Cahier 9, p. 59).

8 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui établit un chemin en la seigneurie de Saint-Joachim, côte de Beaupré, pour aller à l'église, au moulin et à la ville. (2)

10 novembre 1730.

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 341.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, pour redresser et élargir le grand chemin de la seigneurie de Sainte-Anne, côte de Beaupré, pour aller à l'église, au moulin et à la ville. (1)

12 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de Roi pour l'utilité et la commodité des nouveaux concessionnaires qui ont pris des terres dans les profondeurs de la seigneurie de Sainte-Anne, le long de la Grande Rivière Sainte-Anne, afin de pouvoir sortir des déserts des nouvelles concessions. (1)

13 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour tracer et élargir le grand chemin de la paroisse du Château-Richer, pour aller à l'église, au moulin et à la ville. (1)

16 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour tracer et élargir le grand chemin de la paroisse de l'Ange-Gardien, pour aller à l'église, au moulin et à la ville. (1)

17 novembre 1730.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un sentier de pied pour aller en tout temps à l'église de l'Ange-Gardien, côte de Beaupré. (1)

5 janvier 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui donne instruction au sieur Constantin, capitaine de milice de la côte de Maure, de distribuer le plus également que faire se

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

pourra aux habitants de la dite côte les travaux que chacun d'eux devra faire pour le rétablissement du pont ordonné le mois dernier. (Ordonnances des Intendants, cahier 19, p. 33).

7 janvier 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui enjoint à tous officiers de milice d'obéir au sieur Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, qui va s'occuper incessamment au rétablissement des chemins publics dans l'étendue des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. (Ordonnances des Intendants, cahier 19, p. 33). (1)

15 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Neuville ou Pointe-aux-Trembles. (Cahier 2, p. 1).

15 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts des seigneuries de la Chevrotière et de Deschambault. (Cahier 2, p. 5).

15 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Portneuf. (Cahier 2, p. 3).

16 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie des Grondines. (Cahier 2, p. 7).

16 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 342.

clerc au sujet des ponts de la seigneurie de Sainte-Anne, gouvernement des Trois-Rivières. (1)

16 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Champlain. (1)

26 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal. (1)

26 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la Longue-Pointe, île de Montréal. (1)

27 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Repentigny. (1)

27 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de l'île Jésus. (1)

28 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la seigneurie de Lavaltrie. (1)

28 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la côte de Saint-Sulpice. (1)

29 janvier 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet des ponts de la seigneurie de la Rivière-des-Prairies. (1)

2 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à faire droit au sujet des ponts et chemins des seigneuries de Dautré et de Lanoraie jusques après la fonte des neiges. (1)

3 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à faire droit au sujet des chemins et ponts de la seigneurie de Berthier jusques après la fonte des neiges. (1)

4 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à faire droit jusques après la fonte des neiges au sujet des chemins et ponts de la seigneurie de Batiscan. (1)

11 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans. (Cahier 2, p. 9).

12 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans. (Cahier 2, p. 11).

12 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la paroisse de

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

la Sainte-Famille, île d'Orléans. (Cahier 2, p. 13).

14 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans. (Cahier 2, p. 17).

14 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. (Cahier 2, p. 21).

25 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour la réparation des ponts sur les grands chemins de Charlesbourg, Bourg-Royal, la Nouvelle-Lorette, Saint-Pierre, l'Auvergne, Petit-Village, la Canardière, etc, dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. (Cahier 2, p. 25).

26 février 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour la réparation des ponts de la seigneurie de Beauport. (Cahier 2, p. 23).

15 mars 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin. (Cahier 2, p. 37).

17 mars 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts qui sont sur le grand chemin qui conduit de la ville de Québec à l'Ancienne-Lorette. (Cahier 2, p. 33).

18 mars 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts qui sont sur le grand chemin qui

conduit de la ville de Québec à Saint-Jean, Sainte-Foy et à la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 2, p. 19).

10 avril 1731.

Lettres de provisions par Sa Majesté de la charge de grand voyer de la Nouvelle-France pour Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, en remplacement du sieur Robineau de Bécancour, décédé. (Cahier 2, p. 1). (1)

26 mai 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de l'île Sainte-Marguerite, seigneurie de Varennes, paroisse de Boucherville. (2)

30 mai 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la seigneurie de La Chesnaye. (1)

31 mai 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la Pointe-aux-Trembles, île et gouvernement de Montréal, pour aller en ville. (2)

1er juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, près Montréal. (2)

2 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts en la paroisse de la Longue-Pointe, île de Montréal. (2)

4 juin 1731.

(1) Le 26 mars 1730, Sa Majesté avait déjà donné une commission de grand voyer à M. Lanoullier de Boisclerc.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la Longue-Pointe, en l'île de Montréal. (1)

7 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction d'un pont en la rivière du Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies, gouvernement de Montréal. (1)

8 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour faire un chemin depuis l'église de Saint-Joseph Rivière-des-Prairies, jusqu'au moulin du Sault-des-Récollets. (1)

9 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin de la Rivière-des-Prairies, à Montréal. (1)

11 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un pont dans la seigneurie de Terrebonne, gouvernement de Montréal. (1)

27 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et règle un chemin de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, depuis Charlesbourg jusqu'au passage de la rivière Saint-Charles. (Cahier 2, p. 39).

28 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet du chemin de la côte de Saint-Ignace, seigneurie de Sillery. (1)

30 juin 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un chemin en profondeur pour l'utilité des habitants de Saint-Pierre, seigneurie des Pères Jésuites, paroisse de l'Ancienne-Lorette, le dit chemin pour permettre aux habitants d'aller en tout temps à l'église et au moulin. (Cahier 5, p. 1).

3 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand chemin qui va de Sainte-Foy à Champigny. (Cahier 2, p. 41).

3 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un nouveau chemin pour aller de la côte Sainte-Foy à la côte de Champigny. (Cahier 5, p. 1).

4 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds depuis et compris la seigneurie de Gaudarville appartenante à la damoiselle Peuvret jusques et compris la côte du Cap-Rouge. (Cahier 5, p. 2).

6 juillet 1731.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui homologue le procès-verbal dressé par Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc le 3 juillet 1731 au sujet

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

du grand chemin qui va de Sainte-Foy à Champigny. (Cahier 2, p. 41).

10 juillet 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui homologue un procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, et décide que tous les habitants de Saint-Joachim travailleront incessamment aux chemins et ponts de la dite paroisse à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 19, p. 126).

15 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui règle et marque un grand chemin de trente-six pieds de largeur à prendre du bas de la côte du Sault de Montmorency jusques à la rivière de Beauport, savoir dix-huit pieds du bas de la dite côte, vingt-quatre dans le plat pays jusques au haut des côtes, et trente-six pieds depuis le haut des côtes jusques à la dite rivière de Beauport. (Cahier 2, p. 3).

15 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et élargit à trente-six pieds le chemin depuis la rivière de Beauport jusqu'au passage de la rivière Saint-Charles. (Cahier 5, p. 5).

20 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne un nouveau chemin de traverse de vingt-quatre pieds de largeur de la côte Saint-Jean à aller à la Grande-Allée, ville de Québec, lequel chemin sera pris moitié sur le terrain des Dames Ursulines et moitié sur celui du nommé Simon Chamberland. (Cahier 5, p. 6).

23 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clere qui permet aux habitants des villages de Saint-Antoine et de Saint-Romain et autres de se servir d'un nouveau chemin par eux demandé, seulement l'hiver, et qui ordonne que le grand chemin du Roi qui vient aboutir à celui du trait-quarré de Charlesbourg sera établi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés. (Cahier 5, p. 7).

24 juillet 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne les nommés Huot et Philippe Trudelle à payer entre les mains du sieur Constantin la somme de douze livres pour avoir refusé de faire leur part du pont de la rivière du Cap-Rouge. (Ordonnances des Intendants, cahier 19, p. 130).

25 juillet 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui, en conformité d'un procès-verbal de M. Haimard du 18 mai 1707, d'une ordonnance de M. Raudot du 3 septembre 1707 et d'une autre ordonnance de M. Bégon du 1er mai 1722, ordonne que les habitants de Charlesbourg et ceux des seigneuries desservies de la dite paroisse passeront par le grand chemin qui est entre la terre de Ody et la côte Saint-Bernard avec défense de passer ailleurs. (Cahier 5, p. 8).

25 juillet 1731.

Copie collationnée et certifiée par Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere d'une ordonnance de M. Raudot en date du 13 avril 1708 au sujet des chemins des seigneuries de Saint-Gabriel et de Saint-Ignace. (Cahier 5, p. 9).

1er août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne et marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur depuis le Sault de la Chaudière

jusques à l'église de Saint-Nicolas, pour la commodité et utilité des habitants de la dite paroisse. (Cahier 5, p. 10).

9 août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en conséquence d'un arrêt du Conseil Supérieur du 6 août courant au sujet des difficultés d'entre Joseph Lemay et Jean et Pierre Lemay, habitants de Lotbinière. (Cahier 2, p. 45).

10 août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution du procès-verbal de M. Robineau de Bécancour en date du 12 mai 1710 au sujet des chemins de Portneuf. (Cahier 2, p. 49).

10 août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution d'un procès-verbal de M. Robineau de Bécancour du 12 mai 1710 au sujet du chemin de Roi en la seigneurie de Portneuf et qui prescrit, en outre, que le chemin de la côte de Jacques-Cartier aura quinze pieds de largeur dans tout son parcours. (Cahier 5, p. 13).

11 août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution des anciens procès-verbaux au sujet des grands chemins de la Pointe-aux-Écureuils et de Neuville ou Pointe-aux-Trembles. (Cahier 2, p. 47).

11 août 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution des procès-verbaux de M. Robineau de Bécancour en date des 22 et 25 août 1718 au sujet des chemins des seigneuries de Neuville et Pointe-aux-Écureuils et prescrit, en outre, que les chemins sur la

grève seront balisés et que la descente de la côte de Jacques-Cartier aura quinze pieds de largeur. (Cahier 5, p. 14).

18 août 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants de la côte de Saint-Léonard à travailler incessamment au chemin de la dite côte au prorata des terres qu'ils y possèdent et de l'entretenir à l'avenir, à peine de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 19, p. 145).

3 et 4 novembre 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins et ponts des seigneuries de Beaumont et de Vincennes autrement dit Montapeine. (Cahier 2, p. 51).

3 et 4 novembre 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que le chemin de Beaumont à Montapeine aura vingt-quatre pieds de largeur, à commencer à l'église du dit lieu de Beaumont jusqu'en fin de la seigneurie de Montapeine, suivant les anciens procès-verbaux et conformément aux arrêts du Conseil Supérieur des 22 novembre 1728 et 8 juillet 1729. (Cahier 5, p. 15).

5 novembre 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et trace le chemin du trait-quarré des concessions de la Rivière Boyer et de Ville-Marie, seigneurie de Beaumont, afin de permettre aux habitants des dites concessions de se rendre en tout temps à l'église, à la ville et au moulin. (Cahier 5, p. 18).

7 novembre 1731.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin plus commode au

nord-est de la descente de Beaumont afin d'aller et venir au moulin de la dite seigneurie de Beaumont. (Cahier 5, p. 19).

30 janvier 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts des seigneuries de La-Prairie-de-la-Madeleine et Saint-Lambert. (1)

31 janvier 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts sur le grand chemin de la seigneurie de Longueuil. (1)

1er février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Boucherville. (1)

2 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts des seigneuries de Varennes et de Saint-Michel. (1)

2 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à tracer un nouveau chemin sur la seigneurie de Verchères et ordonne la réparation des ponts sur l'ancien chemin. (1)

3 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Contrecoeur. (1)

3 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet des ponts de la seigneurie de Saint-Ours. (1)
4 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Lachenaie, paroisse Saint-Charles. (1)

14 février 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Repentigny. (1)
20 février 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants de la seigneurie de Beaupré de battre incessamment les chemins des fonds chacun en droit soi aussitôt et toutes et quantes fois qu'ils seront commandés par les officiers de milice et d'abattre les bancs de neige qui sont près de leurs clôtures; défense de passer par autre chemin que par celui des dits fonds les fêtes et dimanches en allant à la messe ou en revenant, le tout à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants et de plus grande peine si le cas y échet. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 16).

16 avril 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, entre les habitants de Saint-Romain, Saint-Antoine, Nouvelle-Lorette, etc, etc, au sujet des chemins ordonnés par le procès-verbal du grand voyer du 23 juillet 1731. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 53).

5 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que, conformément à l'ordonnance de M.

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Dupuy, intendant, du 11 mai 1727, chaque habitant depuis et compris la terre de Pierre Glinel le long du grand chemin de Bourg-Royal fera sa quote-part d'un fossé de deux pieds et demi de creux et de large pour donner un cours naturel à l'eau et à l'entretien du chemin de Roi du trait-quarré de Charlesbourg et à faire une saignée qui traversera le dit chemin pour venir à Québec. (Cahier 5, p. 20).

5 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que le chemin du trait-quarré de Charlesbourg sera de vingt-quatre pieds, et que les nommés Chrétien et Pachot feront chacun en droit soi les fossés tels qu'ils ont été ordonnés ci-devant aux autres habitants qui ont leur sortie par le chemin du trait-quarré de Charlesbourg. (Cahier 5, p. 21).

5 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des eaux qui gâtent le chemin royal du trait-quarré de Charlesbourg, et qui ordonne des ponts, fossés et saignées pontées dans le dit chemin. (Cahier 2, p. 74).

7 et 8 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un nouveau chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur pour les habitants de Ville-Marie et de la Rivière-Boyer, seigneurie de Beaumont. (Cahier 2, p. 76).

7 et 8 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et trace un nouveau chemin plus commode et plus facile pour l'utilité des habitants des concessions de la Rivière-Boyer et de Ville-Marie, seigneurie de Beaumont. (Cahier 5, p. 22).

26 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne, pour la sûreté publique, à tous les habitants de la seigneurie de Portneuf de faire chacun en droit soi leur part du chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux clôtures, d'essoucher le dit chemin et de faire les fossés, ponts et saignées nécessaires pour l'assécher. (Cahier 5, p. 23).

26 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de Deschambault et de la Chevrotière de faire chacun en droit soi leur part de chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux clôtures, d'essoucher le dit chemin, faire les fossés, ponts, saignées nécessaires, etc, etc. (Cahier 5, p. 24).

27 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne pour la sûreté publique à tous les habitants qui ont des terres en la seigneurie des Grondines de faire chacun en droit soi leur quote-part du chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux clôtures, d'essoucher le dit chemin et de faire les fossés, ponts et saignées nécessaires pour l'assécher. (Cahier 5, p. 24).

28 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants et autres qui possèdent des terres dans les seigneuries de Sainte-Anne et de Sainte-Marie de faire chacun en droit soi leur part du chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux clôtures, d'essoucher et ôter les roches du dit chemin et de faire les fossés, ponts et saignées nécessaires pour l'utilité et sûreté publique. (Cahier 5, p. 25).

29 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et trace un nouveau chemin dans la seigneurie de Batiscan à prendre par derrière les bâtiments depuis la rivière de Batiscan jusques à la terre des héritiers de défunt Pierre Moran, de vingt-quatre pieds de largeur, d'abattre les buttes et de faire les ponts nécessaires suivant la répartition qui en sera faite par le capitaine de la dite côte. (Cahier 5, p. 25).

30 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin royal de la seigneurie de Champlain pour toujours, à prendre depuis la rivière de Champlain jusques au moulin à vent, et ordonne qu'il sera de vingt-quatre pieds de largeur, que les buttes de terre seront abattues, et les pont faits avec des pieux de quinze pieds de longueur équarris sur les quatre faces. (Cahier 5, p. 27).

31 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que les procès-verbaux de M. Robineau de Bécancour des 29 juillet 1716, 16 juillet 1723 et 26 juillet 1724 faits en conformité de l'ordonnance de l'intendant du 12 juillet 1722 seront exécutés selon leur forme et teneur en ce qui regarde les seigneuries de Champlain et Batiscan au sujet du chemin de la seigneurie de Marsolet et pour la jonction ordonnée pour l'entretien du dit chemin qui sera de vingt-quatre pieds de largeur, etc, etc. (Cahier 5, p. 29).

31 mai 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants du Désert Brûlé et de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine de faire chacun en droit soi leur chemin de vingt-quatre pieds de largeur

entre deux clôtures, d'essoucher le dit chemin, ôter les roches, abattre les buttes, remplir les vallons et de faire les ponts nécessaires pour la commodité et sûreté publique. (Cahier 5, p. 30).

4 juin 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, par provision, décide que les habitants de Lorette contribueront avec les habitants de Charlesbourg au rétablissement du pont de la rivière du Berger. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 69).

4 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de la ville des Trois-Rivières, de la banlieue et des seigneuries de Vieux-Pont, Labadie et autres habitations qui commencent à la dite ville des Trois-Rivières et vont jusqu'à l'habitation du sieur Jutras, avec ordre de conserver l'ancien chemin, qui sera de vingt-quatre pieds de largeur, d'abattre les arbres, d'essoucher et aplanir les buttes, de faire les ponts et fossés nécessaires, etc. (Cahier 5, p. 31).

4 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de la seigneurie de Tonnancour : ordre à tous les habitants intéressés, tant au chemin des côteaux du bord du fleuve jusques à la rivière aux Loutres qu'à ceux de la dite seigneurie de Tonnancour, d'entretenir un chemin de vingt-quatre pieds de largeur, d'abattre les arbres, d'essoucher, efferdocher, ôter les roches, aplanir les buttes et faire les levées nécessaires pour rendre le dit chemin praticable et roulant pour l'utilité de la correspondance. (Cahier 5, p. 32).

5 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace, règle et plaque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur à travers les seigneuries de Gatineau, de la Grande-Rivière-Yamachiche et de la Petite-Rivière-Yamachiche, à prendre à l'habitation de Bellenoix jusques à la ligne qui sépare la seigneurie du sieur de Grandpré de celle des Dames Ursulines des Trois-Rivières. (Cahier 5, p. 33).

6 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, règle et plaque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de la Rivière-du-Loup, gouvernement des Trois-Rivières, et ordonne la construction des ponts et fossés nécessaires pour rendre le dit chemin facile et commode aux habitants de la Rivière-du-Loup et au public. (Cahier 5, p. 34).

7 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, règle et plaque un grand chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur en la côte et seigneurie de Maskinongé, paroisse Saint-Jean, appartenante au sieur Joseph Petit-Bruno et à ses co-héritiers, à prendre depuis la ligne de la seigneurie des Dames Ursulines des Trois-Rivières jusques à la ligne qui sépare la terre du sieur Petit-Bruno de celle du sieur Du Sablé. (Cahier 5, p. 36).

7 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie du Chicot, appartenante partie au sieur Du Sablé, officier dans les troupes, et partie au sieur Jacques Brisset, à prendre, le long du chenal du

nord, sur le coteau du bord de l'eau, à partir de la ligne qui sépare la seigneurie du Chicot de celle du sieur Petit-Bruno à aller jusqu'à la seigneurie de Berthier. (Cahier 5, p. 36).

8 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, règle et plaque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur dans les côtes et seigneuries de Berthier et Dorvilliers, à prendre en remontant à la ligne qui sépare la seigneurie de Berthier de celle des sieurs Du Sablé et Brisset jusques à la ligne qui sépare la seigneurie de Dorvilliers d'avec celle du sieur Neveu. (Cahier 5, p. 37).

9 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui note que le capitaine de la côte et seigneurie de Dautré n'ayant point été averti d'être présent à la visite des chemins de la dite seigneurie, le grand voyer a été contraint de partir en canot n'ayant pu avoir de chevaux pour faire la visite des chemins en question. (Cahier 5, p. 39).

9 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin des seigneuries de Lanoraie et de Dautré, de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre en remontant à la ligne qui sépare les dites deux seigneuries de celle de Berthier jusques à la ligne qui sépare les dites seigneuries de celle de Lavaltrie. (Cahier 5, p. 39).

9 juin 1732.

Requête de Jacques Girard père, Mathurin Boilard, Gourdeau Acarie et Jean-Baptiste Girard fils, habitants de la seigneurie de Vincennes autrement dite Montapeine, au sujet d'un nouveau chemin commencé dans la dite sei-

gneurie par Eustache Couture de Bellerive, capitaine de milice. (Cahier 2, p. 57).

10 juin 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous fermiers et tuteurs de faire chacun sur la devanture des terres qu'ils tiennent à ferme ou qu'ils font valoir en l'une ou l'autre de ces qualités les réparations et entretiens nécessaires aux chemins et ponts publics sauf aux dits fermiers à s'en faire tenir compte par les propriétaires des terres qu'ils tiennent à ferme et aux tuteurs à employer dans leurs comptes de tutelle les frais de journées et autres qu'ils auront avancés pour le compte des dits mineurs. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 1). (1)

10 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur sur la seigneurie de Lavaltrie, à prendre en remontant à la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de Lanoraie jusques à la ligne qui sépare la même seigneurie de Lavaltrie de celle de Saint-Sulpice, le dit chemin à commencer au-dessus des plus hautes eaux, avec les ponts nécessaires, etc. (Cahier 5, p. 41).

10 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les chemins de la côte et seigneurie de Saint-Sulpice ne sont point entretenus en conformité avec les procès-verbaux ci-devant dressés et que les ponts sont en très mauvais état. (Cahier 5, p. 42).

11 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les chemins et les ponts ordonnés par

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 350.

son procès-verbal du 30 mai 1731 dans la seigneurie de Lachenaie n'ont point eu leur exécution. (Cahier 5, p. 43).

25 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui donne alignement à Joseph Parent pour la maison qu'il fait bâtir, rue Saint-Paul, à Montréal. (1)

28 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du grand pont qui conduit de Notre-Dame-de-Liesse à la côte de Notre-Dame-des-Vertus, gouvernement et île de Montréal. (1)

30 juin 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un pont dans le haut de la seigneurie de la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal. (1)

5 juillet 1732.

Procès-verbal du sieur de Tonnancour, commis de M. le grand voyer, au sujet des ponts depuis la ville des Trois-Rivières jusques à la rivière Saint-Charles. (1)

6 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de la côte et seigneurie de Saint-Léonard, île de Montréal. (1)

8 et 9 juillet 1732.

Procès-verbal du sieur de Tonnancour, commis de M. le grand voyer, contenant l'avis du sieur grand voyer au sujet du chemin de Longueuil à Chambly. (1)

8 et 9 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet du chemin qui conduit de la seigneurie de Longueuil à Chambly. (1)

10 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin royal de la seigneurie de Longueuil. (1)

12 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de la côte de Dadoncour. (1)

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin royal de la côte de Notre-Dame-de-Liesse à la côte des Neiges. (1)

15 juillet 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants de la seigneurie de Saint-Sulpice établis sur les bords du ruisseau du Point-du-Jour à nettoyer le dit ruisseau afin de le rendre navigable et à travailler incessamment à faire chacun pour leur quote-part le chemin qui a été tracé sur le bord du dit ruisseau par le capitaine de la côte de Saint-Sulpice à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 89).

15 juillet 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que les bois qui sont tombés dans la rivière de l'Achigan, située en la seigneurie de Saint-Sulpice, seront incessamment ôtés et enlevés chacun en droit soi par les habitants qui sont établis sur le long de la dite rivière, lesquels feront aussi un chemin qui sera tracé par le grand voyer à la pre-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

mière réquisition que les dits habitants lui en feront. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 90).

28 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne la construction et l'établissement d'un pont sur la coulée de Lasonde dans la seigneurie de Repentigny conformément au procès-verbal du 30 janvier 1731. (Cahier 5, p. 43).

29 juillet 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à tracer le chemin pour aller de la Rivière-du-Loup à Maskinongé jusqu'à la tombée des feuilles, et qui charge les sieurs Bruno, Saint-Cerny et autres de chercher les endroits les meilleurs et les plus commodes pour marquer le dit chemin. (Cahier 5, p. 44).

1er août 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit jusques à la chute des feuilles pour marquer un nouveau chemin dans un endroit propre et commode dans la seigneurie de Sainte-Marie, paroisse Sainte-Anne, gouvernement des Trois-Rivières. (Cahier 5, p. 44).

2 août 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à tracer un chemin aux habitants du second rang de la seigneurie de Deschambault jusques à ce qu'ils le requièrent et que le sieur Delomé (?), capitaine de milice, ait examiné l'endroit qu'il croira le plus convenable pour le placer après consultation avec les habitants intéressés. (Cahier 5, p. 45).

4 août 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin royal de vingt-quatre

pieds de largeur entre les deux fossés sur la seigneurie de Champigny, à prendre en remontant à la ligne qui sépare la seigneurie de Gaudarville de celle des Pères Jésuites jusques à la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de Maure ou Saint-Augustin. (Cahier 5, p. 45).

6 août 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre les deux fossés, à prendre au chemin d'en haut de Champigny, à la ligne qui sépare la seigneurie de Gaudarville de celle de Maure ou Saint-Augustin, jusqu'à la ligne qui sépare la terre du nommé Fafard de celle d'Alexandre Trudel, et qui ordonne l'entretien des ponts, saignées et fossés chacun en droit soi. (Cahier 5, p. 48).

6 août 1732.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere au sujet du chemin royal de la côte des Saints-Anges, paroisse de l'Ancienne-Lorette, seigneurie de Maure. (Cahier 2, p. 80).

19 août 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige toutes personnes qui sont dans le dessein de bâtir des maisons dans les villes et faubourgs de cette colonie de prendre du grand voyer des procès-verbaux d'alignements nécessaires pour leurs bâtimens; défense à tous propriétaires de terrains et à tous maçons et entrepreneurs de poser aucuns fondemens aux dites maisons qu'au préalable ils ne se soient fait représenter les dits procès-verbaux d'alignemens. (Ordonnances des Intendants, cahier 20, p. 124). (1)

.....1732.

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 351.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin du coteau Saint-Charles. (1)

2 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour le rétablissement des ponts en mauvais état de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, paroisse Notre-Dame-de-Liesse. (Cahier 2, p. 86).

3 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Saint-Denis ou des Aulnaies, paroisse Saint-Roch. (Cahier 2, p. 88).

4 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de la Pocatière, paroisse Sainte-Anne. (Cahier 2, p. 90).

4 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins et ponts des seigneuries de Port-Joli et d'Auteuil, paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours. (Cahier 2, p. 92).

4 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de l'Islet Saint-Jean. (Cahier 2, p. 94).

5 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Bonsecours. (Cahier, 2, p. 96).

6 mars 1733.

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts qui sont sur les grands chemins des seigneuries de Vincelotte, du Petit Islet Saint-Jean, de La Fresnaye et de Saint-Joseph dite la Pointe-au-Foin, paroisse Saint-Ignace. (Cahier 2, p. 98).

6 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, en profondeur, du côté du nord, paroisse Saint-Pierre. (Cahier 2, p. 100).

7 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas. (Cahier 2, p. 102).

8 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Berthier, paroisse de l'Assomption. (Cahier 2, p. 104).

8 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins de la côte et seigneurie de Saint-Vallier, paroisse Saint-Jacques. (Cahier 2, p. 106).

9 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Beaumont, paroisse Saint-Etienne. (Cahier 2, p. 108).

9 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de la Durantaye, paroisse Saint-Michel. (Cahier 2, p. 110).

26 mars 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clerc qui, sur les représentations du sieur Joseph Lemay, capitaine de milice de la côte et seigneurie de Lotbinière, ordonne la reconstruction immédiate du pont du ruisseau vulgairement appelé le ruisseau Montenu dans la dite seigneurie. (Cahier 2, p. 212).

28 mai 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'établissement de plusieurs ponts dans les villages de Saint-Pierre et de Saint-Claude, paroisse de Charlesbourg, qui nomme les habitants qui doivent faire ces ponts, entretenir les chemins de vingt-quatre pieds qui y conduisent, etc, etc. (Cahier 5, p. 50).

6 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un nouveau chemin de vingt-quatre pieds de largeur depuis le Petit Chenal de la rivière Sainte-Anne, paroisse du même nom, gouvernement des Trois-Rivières, jusqu'à la rivière de Batiscan, et qui ordonne que les habitants de Sainte-Anne et de Batiscan entretiendront ce chemin ainsi que les levées, pavés et fossés nécessaires. (Cahier 5, p. 51).

8 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution du procès-verbal du 9 mai 1732 et, en conséquence, oblige les habitants de la seigneurie de Batiscan à faire et entretenir le chemin ordonné de vingt-quatre pieds de largeur, construire les ponts, etc, etc. (Cahier 5, p. 53).

8 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui, en conformité avec le procès-verbal du 30 mai 1732, ordonne à tous les habitants de la seigneurie de

Champlain de faire incessamment chacun en droit soi leur chemin de vingt-quatre pieds de largeur, d'essoucher et aplanir le dit chemin, de construire les ponts nécessaires, etc, etc. (Cahier 5, p. 53).

8 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que les fossés le long de la levée de la côte du Bois-Brûlé seront reculés et creusés et que les ponts seront refaits par tous les habitants de Champlain, Batiscau et du Cap-de-la-Madeleine. (Cahier 5, p. 54).

10 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la banlieue des Trois-Rivières et des seigneuries des Pères Jésuites, de Vieux-Pont, Labadie et de Tonnancour de faire incessamment leur chemin de vingt-quatre pieds de largeur, de relever les clôtures, d'essoucher et de construire tous les ponts nécessaires, etc., etc. (Cahier 5, p. 55).

11 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants des seigneuries de Gatineau, de la Grande-Rivière-Yamachiche et de la Petite-Rivière-Yamachiche de faire chacun en droit soi le chemin ordonné de vingt-quatre pieds de largeur, de relever les clôtures, abattre les buttes, faire les ponts, fossés et levées nécessaires. (Cahier 5, p. 56)

12 et 13 juin 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur depuis la rivière de Maskinongé jusques à la Grande-Rivière du Loup. (Cahier 5, p. 56).

30 juin et 1er juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de Varennes et Saint-Michel, sur le Grand-Coteau, conformément au procès-verbal de M. Robineau de Bécancour du 27 juillet 1710, le dit chemin à prendre au coin du fort du Cap-Saint-Michel en suivant la ligne qui sépare la terre de Jean-Baptiste Le Brodeur, et le chemin de Roi des habitants des deuxième et troisième rangs du Cap-Saint-Michel et de Martigny, et qui ordonne un chemin de communication pour les habitants du fief de Martigny, les dits chemins à être entretenus par tous les habitants des seigneuries de Varennes, Cap-Saint-Michel et Martigny. (Cahier 5, p. 59).

3 et 4 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur pour la seigneurie de Boucherville, depuis le chemin visité de Varennes jusques au passage de la rivière de Muy, et depuis la dite rivière jusqu'au Tremblay, sur le bord de l'eau, lequel dernier chemin aura trente-six pieds de largeur. (Cahier 5, p. 63).

4 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque aux habitants du second rang de la seigneurie de Boucherville deux chemins de vingt-quatre pieds de largeur, l'un le chemin de Roi du trait-quarré et l'autre le chemin de descente depuis le chemin du trait-quarré jusques au fort de Boucherville. (Cahier 5, p. 66).

6 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque aux habitants du troisième

rang de la seigneurie de Boucherville un chemin de vingt-quatre pieds de largeur du trait-quarré de la côte appelée vulgairement Lustueru et un chemin de descente pour venir au fort de Boucherville. (Cahier 5, p. 68).

8 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne et marque aux habitants du quatrième rang de la seigneurie de Boucherville nommé vulgairement "Côte de tout se prendra, paroisse de Lustueru", un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur, tant en profondeur que de traverse. (Cahier 5, p. 70).

9 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne et marque un chemin de Roi en profondeur pour l'utilité des habitants des second, troisième, quatrième et cinquième rangs de la seigneurie de Boucherville, de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre dans la ligne du nommé Lamoureux jusques au bout du cinquième rang comme l'avait autrefois marqué M. Boucher de Montbrun. (Cahier 5, p. 72).

11 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne et marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur du côté du nord de l'île Jésus, paroisse Saint-François-de-Sales, pour l'utilité et commodité des habitants qui ont leurs terres nord et sud de la dite île sur les devantures, et pour ceux qui se trouvent enclavés. (Cahier 5, p. 72).

13, 14 et 15 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur, au-dessus des plus hautes eaux,

dans l'île et seigneurie de Jésus, avec les ponts, levées et fossés nécessaires, à prendre depuis l'habitation de Joseph Berthiaume jusqu'à celle de Alexis Gariépy. (Cahier 5, p. 74).

16, 17 et 18 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur pour l'utilité des habitants du côté nord de l'île Jésus, avec les ponts, levées et fossés nécessaires, à prendre dans le bois debout, depuis l'habitation du nommé Beaumont à aller jusqu'à celle d'André Dubreuil et le long de la côte de trente-six pieds. (Cahier 5, p. 77).

20, 21 et 22 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur sur deux lieues un quart de longueur pour les habitants du haut de l'île Jésus, du côté du nord, avec les ponts, levées et fossés nécessaires, à prendre dans le bois debout, sur le coteau, depuis et compris l'habitation de Jean Léonard, dernier habitant d'en haut de la dite île, etc, etc. (Cahier 5, p. 80).

29 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui supprime le chemin royal marqué en la seigneurie de Longueuil l'année 1732, et au lieu de chemin l'établit sentier de sept pieds de largeur, qui sera ouvert depuis le 1er novembre jusques au 10 mai, et qui marque le grand chemin royal de la dite seigneurie de Longueuil, sur le bord du fleuve, de trente-six pieds de largeur, à prendre depuis l'habitation de Louis Ménard jusques et compris celle de Sainte-Marie, avec les ponts, saignées, levées et fossés nécessaires. (Cahier 5, p. 82).

30 juillet 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de trait-quarré de trente-six pieds de largeur à la côte de Saint-Michel, île et seigneurie de Montréal, et un chemin de descente de vingt-quatre pieds de largeur, avec les ponts, pavés, saignées et fossés nécessaires, à prendre depuis et compris l'habitation du sieur Francheville jusques au haut et bout de la dite côte de Saint-Michel. (Cahier 5, p. 84).

8 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à faire droit sur les demandes des seigneurs et habitants de l'île Jésus jusques au 12 du mois courant et qui note leurs dires respectifs. (Cahier 5, p. 86).

12 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque la continuation du chemin royal du côté du sud de l'île Jésus depuis la terre de Claude Vandandaigne jusques à l'église, avec les ponts, fossés et saignées nécessaires. (Cahier 5, p. 88).

14 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de trait-quarré de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés et d'une lieue ou environ de longueur pour l'utilité des habitants de la côte Saint-Laurent et de la côte Saint-François, seigneurie de l'île Jésus, et un autre chemin de descente aussi de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre à la ligne qui sépare le domaine de la dite seigneurie d'avec la terre de André Dubreuil, avec les ponts, coulées, saignées et fossés nécessaires. (Cahier 5, p. 90).

16 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés qui servira pour les habitants du nord et du sud de l'île Jésus, à prendre à la ligne qui sépare le domaine de la dite seigneurie d'avec la terre d'André Dubreuil. (Cahier 5, p. 91).

17 et 18 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur et de deux lieues de longueur dans la seigneurie de Terrebonne, à prendre depuis l'habitation de Joseph-Louis Matte et à aller jusques à celle des ayants-cause de François Brunet, avec les ponts, pavés et saignées nécessaires. (Cahier 5, p. 92).

20 et 21 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés pour la commodité des habitants du bout de l'île Jésus, et ordonne que les ponts publics seront faits par tous les habitants depuis et compris la terre de Jean Dazé jusques et compris celle du nommé Landreneau au prorata des terres qu'ils possèdent. (Cahier 5, p. 95).

26 et 27 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, règle et plaque un chemin de roi de vingt-quatre pieds de largeur et de deux lieues de longueur, à prendre à la ligne qui sépare la seigneurie de Lachenaie de celle de Saint-Sulpice, en redescendant du côté du nord de la rivière de l'Assomption jusques et compris la terre d'Etienne Trudeau. (Cahier 5, p. 97).

28 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque le chemin royal du trait-quarré de la rivière Saint-Jean, côté du nord de la seigneurie de Lavaltrie, sur le travers des terres des habitants, d'une largeur de vingt-quatre pieds, depuis et compris la terre d'Antoine Laporte en remontant jusques à la ligne qui sépare la terre de Jean-Baptiste Vinieux de celle du nommé Boisjoly. (Cahier 5, p. 100).

30 août 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne la construction d'un pont sur la rivière Mascouche par tous les habitants de la grande côte de Lachenaie, au prorata des terres que chacun possède sur les bords de la dite rivière. (Cahier 5, p. 101).

10 septembre 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la côte des Prairies et à ceux qui y ont des terres de faire chacun en droit soi un chemin de vingt-quatre pieds de largeur, de relever les clôtures, d'essoucher, de faire les ponts, pavés, fossés et saignées nécessaires pour aller commodément de l'église jusques au moulin des Récollets. (Cahier 5, p. 103).

11 et 12 septembre 1733.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace les chemins nord et sud de la rivière Mascouche, de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés, et qui ordonne que les habitants seront tenus de faire chacun en droit soi les ponts, pavés, saignées et fossés, et leur fait défense d'embarrasser les dits chemins ni de jeter dans la rivière Mascouche aucun arbre à moins qu'il ne soit débité. (Cahier 5, p. 104).

25 janvier 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne les habitants de la Pointe-de-Lévis de battre chacun en droit soi le chemin du Roi en toute l'étendue de leurs terres. (Ordonnances des Intendants, cahier 22, p. 3).

8 mars 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui déclare que les chemins tracés et ordonnés par le grand voyer Lanoullier de Boisclerc en l'île Jésus seront établis et exécutés conformément à ses procès-verbaux. (Ordonnances des Intendants, cahier 22, p. 19). (1)

6 avril 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants de Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg, chargés de l'entretien et réparation du chemin de Roi qui conduit du dit lieu à Québec, de prendre chacun sur leurs terres les bois nécessaires pour paver les molières; défense à tous de prendre le bois sur les terres de Joseph Déry, René Tardif, Jean-Baptiste Rochereau, Jacques Choret et Charles Choret à peine de tous dommages et intérêts et d'être condamnés en l'amende suivant la rigueur des ordonnances. (Ordonnances des Intendants, cahier 22, p. 33).

30 avril 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui règle les prix que les propriétaires des bacs qui traversent les différentes rivières qui se rencontrent sur la route qui va de Québec à Montréal pourront exiger pour transporter les voitures, gens de cheval, gens de pied, bestiaux, etc, etc. (Ordonnances des Intendants, cahier 22, p. 50). (2)

9 mai 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 366.

(2) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 464.

clerc qui ordonne aux habitants du côté du nord de l'île Jésus d'abattre et raser jusqu'à terre chacun en droit soi les arbres et arbrisseaux qui sont sur la devanture de leurs habitations pour faciliter la navigation. (1)

10 mai 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le grand chemin de Terrebonne, sur le bord de l'eau, à prendre au chemin de Pierre Robin, et ordonne que les habitants du lieu seront tenus d'essoucher, efferdocher, abattre les buttes dans le dit chemin, etc., etc. (Cahier 5, p. 108).

.....1734.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, en qualité de subdélégué de M. l'intendant, qui ordonne au sieur Laframboise et à tous les concessionnaires de la Petite-Rivière-Yamachiche de travailler incessamment au restant du chemin à faire sur les terres non concédées avec les ponts, fossés et pavés nécessaires pour le rendre praticable. (1)

15 juin 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne un chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés avec les ponts nécessaires depuis le domaine de la terre appartenant à M. Bégon, ci-devant intendant, jusqu'à la grève de la Petite Rivière Saint-Charles, près Québec. (Cahier 5, p. 110).

21 et 22 juin 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et règle à demeure un chemin de vingt-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

quatre pieds de largeur entre deux fossés pour les habitants du second rang de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin. (Cahier 5, p. 112).

21 juillet 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, à la demande du baron de Longueuil, seigneur de Beloeil et major des ville et gouvernement de Montréal, donne jusqu'au 20 mai prochain aux habitants du dit fief pour faire et rendre praticable chacun en droit soi le chemin de la devanture de leurs terres. (Ordonnances des Intendants, cahier 22, p. 121).

3 août 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne et marque un chemin de Roi de trente-six pieds de largeur dans la seigneurie et baronnie de Longueuil, au-dessous des bornes plantées aujourd'hui même par le sieur Dufresne, arpenteur, sur les terres de Charles Truteau et autres qui seront tenus de faire les fossés au-dessus du dit chemin pour rendre les eaux aux fossés de ligne, avec ordre de faire les ponts, etc, etc. (Cahier 5, p. 113).

9 août 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en forme de journal au sujet de la découverte d'une mine de plomb au-dessus du portage des Chats. (1)

10 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui porte établissement d'un bac sur la rivière de Berthier et qui nomme Pierre Regnault dit Frenière pas-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

sager et conducteur aux droits et salaire y attribués. (Cahier 5, p. 114).

10 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les bacs ordonnés sur les rivières du Grand et du Petit-Chicot, seigneurie du même nom, ne sont pas encore faits et enjoint aux sieurs Du Sablé et Brisset de les construire incessamment. (Cahier 5, p. 115).

10 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui porte établissement d'un bac sur la rivière de Maskinongé et qui nomme Louis Delpé conducteur et passager du dit bac pour jouir du dit privilège aux droits et salaire y attribués. (Cahier 5, p. 115).

11 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les chemins depuis le Petit-Chicot jusques au bout de la seigneurie de Maskinongé ne sont pas faits, et qui nomme le sieur Jacques Lupien dit Bélair, co-seigneur, pour faire les dits chemins conformément aux procès-verbaux. (Cahier 5, p. 116).

11 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que les nommés Claude Philibert et François Auger fourniront chacun en droit soi le terrain nécessaire tant pour le chemin qui doit conduire au bac de la Grande Rivière-du-Loup que pour la montée, et commet le dit Claude Philibert pour passager et conducteur du dit bac pour jouir de ce privilège aux droits et salaire y attribués. (Cahier 5, p. 116).

11 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clerc qui constate que les chemins ne sont pas faits le long de la Grande-Rivière-du-Loup, dans la Catinerie, dans la seigneurie du sieur de Grandpré et sur le domaine du sieur Gatineau, ce qui interrompt la communication des gouvernements de cette colonie. (Cahier 5, p. 117).

11 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que le chemin de Roi dans les seigneuries du Cap-de-la-Madeleine et de Champlain, particulièrement dans le Grand-Brûlé, sur les terres des sieurs Louvière et Duval, ne sont pas faits, et que plusieurs ponts manquent dans la côte de Champlain. (Cahier 5, p. 117).

12 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui porte établissement d'un bac sur la rivière Champlain, et qui nomme le sieur Pierre Marchand passager et conducteur du dit bac, pour jouir de ce privilège aux droits et salaire y attribués. (Cahier 5, p. 117).

12 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que la plupart des ponts ordonnés par les procès-verbaux précédents ne sont pas encore faits dans la côte de Batiscan. (Cahier 5, p. 118).

13 septembre 1734.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui porte établissement d'un bac sur la rivière de Batiscan, et qui établit Pierre Proteau fils passager et conducteur du dit bac aux droits et salaire attribués à ce privilège. (Cahier 5, p. 118).

15 février 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clere qui porte établissement d'un bac sur la rivière des Trois-Rivières. (1)

24 février 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui porte établissement d'un bac sur la rivière des Prairies. (1)

4 mars 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui porte établissement d'un bac sur la rivière de l'Assomption. (1)

6 juin 1735.

Commission de Gilles Hocquart, intendant, à Michel Pétrimoulx pour exercer les fonctions de grand voyer pendant la maladie du sieur Mailloux, commis de M. Lanoullier de Boisclere, grand voyer de ce pays. (Ordonnances des Intendants, cahier 23, p. 43).

18 juin 1735.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants des villages de Saint-Claude et de Saint-Pierre, dépendants de la paroisse de Charlesbourg, à travailler incessamment aux saignées et fossés pour la confection du chemin du Roi. (Ordonnances des Intendants, cahier 23, p. 45).

21 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés, à prendre à la ligne qui sépare la seigneurie de Saint-Ours de celle de Contrecoeur, ordonne la construction des ponts et pavés nécessaires pour

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

remplir les cavées, et fait défense aux habitants de se servir d'autre chemin que celui ainsi désigné. (Cahier 5, p. 124).

21 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui accorde surséance pour faire droit sur la requête présentée à Monseigneur l'intendant par M. Pécaudy de Contrecoeur au sujet des chemins de la paroisse de la Sainte-Trinité, dans la seigneurie de Contrecoeur, et sur les chemins sur la devanture du fleuve Saint-Laurent et sur la rivière Chambly ensemble les chemins en profondeur, tous dépendants de la dite seigneurie de Contrecoeur. (Cahier 5, p. 124).

22 et 23 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés à travers les seigneuries de Verchères, Marigot et Bellevue, avec les ponts et saignées nécessaires pour rendre ces chemins utiles et commodes aux habitants de ces dites seigneuries. (Cahier 5, p. 126).

25 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque des chemins de vingt-quatre pieds de largeur dans les côtes de la Beauce et de la Butorderie, seigneuries de Verchères et de Cournoyer, afin de permettre aux habitants de ces côtes de se rendre à l'église, au moulin et au bord de l'eau. (Cahier 5, p. 129).

26 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui donne surséance à faire droit au sujet du chemin que les habitants des Prairies dites Ruisseau de Fortune, seigneurie de Verchères, demandent, et qui permet en attendant aux habitants du second rang de la seigneurie

de Verchères de passer par le chemin dont ils se sont servi et se servent actuellement pour aller sur leurs terres. (Cahier 5, p. 131).

27 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés à la côte Saint-Michel, gouvernement de Montréal, à prendre à la ligne qui sépare la seigneurie du Morigo, partie de la seigneurie de Verchères, d'avec celle de Saint-Michel, jusques à la ligne du fief de Martigny, et ordonne la construction des ponts nécessaires, etc, etc. (Cahier 5, p. 132).

28 juin 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés dans la côte des Prairies, à commencer le dit chemin entre la ligne qui sépare les terres de Jacques Ledoux et de Pierre Bousquet père, et ordonne la construction des ponts nécessaires, etc, etc. (Cahier 5, p. 133).

6 juillet 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dire et représentations tant des seigneurs de Contrecoeur que des curé et habitants du lieu au sujet d'un chemin proposé, et qui surseoit à faire droit jusqu'à ce qu'il ait plu à Monseigneur l'intendant ordonner ce qui lui conviendra sur l'avis du dit grand voyer. (Cahier 5, p. 134).

6 juillet 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de trait-quarré aux habitants de la rivière Chambly, côté du nord, de vingt-

quatre pieds de largeur, entre deux fossés, sur un coteau distant de la dite rivière Chambly d'environ trois arpents, etc, etc. (Cahier 5, p. 135).

8 juillet 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace un chemin le long de la rivière Chambly de vingt-quatre pieds de largeur, jusques au chemin appelé vulgairement le Chemin du Portage et de ce dernier endroit au chemin de la Grande Côte, depuis l'église de Saint-Ours jusques à la ligne qui sépare cette seigneurie de celle de Contrecoeur, avec les ponts, fossés et pavés nécessaires pour l'utilité des habitants. (Cahier 5, p. 136).

20 juillet 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace un chemin dans la seigneurie de la Prairie de la Madeleine qui ira aboutir au grand chemin de Chambly et qui servira aux habitants du dit lieu pour faire valoir les terres qu'ils ont à Fontarabie, se rendre à l'église et au moulin, et ordonne en même temps la construction d'un pont sur le Bras de la Fourche, chemin de Chambly. (Cahier 5, p. 138).

19 août 1735.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui défend aux habitants de l'île Jésus de passer à l'avenir par les deux anciens chemins du bord de l'eau, nord et sud, de la dite île, pour venir à l'église, et leur enjoint de passer par celui nouvellement établi et qui passe par le milieu du domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs de la dite île, et ce à peine contre les contrevenants de trente sols d'amende pour la première fois et du double en cas de récidive. (Ordonnances des Intendants, cahier 23, p. 52).

13 septembre 1735.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui porte établissement d'un bac sur la rivière Sainte-Anne, seigneurie du même nom, et qui nomme le sieur Gatineau passager et conducteur du dit bac aux droits et salaire attribués à ce privilège. (Cahier 5, p. 119).

7 janvier 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la Petite-Rivière-Saint-Charles, du côté du sud, depuis et compris l'habitation de la veuve Hédouin jusques et compris celle de la veuve Flamand, à faire et entretenir chacun en droit soi sur leurs terres le chemin qui conduit de Québec à l'Ancienne-Lorette, de trente-six pieds de largeur, conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 2, p. 277).

30 janvier 1736.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc rendue sur le renvoi de M. l'intendant sur les difficultés d'entre le sieur de la Pigeonnière et Jean Lagroix et qui nomme Me Plamondon, arpenteur juré, pour tirer les lignes des terres des parties. (1)

18 février 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention des dires et représentations du nommé Jean-Baptiste Larivière, entrepreneur du bac de la rivière de l'Assomption, et des habitants de la dite rivière au sujet du dit bac. (1)

19 février 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet de la construction et réparation des ponts dans les seigneuries du Grand et du Petit Chicot. (1)

22 février 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un pont à rétablir sur la petite rivière Veillet, seigneurie de Batiscan. (1)

6 et 7 mai 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin du trait-quarré de Bourg-Royal, seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. (Cahier 2, p. 275).

22 mai 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, au sujet du chemin du trait-quarré de Charlesbourg. (Ordonnances des Intendants, cahier 24, p. 58).

22 mai 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui, en conséquence du procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, des 6 et 7 mai 1736, décide que le chemin du trait-quarré de Bourg-Royal, seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, subsistera conformément à ce qui est porté par les contrats de concession donnés par feu M. Talon à l'effet de quoi tous les habitants du Bourg-Royal seront tenus et obligés de faire et de clore le dit chemin aussitôt après les semences de la présente année. (Cahier 2, p. 277).

1er juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour les ponts et chemins de la seigneurie de Bonsecours. (Cahier 2, p. 122).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

1er juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un nouveau chemin de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre depuis la ligne de la seigneurie de l'Islet Saint-Jean jusques à celle du Cap-Saint-Ignace. (Cahier 2, p. 122).

1er juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur sur la seigneurie de l'Islet Saint-Jean. (Cahier 2, p. 120).

1er juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de vingt-quatre pieds de largeur depuis et compris la rivière de Port-Joli jusques à la ligne qui sépare la seigneurie de Port-Joli de celle de l'Islet Saint-Jean. (Cahier 2, p. 118).

2, 3, 4 et 5 juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de vingt-quatre pieds de largeur et de deux lieues environ de longueur depuis la ligne de la seigneurie de Bonsecours jusques à celle de la Rivière-du-Sud. (Cahier 2, p. 123).

5, 8 et 9 juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur sur la seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas. (Cahier 2, p. 126).

6 juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que le chemin nouvellement tracé et redressé subsistera seul dans la seigneurie de la Pointe-à-

la-Caille, paroisse Saint-Thomas. (Cahier 2, p. 114).

18 juin 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du pont de la rivière à la Rets (?), dans la paroisse de Charlesbourg. (Cahier 2, p. 172).

28 août 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui homologue un procès-verbal de transport du sieur Maillou, commis du grand voyer, au village de Fargy, dans la seigneurie de Beauport. (Ordonnances des Intendants, cahier 24, p. 98).

23 septembre 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution du procès-verbal du sieur Jean Gagnon, commandant les milices de la Rivière-Ouelle, jusqu'à ce que le sieur grand voyer se soit transporté sur les lieux. (1)

13 novembre 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un pont proposé à faire sur la rivière du Sault de Montmorency, seigneurie de Beaupré. (Cahier 3, p. 146).

15 janvier 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des contestations survenues entre le sieur de Lomé, capitaine de milice de la Chevrotière, et le sieur Grondines, major des milices de Grondines, pour le chemin d'hiver de la seigneurie de la Chevrotière. (Cahier 2, p. 176).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.



5 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à marquer un chemin de Roi dans la paroisse de la Pointe-Claire et ordonne aux habitants du dit lieu de tirer les bois nécessaires pour la construction des ponts. (1)

9 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants des côtes de Notre-Dame-de-Liesse, de Notre-Dame-des-Neiges et de la Montagne, paroisse de Montréal, de tirer et ce incessamment les bois nécessaires pour la réparation des ponts des dites côtes. (1)

13 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution du procès-verbal des 26 et 27 août 1723 au sujet de la construction et réparation des ponts par les habitants tant de la grande Côte de Lachenaie que de la rivière de l'Assomption. (1)

14 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention que les ponts dans la seigneurie de Dautré et Lanoraie sont presque achevés. (1)

14 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction des ponts ci-devant ordonnés sur la seigneurie de Saint-Sulpice. (1)

17 février 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.



clerc au sujet de la construction des ponts ci-devant ordonnés sur la seigneurie de Batiscan. (1)

14 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Port-Joli, Islet Saint-Jean et Notre-Dame-de-Bonsecours qui sont en défaut pour la construction des ponts qui sont sur leurs terres de tirer d'ici à huit jours les bois nécessaires pour ces constructions. (Cahier 2, p. 178).

15 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de l'Islet, La Fresnaye, et de Saint-Joseph, paroisse de Saint-Ignace, qui sont en défaut pour la construction des ponts qui sont sur leurs terres, de tirer d'ici à huit jours les bois nécessaires pour ces constructions. (Cahier 2, p. 180).

16 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas. (Cahier 2, p. 182).

18 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Berthier, gouvernement de Québec, de tirer incessamment le bois nécessaire pour la construction des ponts sur les chemins de la dite seigneurie. (Cahier 2, p. 174).

19 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

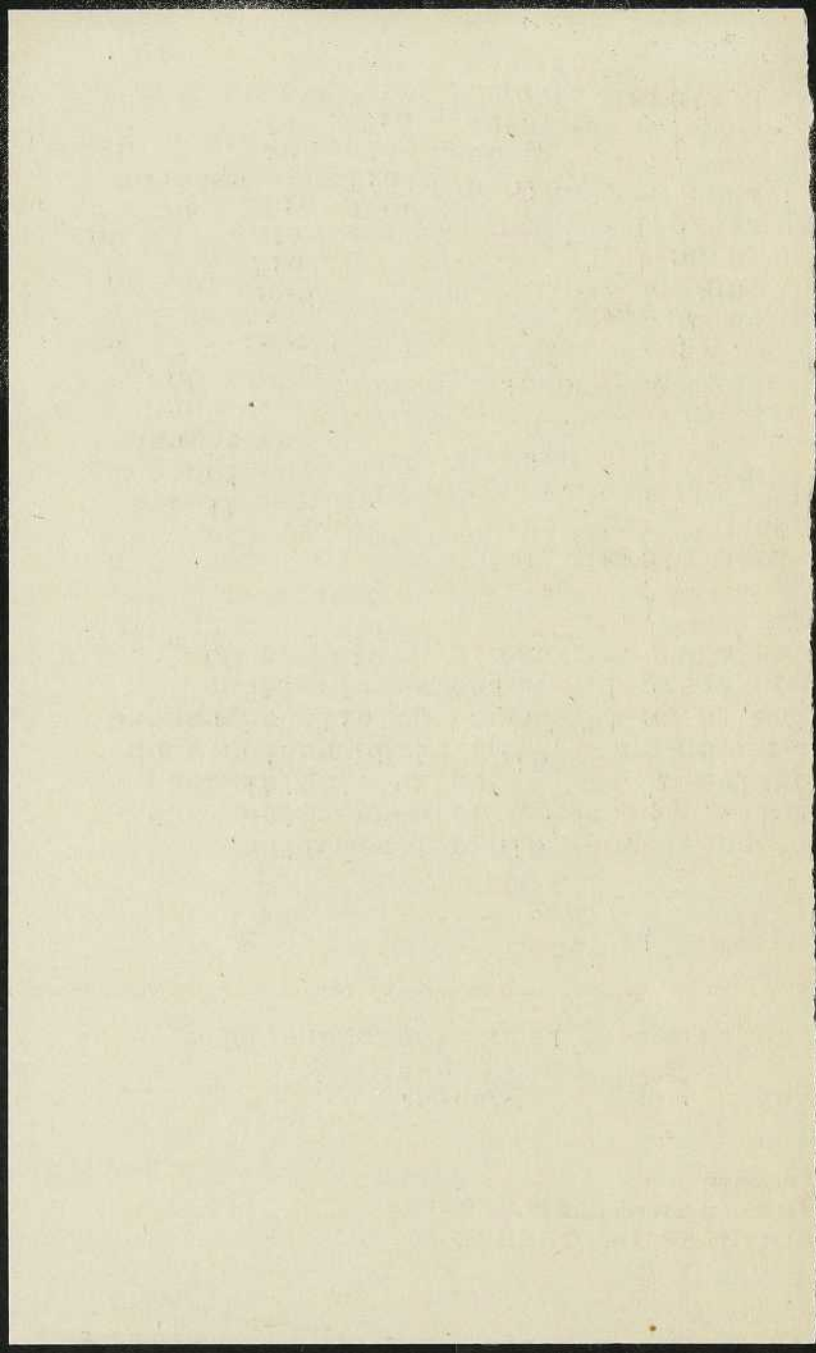
Archives Publiques du Canada. -

Doc. relatifs à l'Hist. Canadienne -
Chronologie du Canada 1819-1928.

^{Administrative}
Édité - Douglas & Story 1 vol.

Doc. relatifs à l'Hist. Canadienne du Canada,
1759-1791. 2. ^{Vol.} ~~parties~~ ..

Rapports Arch. Publiques du Canada
p. 1941 - Oct. 1942 1 vol. -



clerc qui ordonne la construction d'un pont sur la rivière de Saint-Vallier dit la Durantaye pour tous les habitants des grandes côtes de Saint-Vallier et Saint-Michel de la Durantaye, par les habitants des deuxième, troisième et quatrième rangs des dites côtes et par les habitants du premier rang de Berthier. (Cahier 2, p. 184).

20 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de Vincennes, paroisse Saint-Etienne de Beaumont, appartenant aux héritiers du feu sieur Bissot de Vincennes. (Cahier 2, p. 186).

20 mars 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts de la seigneurie de la Durantaye, paroisse Saint-Michel. (Cahier 2, p. 111).

2 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un chemin royal de trente-six pieds de largeur le long du lac Saint-Louis, seigneurie de Grande-Anse et Pointe-Claire, paroisse Saint-Joachim. (Cahier 2, p. 129).

3 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le grand chemin de la côte Saint-Jean, paroisse de la Pointe-Claire. (Cahier 2, p. 133).

4 et 5 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque le grand chemin royal de la côte Sainte-Geneviève, le long de la rivière des Prairies, de trente-six pieds de largeur. (Cahier 2, p. 135).

6 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clerc qui trace et marque un grand chemin de trente-six pieds de largeur dans la seigneurie de la Grande-Anse, paroisse de la Pointe-Claire, côte de Saint-Rémi, à prendre depuis les terres du nommé Charles Latour et Jacques Jarry jusques et compris les terres de Charles Blondin et de la veuve Valois. (Cahier 2, p. 140).

15 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le grand chemin de la côte de Saint-Laurent pour aller à la ville de Montréal, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 2, p. 144).

16 et 17 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle le grand chemin qui conduit de la côte du Sault des Récollets à la ville de Montréal et à la côte de Saint-Michel, de trente-six pieds de largeur. (Cahier 2, p. 146).

22 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle le grand chemin de descente de la côte de Saint-Léonard à celle de la Rivière-des-Prairies, en remontant, à prendre dans la ligne qui sépare les terres des nommés Pierre Bazinet et Pierre Ranger, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 2, p. 149).

30 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la seigneurie de Contrecoeur de travailler à leur quote-part au chemin de la dite seigneurie chacun en droit soi. (Cahier 2, p. 151).

31 juillet 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants des seigneuries de

Verchères, Marigot et Bellevue de travailler chacun en droit soi aux chemins des dites seigneuries. (Cahier 2, p. 152).

1er août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur, le long de la rivière Richelieu, sur la seigneurie de Dumesny-Noré, aujourd'hui appartenant à M. de Contrecoeur fils, enseigne dans les troupes du détachement de la marine. (Cahier 2, p. 152).

1er août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin royal de trait-quarré pour les habitants du second rang de la seigneurie de Dumesny-Noré appartenant à M. de Contrecoeur fils, le long de la rivière Amiot. (Cahier 2, p. 154).

2 août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle le grand chemin qui conduit de la Grande Côte de Contrecoeur à la côte de Chambly pour que les habitants de ce dernier endroit puissent aller facilement à l'église de Contrecoeur, leur paroisse, le dit chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés. (Cahier 2, p. 155).

3 août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la seigneurie de Saint-Ours, de chaque côté de la rivière Chambly, de travailler chacun en droit soi aux chemins de la dite seigneurie. (Cahier 2, p. 157).

5 août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clerc qui marque, trace et règle un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur et d'une lieue environ de longueur, à prendre en descendant la rivière de Chambly à la ligne du sud-ouest de la terre de M. Miniac jusques à la ligne de Jean-Baptiste Larivière, dernier habitant d'en bas de la seigneurie de Saint-Ours. (Cahier 2, p. 158).

21 août 1737.

Procès-verbal de Jean Maillou, commis du grand voyer, au sujet du chemin du village Saint-Jacques dit la Misère qui passe le long de la rivière et a besoin d'être élargi n'ayant pas plus de douze pieds de largeur en certains endroits. (Cahier 3, p. 233).

24 août 1737.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui décide que tous les habitants du rang de la Misère seront tenus de travailler à rétablir et rendre praticable le chemin de cinq arpents de longueur pour lequel le sieur Jean Maillou a dressé procès-verbal le 21 août courant. (Cahier 3, p. 233).

25 août 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en forme d'ordonnance qui condamne François Lefebvre, habitant de la Rivière-de-Batiscan, à relever sa clôture sitôt après les récoltes de la présente année et en trois livres d'amende pour avoir empiété sur le chemin de Roi. (1)

11 septembre 1737.

Ordonnance au bas de requête présentée à M. Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc du 11 septembre 1737

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

qui donne jour et heure pour se transporter avec le sieur La Morille, arpenteur, pour reconnaître les limites que doivent avoir les terres des nommés, Jean, André et Pierre Robitaille et François Dion, habitants de Gaudarville, seigneurie de la Delle Peuvret. (1)

19 et 20 septembre 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur en profondeur dans les seigneuries de la Montagne à Bonhomme et Gaudarville. (Cahier 2, p. 161).

11 novembre 1737.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-François, Rivière-du-Sud, à baliser et frayer les chemins de Roi pendant l'hiver. (Ordonnances des Intendants, cahier 26, p. 13).

13 décembre 1737.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des limites des terres des nommés Jean, André et Pierre Robitaille, Noël Beaupré et François Dion, habitants de la côte Saint-Joseph, seigneurie de Gaudarville, appartenante à la damoiselle Peuvret. (Cahier 2, p. 188).

25 janvier 1738.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, au sujet des chemins d'hiver de la paroisse de Saint-Pierre, seigneurie de la Rivière-du-Sud. (Ordonnances des Intendants, cahier 26, p. 40).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la Sainte-Famille, île d'Orléans, de battre et baliser à chaque bordée de neige leur chemin chacun en droit soi et d'en abattre les buttes. (1)

13 mars 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Saint-Joachim, côte de Beaupré, de baliser chacun en droit soi les chemins d'hiver et d'en abattre les buttes et cahots. (Cahier 2, p. 191).

14 mars 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Sainte-Anne, côte de Beaupré, de baliser chacun en droit soi les chemins d'hiver et d'en abattre les buttes et cahots. (Cahier 2, p. 193).

15 mars 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction du pont de la rivière du Sault-à-la-Puce, côte du Château-Richer, et qui ordonne aux habitants du dit lieu de baliser chacun en droit soi les chemins des fonds et d'en abattre les buttes. (Cahier 2, p. 195).

1er et 2 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de descente dans la seigneurie de Maure pour aller à l'église de Saint-Augustin et au moulin tant pour les habitants de la côte Saint-Denis que pour ceux de la côte Saint-Joseph. (Cahier 3, p. 25).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

3 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de descente aux habitants de la côte des Saints-Anges pour aller porter leurs grains au moulin de la seigneurie de Maure appartenante aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. (Cahier 3, p. 144).

3 et 4 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans la côte de la Ferté, seigneurie de Maure, paroisse de Saint-Augustin. (Cahier 3, p. 28).

5 et 7 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal et public de vingt-quatre pieds de largeur en revenant de la ligne qui sépare les terres de Bussière et François Valin, habitants de Saint-Charles, au troisième rang de la seigneurie de Maure, entre Jean Alary et Jean-François Dolbec, pour la communication des habitants des côtes de Saint-Joseph et de Saint-Denis et pour communiquer à la Grande Côte, sur le bord du fleuve. (Cahier 3, p. 31).

6 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires et représentations de quelques habitants de la côte des Saints-Anges et de Saint-Denis, seigneurie de Maure, au sujet du chemin de descente de la dite côte des Saints-Anges. (Cahier 3, p. 91).

7 juillet 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui établit les conditions posées par les habitants de la côte Saint-Denis, seigneurie de Maure, pour travailler

au nouveau chemin de descente qui conduira au moulin de la dite seigneurie de Maure. (Cahier 3, p. 144).

5 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin de continuation de celui ci-devant tracé le 3 et 4 novembre 1731 sur la seigneurie de Montapeine. (Cahier 3, p. 89).

8, 9 et 10 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur par dessus les coteaux pour la sûreté des habitants de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle sur toute l'étendue des dites deux seigneuries et pour que la communication soit plus facile. (Cahier 3, p. 35).

11 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de trait-quarré au troisième rang de la seigneurie de la Rivière-Ouelle de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 38).

12 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur le long de la rivière Ouelle, dans la seigneurie du même nom, jusques au Grand Ruisseau nord et sud d'icelle. (Cahier 3, p. 40).

13 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et redresse un chemin de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de la Pocatière, depuis le Grand Ruisseau jusques chez Charles Lafrance, habitant du Royaume. (Cahier 3, p. 43).

14 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur sur les seigneuries de d'Auteuil et des Aulnaies. (Cahier 3, p. 46).

16 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin de vingt-quatre pieds de largeur tant pour descendre au moulin de la seigneurie de la Pocatière que pour le trait-quarré de la côte dite Rivière Saint-Jean et celui de descente à la grève. (Cahier 3, p. 48, et cahier 8, p. 187).

18 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution d'un procès-verbal fait par le sieur Jean Fortin, capitaine de milice de la seigneurie de Bonsecours, au sujet du chemin par lui marqué sur la seigneurie de Port-Joli, paroisse Saint-Jean, tout en y apportant quelques changements. (Cahier 3, p. 51).

19 et 20 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur pour les habitants du second rang de la seigneurie du Cap-Saint-Ignace, appartenante aux héritiers de feu Joseph-Charles Amyot de Vincelotte. (Cahier 3, p. 52).

21 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que Jean Roussin, habitant de la Rivière-du-Sud, livrera et entretiendra sur le travers de sa terre un chemin de charrette pour l'utilité de M. Couillard, sei-

gneur de la Pointe-à-la-Caille et de la Rivière-du-Sud. (Cahier 3, p. 85).

23 et 24 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque les grands chemins royaux des côtes de Saint-François et Saint-Pierre dans la rivière du Sud, seigneurie de Berthier. (Cahier 3, p. 55).

25 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui change et marque le grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur en la seigneurie de Bellechasse. (Cahier 3, p. 57).

26 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui change et marque le grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur en la seigneurie de Saint-Vallier. (Cahier 3, p. 59).

27, 28, 29 et 30 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins en profondeur et de descente de Saint-Michel-de-la-Durantaye. (Cahier 3, p. 61).

31 août 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et redresse le grand chemin sur la seigneurie de Saint-Michel-de-la-Durantaye, le long du fleuve, pour éviter le précipice de Mimo. (Cahier 3, p. 66).

2, 3 et 4 septembre 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque les grands chemins royaux tant de trait-quarré que de descente dans les profondeurs de la seigneurie de Lauzon. (Cahier 3, p. 69).

5 et 6 septembre 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et redresse le grand chemin de la côte de Lauzon, le long du fleuve, depuis la terre du sieur Lambert jusques à la ligne de la seigneurie de Montapeine. (Cahier 3, p. 72).

24 septembre 1738.

Ordre de Gilles Hocquart, intendant, du 24 septembre 1738, à Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc de se rendre au fort Saint-Frédéric, dans le lac Champlain, pour examiner les terres pour l'établissement d'un domaine pour le compte de Sa Majesté. (Ordonnances des Intendants, cahier 26, p. 192).

8 novembre 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui change et marque le chemin du bord du fleuve dans la seigneurie de Lauzon, depuis la terre de Ignace Carrier père jusques et compris l'habitation de Jean Gely. (Cahier 3, p. 77).

14 décembre 1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc sur le terrain le plus propre pour établir un pont sur la rivière Sainte-Anne, en la côte de Beaupré. (Cahier 2, p. 191).

1738.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc contenant une visite faite par ordre de l'intendant pour un Domaine à établir au fort Saint-Frédéric pour Sa Majesté. (1)

1er avril 1739.

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne le sieur Amyot de Vincelotte, seigneur du Cap-Saint-Ignace, et deux de ses habitants, François Fortin et Thomas Cahouët, à l'amende et aux dépens pour avoir refusé de travailler aux chemins et fossés tant du premier que du second rang de la dite seigneurie. (Ordonnances des Intendants, cahier 27, p. 23). (1)

13, 17 et 18 août 1739.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque le grand chemin royal de la côte Sainte-Geneviève, île de Montréal, de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre au haut de la terre de Joseph Belleisle, au sud-ouest en descendant, jusqu'à la ligne qui sépare les terres des sieurs Monière et Philippe Fache. (Cahier 2, p. 261).

25 août 1739.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc entre Catherine Viger, veuve de Daniel Poirier, habitant de l'île Sainte-Marguerite, et François Viger, et autres habitants de la dite île. (2)

25 août 1739.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, en sa qualité de subdélégué de M. l'intendant, qui ordonne l'exécution des ordonnances ci-devant rendues et procès-verbaux au sujet du pont de de Muy. (2)

6 octobre 1739.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, grand voyer et subdélégué de l'intendant dans les

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 548.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

trois gouvernements de cette colonie, qui règle les difficultés au sujet d'un chemin entre Jean Salois, habitant de la côte de Saint-Denis, seigneurie de Maure, et les nommés Louis Riopel et Pierre Trudel, habitants des Saints-Anges, dans la même seigneurie. (Cahier 2, p. 273).

7, 8 et 9 novembre 1739.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque des chemins royaux et publics tant de descente que sur le travers des terres à la côte Saint-Jean, paroisse de Saint-Vallier. (Cahier 2, p. 264).

20 avril 1740.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, en sa qualité de subdélégué de M. l'intendant, qui surseoit à faire droit sur les contestations d'entre la damoiselle Louise de Ramezay, stipulante pour madame sa mère, et le nommé Ange Cusson, habitant de Chambly, et fait défense à ce dernier d'interrompre la dite damoiselle de Ramezay dans son exploitation. (1)

22 juin 1740.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que l'ancien chemin établi sur les coteaux et qui va de Montréal à Lachine subsistera et sera rendu praticable tant par les habitants de Lachine que par ceux de Montréal. (Ordonnances des Intendants, cahier 28, p. 49).

28 juin 1740.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne tous les habitants de la seigneurie de Laprairie-de-la-Madeleine excepté ceux qui ont fait et entretenu le pont de la rivière Saint-Jacques à fournir le bois nécessaire et

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

à travailler à la première réquisition qui leur en sera faite au pont de la rivière à la Tortue à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende payable sans autre condamnation applicable à la paroisse de Laprairie. (Ordonnances des Intendants, cahier 28, p. 52).

26 juin 1740.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige tous les habitants du gouvernement de Montréal de travailler, au premier ordre qui leur sera donné par Jean-Baptiste Hervieux, marchand et commis du grand voyer, pour tirer le bois nécessaire aux ponts et réparer les chemins du dit gouvernement. (Ordonnances des Intendants, cahier 28, p. 56). (1)

8 juillet 1740.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que les habitants de la Pointe-à-la-Caille seront seulement tenus de faire cette année la moitié de la route ordonnée par le procès-verbal du 15 novembre 1739, et l'autre moitié l'année prochaine, à quoi faire ils seront contraints par toutes voies dues et raisonnables. (Ordonnances des Intendants, cahier 28, p. 59).

16 juillet 1740.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention des dires respectifs de la damoiselle Louise de Ramezay, de Ange Cusson et du sieur de Niverville au sujet des difficultés des parties, et de l'avis des sieurs Charles Degrin et François Besset, adjoints pris par le dit sieur grand voyer. (2)

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 383.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

4 août 1740.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à l'examen du chemin de l'Ancienne-Lorette tracé ci-devant par les anciens procès-verbaux. (Cahier 3, p. 93).

2 et 3 septembre 1740.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que le chemin d'équerre sera ôté et supprimé dans la côte Saint-Jean, paroisse de Saint-Vallier, et qu'il sera mis sur la terre de Jacques Corriveau fils, vis-à-vis la ligne des chemins de descente, et pourvoit à la construction d'un pont dans la cavée d'Antoine Remillard qui sera fait par tous les habitants de la dite côte Saint-Jean. (Cahier 2, p. 268).

15, 16 et 17 septembre 1740.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient son avis au sujet des contestations d'entre plusieurs habitants de la Pointe-à-la-Caille, seigneurie de la Rivière-du-Sud, pour un chemin marqué par le sieur Deneau, son commis, et qui ordonne l'exécution du procès-verbal du dit Deneau. (Cahier 2, p. 270).

15 décembre 1740.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, au sujet d'un chemin qui sert de communication aux habitants des paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, île d'Orléans. (Ordonnances des Intendants, cahier 28, p. 92).

27 janvier 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants de la côte de Kamouraska d'entretenir et baliser les chemins publics de la dite côte au premier commandement qui leur en sera donné par le sieur Paradis,

à peine de trois livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 29, p. 14).

10 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour la réparation des ponts de la paroisse de l'Ange-Gardien, côte de Beaupré. (Cahier 2, p. 197).

16 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de Kamouraska. (Cahier 2, p. 199).

17 et 18 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts des grands chemins de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, et qui ordonne aux habitants de la dite seigneurie de faire le chemin des coteaux conformément aux procès-verbaux du 12 août 1738. (Cahier 3, p. 97).

19 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction des ponts sur les seigneuries des Aulnaies et d'Auteuil, paroisse Saint-Roch, et qui ordonne que le chemin dans le bois debout sera fait incessamment conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 2, p. 201).

19 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts de la seigneurie de la Pocatière, paroisse Sainte-Anne. (Cahier 2, p. 203).

20 et 21 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne l'exécution des anciens procès-verbaux

en ce qui regarde les chemins et ponts des seigneuries de Port-Joli, Islet Saint-Jean et Bonsecours. (Cahier 2, p. 205).

22 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction des ponts dans les seigneuries de Cap-Saint-Ignace, Vincelotte, Gamache, La Fresnaye, Saint-Joseph ou la Pointe-aux-Foins. (Cahier 2, p. 207).

22 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la seigneurie de la Pointe-à-la-Caille de faire le chemin ci-devant ordonné sur les coteaux et de réparer incessamment les ponts de la dite seigneurie. (Cahier 2, p. 209).

23 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts et pavés des premier et second rangs de la seigneurie de Saint-Vallier, appartenante aux Dames de l'Hôpital-Général de Québec. (Cahier 2, p. 217).

23 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins et ponts de la seigneurie de Bellechasse, paroisse de l'Assomption, appartenante à la veuve de Rigauville. (Cahier 2, p. 213).

24 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins et ponts des seigneuries de Beaumont, appartenante au sieur Charles Couillard, et de Montapeine ou Vincennes, appartenante à madame Bissot de Vincennes. (Cahier 2, p. 219).

24 mars 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts et pavés des premier et second rangs de la seigneurie de Saint-Michel appartenante au sieur Péan de la Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major de la ville et gouvernement de Québec. (Cahier 2, p. 215).

14 avril 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins et ponts de la seigneurie de Neuville ou Pointe-aux-Trembles appartenante au sieur Nicolas-Marie Renaud d'Avesne de Méloizes, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. (Cahier 2, p. 221).

16 avril 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des fossés et ponts de la seigneurie de Saint-Gabriel appartenante aux Pères Jésuites. (Cahier 2, p. 223).

21 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins nord et sud de la seigneurie de la Rivière-Ouelle et de celui des coteaux, et qui enjoint aux habitants de faire incessamment ces chemins chacun en droit soi. (Cahier 3, p. 99).

22 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que les chemins de la seigneurie de la Pocatière, appartenante aux héritiers de feu le sieur d'Auteuil, seront faits conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 2, p. 225).

23 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clere qui ordonne que les chemins de la seigneurie des Aulnaies, appartenante aux héritiers de feue madame Juchereau de Saint-Denys, et de la seigneurie d'Auteuil, appartenante aux héritiers de feu le sieur d'Auteuil, seront faits conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 2, p. 226).

2, 4, 25, 26 et 27 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne que les chemins qui n'ont pas la largeur voulue depuis la seigneurie de la Pocatière jusqu'à Bonsecours, Cap-Saint-Ignace et les prairies de la Rivière-du-Sud, devront être faits conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 2, p. 227).

28 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne, en sa qualité de subdélégué de l'intendant, à tous les habitants dont les terres sont au nord et au sud de la rivière du Sud de se servir de la route de Pierre Boulet qui sera permanente à toujours avec ses ponts, etc, etc. (Cahier 2, p. 227).

30 juin 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui trace et marque un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans les côtes de Saint-Pierre et de Saint-Thomas, le long de la rivière du Sud, du côté du nord, dans la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud. (Cahier 2, p. 228).

3 septembre 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui fait mention des dire de quelques habitants de Marsolet dans la contestation entre les sieurs Louvière et

Bujot dit Duval au sujet de leurs contestations pour des clôtures et fossés de ligne. (1)

13 septembre 1741.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des difficultés entre la veuve Poirier et François Viger, habitants de l'île Sainte-Marguerite. (1)

13 janvier 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des chemins d'hiver dans toute la côte de Beaupré. (Cahier 2, p. 255).

23 février 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne de battre et baliser le chemin qui conduit de la rivière de Beauport à l'Ange-Gardien. (Cahier 3, p. 142).

24 février 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants des environs de Québec qui charroyent bois ou pierres d'avoir chacun une pioche dans leurs traînes pour abattre les buttes et cahots tant dans les chemins que le long et sur la grève de la rivière. (Cahier 3, p. 142).

8 mars 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui défend aux habitants de Beauport de passer sur le domaine de Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et qui les oblige de passer par le chemin qui a été ouvert pour leur faciliter l'entrée et la sortie de leurs terres, sans

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

cependant couper ni enlever aucun bois le long de ce chemin. (Ordonnances des Intendants, cahier 30, p. 23). (1)

5 juin 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin qui conduit de Saint-Gabriel, côte Saint-Pierre, seigneurie de l'Ancienne-Lorette, à la ville de Québec, et décide qu'il aura vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 2, p. 237).

6 juin 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui donne l'alignement le long du chemin du Roi à l'allonge en pierre que les Messieurs du séminaire de Québec veulent ajouter à leur moulin du Petit-Pré, paroisse du Château-Richer, côte de Beaupré. (Cahier 3, page 143).

27, 28 et 29 juin 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin pour aller au moulin que madame Françoise Vianney Pachot, veuve de Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, a fait construire dans sa seigneurie de Bellechasse ou Berthier. (Cahier 3, p. 288).

3, 4 et 5 juillet 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans les côtes Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse dite la Misère, à prendre à la côte Saint-Michel à l'arrière-fief Du Buisson, seigneurie de Beauport, en allant au chemin de descente qui conduit aux chemins de Saint-Michel, Saint-Joseph et Beauport. (Cahier 2, p. 239).

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 336.

10 juillet 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un grand chemin royal dans les côtes du Cap-Rouge et Sillery de vingt-quatre pieds de largeur, à prendre depuis et comprise la terre de Joseph Pin, dernier habitant du Cap-Rouge, jusqu'au port de Coulonges. (Cahier 2, p. 243).

16 juillet 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention du transport du grand voyer à la Canardière, seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, pour examiner le dégât que les bêtes à cornes du séminaire de Québec ont fait dans les grains et foins du fermier du sieur La Groix et en estimer le dommage. (1)

27 et 28 juillet 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque deux grands chemins royaux de vingt-quatre pieds de largeur, l'un en revenant de la ligne des Grondines à l'église Sainte-Anne, et l'autre, de l'autre côté de la rivière Sainte-Anne, en revenant de chez Pierre Gervais chez Louis Gervais où est la ligne qui sépare la dite seigneurie de Sainte-Anne de celle de Sainte-Marie. (Cahier 2, p. 247).

3 août 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin royal de dix-huit pieds de largeur dans l'île aux Castors, seigneurie de Berthier, gouvernement de Montréal, du bas de la dite île à la Commune. (Cahier 2, p. 251).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

4 août 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne l'exécution des anciens procès-verbaux pour la réparation et le remplacement des ponts de la seigneurie de Berthier, gouvernement de Montréal. (Cahier 2, p. 253).

14 août 1742.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere au sujet des ponts de la seigneurie de Lachenaie et notamment celui de la rivière Mascouche. (1)

31 décembre 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne à trente sols d'amende chacun les nommés Thomas Touchet, Nicolas Trudel, Ambroise Trudel, Pierre Riopel, Pierre Vézina, Charles Maret dit Lepine, Gabriel Mathieu, Pierre Garneau le vieux, Pierre Garneau le jeune, Nicolas Vézina, Pierre Vézina le vieux et Joachim Sansoucy, tous habitants de la côte de l'Ange-Gardien, qui ont refusé de battre les chemins du Roi. (Ordonnances des Intendants, cahier 30, p. 91).

31 décembre 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui fait défense à Joseph Chapelain, habitant de la Chevrotière, de passer dorénavant par le chemin par lui tracé sur le bord du fleuve Saint-Laurent, et, en conséquence, lui ordonne de bomber et embarrasser le dit chemin, afin que personne ne puisse y passer et de se servir comme les autres habitants du chemin public qui passe près de sa grange et hors de ses clôtures; le dit Chapelain condamné en

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

outré en quarante sols d'amende pour sa désobéissance. (Ordonnances des Intendants, cahier 30, p. 92).

21, 22 et 23 juin 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque à perpétuité un grand chemin de 24 pieds de largeur dans la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans, à prendre à la ligne du sud-ouest de Jean Bouffard, premier habitant d'en haut, en descendant le fleuve Saint-Laurent jusque à la ligne de Jean Pouliot, dernier habitant d'en bas. (1)

24 et 25 juin 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque à perpétuité un grand chemin de Roi de 24 pieds de largeur dans la côte Saint-Jacques dite la Misère, seigneurie de Saint-Gabriel, paroisse de Charlesbourg, à prendre depuis Jean Regnault ainsi qu'il est plus au long expliqué au dit procès-verbal, et qui marque le passage de la Petite Rivière Saint-Charles. (1)

12, 13, 14, 15 et 16 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un grand chemin de 24 pieds de largeur le long de la rivière de l'Assomption, du côté du nord, en revenant de chez François Goulet, dernier habitant au nord-est, jusques chez le sieur Gugnière, et un chemin de traverse d'une rivière à l'autre entre Jean-Baptiste Richaume et les héritiers de feu Pierre Richaume. (1)

18 et 19 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc qui marque et trace un grand chemin de 36 pieds de largeur dans la côte de la Visitation, paroisse du Sault-des-Récollets, île de Montréal, à prendre depuis et compris Berthelot dit Savoyard jusques et compris Jacques Giasson. (1)

19 juillet 1743.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui fait défense aux habitants de Charlesbourg de passer sur les terres de la dite paroisse par d'autres chemins que ceux marqués pour l'utilité publique et en outre d'ouvrir les barrières et renverser les clôtures, nommément de Jean et François Parent, Louis Thibault, Joseph Bédard et de la veuve Jean Pajot, à peine de dix livres d'amende. (Ordonnances des Intendants, cahier 31, p. 69).

19 et 20 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le grand chemin de la Rivière-des-Prairies, du côté du nord, de 36 pieds de largeur. (1)

19 et 20 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de descente des côtes de Ste-Geneviève et Saint-Jean, paroisse du Sault-des-Récollets, pour la commodité des habitants des dites côtes pour aller à l'église et en ville. (1)

23 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc sur le renvoi par l'intendant du différend entre Pierre Sorel dit Maly et Gabriel Gervais. (1)

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

30 juillet 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de descente de 24 pieds de largeur dans la côte Sainte-Geneviève pour aller au moulin du Sault-des-Récollets et un chemin de trait-quarré dans la côte Saint-Louis. (1)

5, 6 et 7 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, qui marque un grand chemin royal de deux lieues et demi de long en remontant la rivière de Chambly et celle dite de Montréal à prendre à la ligne limitrophe qui sépare la seigneurie de Longueuil de celle du sieur de Niverville jusques à la terre d'Henry Chedeville, dernier habitant de la dite rivière de Montréal. (1)

8 et 9 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un chemin royal de 24 pieds de largeur entre deux fossés dans la côte du sud de la seigneurie de Chambly à prendre à l'habitation de Claude Martel, premier habitant du bout d'en bas, à celle de Joseph Chaunière, dernier habitant du bout d'en haut. (1)

10 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention d'insultes et interruptions au sieur grand voyer dans son ministère. (1)

22 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en faveur de Nicolas Réaume et autres habitants du

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

côté du sud de l'île Jésus au sujet d'un pont auquel ils sont tenus et qui est d'un trop grand coût pour eux. (1)

25 et 26 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient l'avis du sieur grand voyer au sujet d'un fossé de traverse demandé par madame Agathe de Saint-Perre, veuve du sieur Le Gardeur de Repentigny, et par plusieurs de ses tenanciers habitants de Lachenaie. (1)

27, 28, 29 et 30 août 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un grand chemin le long du chenal du Moine sur chaque bord de la rivière de Richelieu et sur le bord du fleuve Saint-Laurent en allant au sud ouest de la seigneurie de M. de Ramezay. (1)

6 septembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en faveur de Jean Horé dit Grammont, habitant de Champlain. (1)

15 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait défense aux habitants de Charlesbourg et de Bourg-Royal de passer par d'autre chemin que l'ancien chemin usité qui passe près de la maison de François Bédard. (Cahier 3, p. 106).

17 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires et prétentions de divers intéressés à l'ancien chemin d'hiver de Charlesbourg. (Cahier 3, p. 107).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

18 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des balises des chemins d'hiver dans la banlieue de Québec et paroisse de Sainte-Foy, et pour la construction et réparations des ponts dans les mêmes endroits. (Cahier 3, p. 105).

19 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts dans la banlieue de Québec, le long de la Petite Rivière Saint-Charles, en la côte et seigneurie de Saint-Gabriel, appartenante aux Pères Jésuites, et en la côte de Champigny, seigneurie de Gaudarville appartenante aux héritiers du feu sieur Peuvret. (Cahier 3, p. 101).

19 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts de la seigneurie de Beauport. (1)

21 décembre 1743.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour les chemins de la seigneurie de Beauport, paroisse de la Nativité de Notre-Dame, appartenante au sieur Antoine Juchereau Duchesnay et aux co-héritiers de feu Ignace Juchereau Duchesnay. (Cahier 2, p. 259).

2 janvier 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte de Beaupré de baliser chacun en droit soi les chemins d'hiver. (Cahier 3, p. 161).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

17 janvier 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la paroisse Saint-Pierre, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 123).

18 janvier 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la paroisse de la Sainte-Famille, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 121).

19 janvier 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts de la paroisse Saint-Jean, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 119).

19 janvier 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 115).

5 février 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin d'hiver qui passe proche la grange du nommé Bourret père, habitant de Bourg-Royal, seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. (Cahier 3, p. 113).

3 avril 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à faire droit jusques après la fonte des neiges à l'égard du pont de la rivière Maheu qui fait la séparation entre les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, en l'île d'Orléans. (Cahier 3, p. 111).

28 avril 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et établit un sentier dans la paroisse de

l'Ange-Gardien, côte de Beaupré, depuis l'habitation de Michel Tremblay, jusques à la petite chapelle du côté du nord-est. (1)

15, 16, 17 et 18 mai 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un grand chemin royal dans la paroisse Saint-Jean, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 1).

18, 19 et 20 mai 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace, marque et règle un grand chemin royal dans la paroisse Saint-François de Sales, île d'Orléans, tant du côté du nord que du côté du sud, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 5).

20, 21, 22 et 23 mai 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque des chemins royaux dans la paroisse de la Sainte-Famille, île d'Orléans, du côté du nord, et de traverse pour aller à la côte Saint-Jean, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 9).

23, 25 et 26 mai 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque des chemins royaux en la paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans, du côté du nord, puis de traverse pour aller de la dite paroisse Saint-Pierre à celle de Saint-Laurent, et un autre pour aller au moulin de Saint-Pierre, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 13).

20 juin 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc sur les contestations de René Deneau et Louis Valcourt, habitants de la Pointe-à-la-Caille. (1)

24 et 25 juin 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle le grand chemin royal de la côte Sainte-Geneviève, seigneurie de Saint-Gabriel, à prendre à la ligne de la dite seigneurie de Saint-Gabriel et de celle de Gaudarville jusques au pont de la rivière Saint-Charles, près l'église de la Nouvelle-Lorette, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 17).

26 et 27 juin 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du pont de la rivière Lafleur, paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans. (Cahier 3, p. 19).

29 et 30 juin 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le grand chemin royal de la côte Saint-Jean-Baptiste, dans la seigneurie de Saint-Gabriel, appartenante et relevante de M. Duchesnay et de mademoiselle Peuvret, dans la ligne qui sépare la terre des habitants et leur chemin de sortie qui passera de biais sur le terrain des Sauvages Hurons qui est situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel. (Cahier 3, pp. 192 et 292).

2 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des eaux qui tombent sur la terre de Ignace Aubert située à Beauport. (Cahier 2, p. 168).

11 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc qui marque la route de communication de Saint-Pierre à Saint-Laurent, île d'Orléans, dans la ligne des héritiers de feu Pierre-Noël Fortier qui sera celle de Jean Gauthier dit Denis. (Cahier 3, p. 23).

19 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour l'ouverture d'un chemin dans la côte de Coutances, seigneurie de Lauzon appartenante aux héritiers de feu M. Etienne Charest. (Cahier 3, p. 24).

19 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour le chemin de sortie de la côte ou rang de Coutances, en la seigneurie de Lauzon. (Cahier 3, p. 281).

31 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin royal depuis le passage de la Petite-Rivière Saint-Charles jusques à la ville de Québec. (Cahier 3, p. 279).

31 juillet 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal depuis le passage de la Petite Rivière Saint-Charles à aller vers le chemin de la Petite Rivière du côté du Sud sous le coteau appelé vulgairement Sainte-Geneviève, "le chemin de la grève ne pouvant être pratiqué à cause des fortifications que l'on fait le long d'icelle". (Cahier 6, p. 208).

14 août 1744.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui homologue le procès-verbal dressé par M. Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, le 31 juillet 1744, pour un chemin à faire depuis le moulin des Pères Jésuites, près le passage de la Petite-Rivière, à aller en gagnant le chemin de la

Petite-Rivière, du côté du sud, sous le coteau appelé vulgairement Sainte-Geneviève. (Ordonnances des Intendants, cahier 32, p. 65). (1)

10, 11, 12, 13 et 14 novembre 1744.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un grand chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur des deux côtés de la rivière Boyer, tant sur la seigneurie de Beaumont que sur celle de la Livaudière-Péan. (Cahier 3, p. 273).

25 février 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts à faire ou à réparer depuis la ville des Trois-Rivières jusques à la Pointe-du-Lac. (2)

5 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction des ponts dans la seigneurie de Maska, paroisse de Saint-Michel. (2)

6 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts dans la seigneurie de Saint-François côté du sud, gouvernement de Montréal, jadis des Trois-Rivières. (2)

7 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui fait mention qu'il n'y a aucun chemin praticable sur les seigneuries de la Baie-du-Febvre et Nicolet. (2)

16 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 389.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc au sujet de la construction et réparation des ponts tant le long du fleuve que le long de la rivière Ouelle. (1)

17 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts dans les seigneuries de la Pocatière et des Aulnaies. (1)

18 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie du Cap Saint-Ignace. (1)

18 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans les seigneuries de l'Islet Saint-Jean et Bonsecours. (1)

18 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de Port-Joli, paroisse Saint-Jean. (1)

19 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisse Saint-Thomas. (1)

20 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de Saint-Vallier de Bellechasse. (Cahier 3, p. 271).

20 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

de Berthier, paroisse de L'Assomption de la Sainte-Vierge. (Cahier 3, p. 269).

23 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de Saint-Michel de la Durantaye. (Cahier 3, p. 267).

24 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts dans la seigneurie de Beaumont, paroisse Saint-Etienne. (Cahier 3, p. 265).

25 mars 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la Pointe-de-Lévy, dans la seigneurie de Lauzon. (Cahier 3, p. 263).

16 avril 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui surseoit à prononcer par qui le chemin vulgairement appelé la Suète doit être entretenu. (Cahier 3, p. 261).

14 et 15 mai 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui supprime le chemin ci-devant marqué dans la paroisse de la Sainte-Famille, île d'Orléans, et le place et marque au bas du coteau, depuis le ruisseau de la veuve Faucher jusques chez le nommé Pierre Drouin. (Cahier 3, p. 283).

29 mai 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque l'endroit le plus convenable pour la construction d'un pont solide entre l'embouchure de la

rivière aux Vases et le Cap et ordonne qu'il sera fait par les habitants de Sainte-Anne, de Saint-Ferréol et de Saint-Joachim. (Cahier 3, p. 259).

3 et 4 juin 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires et représentations des héritiers de la veuve Foucher au sujet du chemin de la Sainte-Famille, île d'Orléans, dont le procès-verbal a été dressé les 14 et 15 mai 1745. (Cahier 3, p. 257).

4 et 5 juillet 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace plusieurs grands chemins de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de Saint-Gabriel et autres côtes circonvoisines pour la communication facile des habitants. (Cahier 3, p. 285).

8 et 9 juillet 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc sur une requête présentée à M. l'intendant par Clément Langlois contre Joseph Gagnon, au sujet d'une clôture de ligne. (1)

3 août 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui, en sa qualité de subdélégué de l'intendant, ordonne aux nommés Pierre Drolet, Moisan et autres habitants de la seigneurie de Maure de faire à frais communs un fossé pour assécher leurs terres. (Cahier 3, pp. 235 et 297).

11 août 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc qui marque tant le chemin de trait-quarré de la côte Saint-Joseph, seigneurie de d'Auteuil, paroisse du Cap-Santé, que celui de descente, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 255).

16, 17, 18, 19, 20 et 21 août 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un chemin projeté depuis Saint-Joachim, dans les Caps, jusques aux Eboulements. (Cahier 3, p. 253).

7 et 8 septembre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un endroit plus convenable pour placer le pont de la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 3, p. 251).

6 octobre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du chemin de la côte de L'Ormière, paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Cahier 3, p. 249).

14, 15, 16 et 17 octobre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace des chemins royaux dans les seigneuries de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Baptiste de Deschaillons, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 243).

23 octobre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du pont de la rivière de Portneuf. (Cahier 3, p. 241).

11, 12 et 14 novembre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de trait-quarré aux habitants de la seigneurie de Belair appartenant aux RR.

PP. Jésuites, de 24 pieds de largeur, et à ceux de Fossambault, seigneurie de Gaudarville. (1)

11 décembre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui, en qualité de subdélégué de l'intendant, règle un différend au sujet des rôles des parts des chemins qui s'est élevé entre les habitants de la seigneurie de Saint-Gabriel et les officiers de milice de Charlesbourg. (Cahier 3, p. 238).

29 décembre 1745.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction du pont de la rivière du Cap-Rouge ci-devant ordonné et visité par lui. (Cahier 3, p. 236).

7 février 1746.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au bas d'un mémoire de réparation, qui ordonne aux habitants y dénommés de faire charroyer à la rivière de Portneuf, à l'endroit du pont ci-devant marqué, tous les bois mentionnés au dit mémoire pour la construction du nouveau pont dès le petit printemps. (Cahier 3, p. 140).

9 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la paroisse du Cap-Santé, seigneurie de Portneuf appartenante aux Ursulines de Québec, sont en très mauvais état et ne sont pas faits conformément aux procès-verbaux. (Cahier 4, p. 1).

9 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

clerc qui ordonne aux habitants de la paroisse du Cap-Santé spécialement à ceux dénommés dans le procès-verbal précédent de tirer les bois nécessaires pour refaire les ponts qui sont en mauvais état. (Cahier 4, p. 1).

16 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les chemins et les ponts dans la côte de LaChine, île et seigneurie de Montréal, pour se rendre au chemin des Coteaux, sont impraticables. (Cahier 4, p. 2).

16 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte de LaChine, spécialement à ceux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts avariés, et qui surseoit à faire droit au sujet du chemin des Coteaux jusqu'au 1er mars. (Cahier 4, p. 4).

17 et 18 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la côte et paroisse de la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal, sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 4).

17 et 18 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et paroisse de la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal, spécialement ceux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer les bois nécessaires pour la réparation des ponts. (Cahier 4, p. 6).

18 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

clere qui constate que les ponts dans la côte et paroisse de Saint-François de la Longue-Pointe, île de Montréal, sont en très mauvais état et n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 7).

18 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne aux habitants de la côte et paroisse de la Longue-Pointe, île de Montréal, de tirer incessamment le bois nécessaire pour la réparation et construction des ponts de la dite côte. (Cahier 4, p. 8).

19 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui constate que les ponts dans les côtes de Saint-Martin et de Sainte-Marie, paroisse de Notre-Dame de Montréal, sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 9).

19 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne aux habitants des côtes de Saint-Martin et de Sainte-Marie, paroisse Notre-Dame de Montréal, et spécialement aux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts des dites côtes. (Cahier 4, p. 10).

21 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclere qui ordonne aux habitants des côtes et seigneuries de Berthier et de Dorvilliers, spécialement aux dénommés au présent procès-verbal, ainsi qu'aux habitants de la Grande-Côte de l'île aux Castors et à ceux de la rivière Bayonne, de tirer incessamment les bois nécessaires pour

la construction des ponts des dites côtes et seigneuries. (Cahier 4, p. 10).

21 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la seigneurie de Dautré sont un peu endommagés et que les habitants ont transporté sur les lieux des bois nécessaires pour les réparer. (Cahier 4, p. 12).

21 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la seigneurie de Lanoraie sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 12).

21 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Lanoraie, principalement à ceux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer incessamment les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts de la dite côte et seigneurie. (Cahier 4, p. 13).

22 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la côte et seigneurie de Lavaltrie sont en très mauvais état et que les pièces n'ont point la longueur de quinze pieds ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 14).

22 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de Lavaltrie et notamment aux dénommés au procès-verbal

précédent de tirer incessamment les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts de la dite côte et seigneurie. (Cahier 4, p. 15).

22 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la côte et seigneurie de Saint-Sulpice sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur de quinze pieds ordonné par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 16).

22 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de Saint-Sulpice et notamment aux dénommés au procès-verbal précédent de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation de la dite côte et seigneurie. (Cahier 4, p. 17).

23 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la côte et seigneurie de Lachenaie sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 17).

23 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de Lachenaie et notamment aux dénommés au procès-verbal précédent de tirer incessamment les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts de la dite seigneurie. (Cahier 4, p. 18).

26 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts

dans la seigneurie de Chambly, sur les deux bords du bassin de Chambly, et dans les profondeurs des seigneuries de Longueuil et Laprairie de la Madeleine. (1)

27 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts dans les seigneuries de Contrecoeur et de Saint-Denis, le long de la rivière de Richelieu. (1)

27 février 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la construction et réparation des ponts dans les seigneuries de l'île aux Cerfs et de Cournoyer, le long de la rivière Richelieu. (1)

22 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que plusieurs ponts dans la côte et seigneurie de Kamouraska sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur de quinze pieds ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 19).

22 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Kamouraska qui ont de mauvais ponts sur leurs terres de tirer incessamment les pièces de bois nécessaires pour la construction et réparation d'iceux. (Cahier 4, p. 20).

23 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la côte et seigneurie de la Rivière-Ouelle sont en partie en mauvais état et qui

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

dresse un état des habitants qui doivent y travailler. (Cahier 4, p. 21).

23 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de la Rivière-Ouelle dénommés en l'état de répartition contenu dans l'ordonnance précédente de tirer chacun en droit soi les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts qui sont sur leurs terres. (Cahier 4, p. 22).

23 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que la plus grande partie des ponts de la côte et seigneurie de la Pocatière sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 23).

23 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la côte et seigneurie de la Pocatière dénommés dans le procès-verbal précédent de tirer incessamment les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts qui sont sur leurs terres. (Cahier 4, p. 24).

24 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la seigneurie des Aulnaies sont en partie accommodés et que les habitants ont transporté sur les lieux les pièces de bois nécessaires pour parachever ceux qui sont en demeure et qui seront incessamment réparés. (Cahier 4, p. 25).

24 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate qu'une partie des ponts de la côte et sei-

gneurie de Port-Joli sont bons et qu'il n'y en a que huit qui ont besoin de réparations. (Cahier 4, p. 26).

24 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de Port-Joli dénommés au procès-verbal précédent de tirer chacun en droit soi les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts qui sont sur leurs terres. (Cahier 4, p. 26).

25 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate qu'une partie des ponts des côtes et seigneuries de l'Islet Saint-Jean, appartenante aux sieurs Couillard, et de Notre-Dame-de-Bonsecours, appartenante aux héritiers de feu Louis Bélanger, sont bons et qu'il n'y en a que dix qui ont besoin d'être réparés. (Cahier 4, p. 27).

25 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de l'Islet Saint-Jean et de Notre-Dame-de-Bonsecours dénommés en l'état de répartition contenu au procès-verbal précédent de sortir incessamment les pièces nécessaires pour la construction et réparation des ponts qui sont sur leurs terres. (Cahier 4, p. 28).

25 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans les côtes et seigneuries du Cap-Saint-Ignace et des Prairies, l'une appartenante aux héritiers du sieur Amyot de Vincelotte et l'autre aux sieurs Gamache, sont bons à l'exception d'un seul

qui va être réparé incessamment le bois étant sur les lieux. (Cahier 4, p. 29).

29 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires du nommé Jean Michon et des capitaines des côtes de Saint-Thomas, Saint-Jacques de Berthier et du Cap-Saint-Ignace au sujet du pont de la rivière Boyer, et qui résilie le marché fait avec le dit Jean Michon pour l'entreprise de ce pont. (Cahier 4, p. 29).

29 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet du pont de la rivière Boyer ou de la Durantaye, dans la seigneurie appartenante à M. Péan. (Cahier 3, p. 234). (1)

30 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, Pointe-à-la-Caille, appartenante au sieur Louis Couillard et à ses co-héritiers, sont bons, et que les chemins, en quelques endroits, sont remplis d'ornières. (Cahier 4, p. 30).

30 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la Rivière-du-Sud, Pointe-à-la-Caille, notamment à ceux qui sont dénommés dans le procès-verbal précédent, de tirer incessamment les bois nécessaires pour la réparation des mauvaises pièces des ponts, et à reculer dans le temps les fossés et décharges. (Cahier 4, p. 31).

30 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Bois-

(1) Procès-verbal homologué par l'intendant Hocquart le 8 avril 1747.

clerc qui enjoint au sieur Joseph Lemieux, capitaine de milice, de Saint-François, Rivière-du-Sud, de faire relever plusieurs clôtures qui sont dans le chemin afin que le dit chemin du Roi ait vingt-quatre pieds de largeur conformément aux anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 32).

31 mars 1736.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que plusieurs ponts dans la seigneurie de Saint-Vallier, particulièrement dans le village Saint-Jean, sur le chemin de Descente, ont besoin de réparation. (Cahier 4, p. 33).

31 mars 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de la côte et seigneurie de Saint-Jacques de Saint-Vallier, plus particulièrement à ceux du village Saint-Jean, de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts. (Cahier 4, p. 33).

1er avril 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les chemins nord et sud de la rivière Boyer ne sont point encore faits ni le pont et que les chemins de Ville-Marie, côte et seigneurie de Beaumont, sont impraticables par la négligence de quelques habitants qui ne veulent pas faire les ponts auxquels ils sont tenus. (Cahier 4, p. 34).

1er avril 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Beaumont, à ceux de la Rivière-Boyer et de Ville-Marie, notamment aux dénommés au procès-verbal précédent de tirer incessamment les

pièces de bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts des dits lieux. (Cahier 4, p. 34).

2 avril 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la paroisse de Saint-Joseph, seigneurie de Lauzon, tant sur les ruisseaux que sur les fossés de ligne, sont presque pourris et que les pièces de bois n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 35).

2 avril 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de Saint-Joseph, seigneurie de Lauzon, qui ont sur leurs terres de mauvais ponts, et notamment aux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation d'iceux. (Cahier 4, p. 36).

17 mai 1746.

Requête des habitants de la seigneurie des Aulnaies, paroisse Saint-Roch, ayant leurs terres au bord du Saint-Laurent, à M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, le priant d'ordonner qu'à l'avenir les habitants de la dite seigneurie des Aulnaies ne mettent pas leurs animaux sur la grève pour y paccager avant que la récolte du foin n'y soit faite. (Cahier 3, p. 227).

17 mai 1746.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui renvoie la requête des habitants de la seigneurie des Aulnaies au grand voyer pour examiner les faits et dresser procès-verbal. (Cahier 3, p. 228).

23, 24 et 25 juin 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un chemin royal de vingt-quatre

pieds de largeur de la rivière des Caps à l'église de Kamouraska, longueur de quatre lieues ou environ. (Cahier 3, p. 230).

28 juin 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient son avis sur le renvoi de M. l'intendant au sujet des défenses qu'il conviendrait faire aux habitants de la seigneurie des Aulnaies, paroisse Saint-Roch, de laisser paccager leurs bestiaux sur la grève afin que leurs terres produisent plus de grains. (Cahier 3, p. 226).

5 et 6 juillet 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que la route de Jean Gosselin, habitant de la Rivière-Boyer, seigneurie de la Livaudière, sera incessamment réparée, entretenue et faite par les habitants de Beaumont et de la Livaudière, au nord de la dite rivière Boyer, et qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de largeur qui traversera du sud au nord de la dite rivière Boyer. (Cahier 3, pp. 282 et 284).

10 juillet 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate qu'une partie du chemin dans la seigneurie de Neuville, qui passe sur la terre de François Garneau, serait également bonne si elle était redressée et procurerait au dit Garneau la jouissance de 25 pieds de terrain. (1)

28 juillet 1746.

Procès-verbal du sieur Mailloux, commis du grand voyer, qui contient son avis au sujet d'un canal sur les terrains de Michel Rouillard, demandeur, et les nommés

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

Charlery, Thomas Touchet et la veuve Nicolas Lafandeur. (1)

25 août 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de 24 pieds de largeur aux habitants du côté du nord de la seigneurie de l'île Jésus, à prendre en revenant de l'habitation d'Alexandre Goulet à celle de Louis Estier (Ethier). (1)

18, 19 et 21 octobre 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque un chemin de descente aux habitants des rangs de Vide-Poche et de Saint-Augustin, dans la profondeur de la seigneurie de Saint-Vallier appartenante aux Dames de l'Hôpital-Général de Québec. (Cahier 3, p. 218).

7 novembre 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui décide que le pont établi sur la terre de Jean Auclair, habitant de la côte Saint-Bernard, paroisse de Charlesbourg, seigneurie de Saint-Ignace, est utile aux habitants de la dite seigneurie et qu'il doit être entretenu par tous les dits habitants. (Cahier 3, p. 216).

12 et 13 novembre 1746.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de descente de vingt-quatre pieds de largeur pour les habitants du quatrième rang, du côté du sud de la rivière Boyer, seigneurie de Beaumont. (Cahier 3, pp. 212 et 214).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

19 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la seigneurie de Boucherville sont en très mauvais état et que les pièces n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 37).

19 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Boucherville qui ont de mauvais ponts sur leurs terres de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation d'iceux. (Cahier 4, p. 37).

20 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans les seigneuries de Verchères et de Bellevue, l'une appartenante au sieur de Verchères, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et l'autre aux héritiers de feu le sieur Chicouenne, sont en très mauvais état et qu'ils n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 38).

20 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Verchères et de Bellevue, notamment aux dénommés au procès-verbal précédent, qui ont sur leurs terres, le long du grand chemin, de mauvais ponts, de tirer les bois nécessaires pour accommoder les dits ponts et les réparer aussitôt après la fonte des neiges. (Cahier 4, p. 39).

21 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans les côtes et seigneuries

de Contrecoeur et de Saint-Ours, appartenantes l'une au sieur Pécaudy de Contrecoeur, officier dans les troupes du détachement de la marine, et l'autre au sieur de l'Eschaillons, chevalier de Saint-Louis et lieutenant de Roi à Québec, sont tous pourris et cassés et qu'ils n'ont pas la longueur de quinze pieds ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 40).

21 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants des côtes et seigneuries de Contrecoeur et de Saint-Ours de baliser chacun en droit soi les chemins d'hiver et de tirer incessamment les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts des dites seigneuries. (Cahier 4, p. 41).

22 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que toutes les pièces qui couvrent les ponts dans la seigneurie de Varennes sont cassées et pourries et qu'elles n'ont pas la longueur ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 42).

23 février 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts dans la seigneurie de Longueuil, appartenante au sieur Charles LeMoyne, baron de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, et major de la ville de Montréal, sont pourris et cassés et que les pièces n'ont pas la longueur de quinze pieds ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 44).

12 et 13 mai 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque le chemin royal des côtes de Saint-Bonaventure et de Saint-Bernard, paroisse de

Charlesbourg, de trente-six pieds de largeur. (Cahier 3, p. 210).

6 juin 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui trace et marque le chemin de descente pour l'utilité des habitants de la seconde concession de la seigneurie de Kamouraska. (Cahier 3, p. 208).

8 juin 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le chemin de trait-quarré de la seconde concession du Petit Kamouraska, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 206).

10 juin 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin sur un coteau pour l'utilité des habitants de la Petite Anse et de l'Anse Saint-Denis, seigneurie de la Bouteillerie, de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 125).

15 et 16 juin 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace le chemin de trait-quarré et celui de descente pour les habitants de la côte Saint-Henri, rivière des Etchemins, d'environ trois lieues de long et de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 202).

21 et 22 juin 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient son avis sur les difficultés survenues entre quelques habitants de la côte des Saints-Anges, seigneurie de Maure ou Saint-Augustin, au sujet de la clôture du trait-quarré, et ordonne que les habitants livreront et entretiendront sur leurs terres un chemin de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 200).

22 août 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts de la seigneurie de Lachenaie et particulièrement de celui de la rivière Mascouche. (1)

23 août 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet d'un pont à faire sur la petite rivière, vulgairement appelée Saint-Jean, seigneurie de Lavaltrie, et marque le chemin pour se rendre au dit pont. (1)

25 août 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin royal de Berthier, à prendre à la maison de la veuve Lafrenière jusques à la rivière de Berthier, de 24 pieds de largeur. (1)

11, 12, 13, 14 et 15 septembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle des chemins royaux et à perpétuité de vingt-quatre pieds de largeur dans la seigneurie de la Baie Saint-Paul et celle du Gouffre, du côté du nord et du sud de la rivière du Gouffre. (Cahier 3, p. 194).

22 et 23 septembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans la côte Saint-Jacques, paroisse de Charlesbourg, dans la ligne qui sépare les terres de Jacques Bédard et d'Eustache Moran. (Cahier 3, p. 190).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

26 septembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle le chemin de trait-quarré dans la côte de Saint-Romain, paroisse de Charlesbourg, de vingt-quatre pieds de largeur, depuis la terre de Pierre Regnault jusqu'à celle de Ignace Leroux dit Cardinal, du côté du nord-est. (Cahier 3, p. 186).

1er et 2 octobre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque, trace et règle un chemin de communication de vingt-quatre pieds de largeur de la côte de Saint-Romain, seigneurie de Saint-Ignace, paroisse de Charlesbourg, à celle de Saint-Bernard. (Cahier 3, p. 192).

29 novembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin d'hiver dans le chemin d'été du trait-quarré de Charlesbourg pour la commodité des habitants des villages de Saint-Joseph, de Saint-Bernard, de Saint-Bonaventure et de la Nouvelle-Lorette. (Cahier 4, p. 45).

22 décembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la Petite Rivière Saint-Charles, du côté du nord, ne sont point en bon état et que les pièces qui les couvrent n'ont pas la longueur prescrite par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 47).

22 décembre 1747.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants et autres qui ont des terres le long de la Petite Rivière Saint-Charles, du côté du nord, de tirer les bois nécessaires pour la construction

et réparation des ponts qui sont sur leurs terres. (Cahier 4, p. 48).

19 février 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires et représentations des habitants de Lachenaie et de Terrebonne au sujet du pont de la rivière Mascouche. (Cahier 4, p. 48).

19 février 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la Grande-Côte de Lachenaie et de Terrebonne, le long de la rivière Jésus, de tirer les bois nécessaires pour la construction du pont ordonné sur la rivière Mascouche qui se trouve limitrophe entre les deux seigneuries. (Cahier 4, p. 49).

27 et 28 février 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en faveur des nommés Joseph et Antoine Brouillet frères et Toussaint Brillon et qui fait défense aux habitants de Saint-Léonard, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière-des-Prairies et autres, gouvernement de Montréal, de passer sur les terres des sus-nommés. (1)

14 mars 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que le pont dont la construction a été décidée sur la rivière du Petit-Chicot, seigneurie de l'île Dupas, sera fait incessamment par les intéressés et qu'il sera entretenu un canot avec des cordes assez longues sur la rivière du Grand-Chicot pour que les courriers puissent passer promptement cette rivière. (Cahier 4, p. 50).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

4 et 5 juin 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de 24 pieds de largeur plus commode et plus avantageux pour les habitants de la côte Saint-Léonard, paroisse de la Longue-Pointe, gouvernement de Montréal, pour aller en toute sorte de temps à leur paroisse. (1)

31 juillet 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient l'arpentage du chemin de la seigneurie de Chambly fait par le sieur grand voyer. (1)

5 novembre 1748.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au bas de requête qui assigne le jour pour son transport dans la seigneurie de Bélair au sujet d'un chemin demandé par Pierre Riopel et Louis Auvarard faisant tant pour eux que pour les autres habitants du dit Bélair et pour ceux de Fossambault. (1)

11, 12 et 13 novembre 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et trace un chemin de trait-quarré de vingt-quatre pieds de largeur aux habitants de la seigneurie de Bélair appartenante aux Pères Jésuites et à ceux de Fossambault et Gaudarville. (Cahier 3, p. 239).

30 et 31 décembre 1748.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de quelques difficultés entre plusieurs habitants de Beauport par rapport aux eaux qui sont dessus leurs terres. (Cahier 3, p. 184).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

1er mars 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui contient les dires et représentations des habitants de la côte et seigneurie de Berthier (en haut) au sujet du pont de la rivière de la Chaloupe. (Cahier 4, p. 51).

2 mars 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne que les sieurs DuSablé et Brisset feront incessamment construire un bac pour le passage de la grande rivière du Chicot, seigneurie de l'île Dupas. (Cahier 4, p. 50).

10 et 11 mars 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui suggère que les habitants de Bellechasse ou Berthier feront et entretiendront le chemin pour aller au moulin de la dite seigneurie depuis le dessus de la côte de Bergeron, du côté de la rivière du Sud. (Cahier 3, p. 290).

20 mai 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de sortie aux habitants du quatrième rang de Saint-Augustin, seigneurie de Bélair, appartenante aux Pères Jésuites. (Cahier 3, p. 176).

23, 24, 25, 26 et 27 mai 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur le long de la Grande-Côte, seigneurie de Tilly, paroisse Saint-Antoine. (Cahier 3, p. 178).

4 et 5 juillet 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui règle les difficultés entre plusieurs habitants de

Beauport par rapport aux eaux qui sont dessus leurs terres. (Cahier 3, p. 184). (1)

4 septembre 1749.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au bas de requête présentée par Pierre Saint-Pierre faisant tant pour lui que pour les autres habitants du second rang de la paroisse de Saint-Roch et qui fait mention de son transport sur les lieux pour le chemin par eux demandé. (2)

5 et 6 septembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin de trait-quarré de vingt-quatre pieds de largeur et un chemin de descente pour l'utilité des habitants du second rang en profondeur de la seigneurie de Saint-Roch appartenante aux héritiers de feu madame Juchereau de Saint-Denys. (Cahier 3, p. 174).

8 et 9 septembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un nouveau chemin sur un coteau de sable dans les seigneuries de l'Islet, de La Fresnaye, des Prairies et du Cap-Saint-Ignace, près des maisons pour éviter l'éboulement des terres. (Cahier 3, p. 170).

11 septembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque et redresse le chemin des seigneuries de Beaumont et de Vincennes. (Cahier 3, p. 168).

19 septembre 1749.

Ordonnance de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc

(1) Voir procès-verbal des 30 et 31 décembre 1748.

(2) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

au bas de requête présentée par quelques habitants du Bois-de-l'Ail qui fait mention de son transport sur les lieux pour un chemin par eux demandé pour aller à l'église. (1)

4 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet des ponts des seigneuries dépendantes de la paroisse de Charlesbourg, qui sont à refaire, pour charroyer du bois de chauffage à la ville des montagnes qui se trouvent sur la profondeur des dites seigneuries. (1)

14 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la paroisse du Château-Richer, côte de Beaupré, sont tous pourris et qu'il se trouve encore de nouveaux ponts à faire sur quelques terres, lesquels ponts sont indispensables pour la commodité publique. (Cahier 4, p. 52).

14 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants du Château-Richer qui ont de mauvais ponts sur leurs terres de tirer d'ici à quinze jours les bois nécessaires pour la construction et réparation des dits ponts anciens et nouveaux. (Cahier 4, p. 52).

16 et 17 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc au sujet de la réparation des ponts des grands chemins dans les paroisses Sainte-Anne et Saint-Joachim, côte de Beaupré. (Cahier 3, p. 166).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

17 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts de la paroisse de l'Ange-Gardien sont pourris et que les pièces qui les couvrent n'ont pas la longueur ordonnée par les anciens procès-verbaux. (Cahier 4, p. 53).

17 décembre 1749.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de l'Ange-Gardien, notamment aux dénommés au procès-verbal précédent, de tirer chacun en droit soi les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts de la dite paroisse. (Cahier 4, p. 56).

2 février 1750.

Ordre de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour la balise des chemins dans la paroisse du Cap-Santé. (1)

4 mars 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne à tous les habitants de la côte Saint-Joseph de faire chacun en droit soi une pièce de bois de cèdre de quinze pieds de longueur pour la construction du pont de la rivière du moulin du sieur Dussault, seigneurie du Bois-de-l'Ail. (Cahier 3, p. 165).

18 mars 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui ordonne aux habitants de Sainte-Anne, côte de Beaupré, de rendre sur les lieux d'ici à quatre jours les bois nécessaires pour la construction et réparation des ponts de la dite paroisse. (Cahier 4, p. 56).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

2 mai 1750.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui enjoint à tous les habitants qui sont sujets au passage de la rivière Saint-Charles près Québec de payer à Jacques Loisel, passager, ce que chacun d'eux est convenu avec lui, savoir moitié au 1er mai de chaque année et le restant à la fin de l'automne suivant, à peine contre les refusants d'y être contraints par toutes voies. (Ordonnances des Intendants, cahier 38, p. 28).

10 mai 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour tracer et ouvrir un chemin qui permettra aux habitants de la concession de Villemarie, seigneurie de Montapeine, de communiquer avec le grand chemin le long de la côte du Saint-Laurent. (Cahier 3, p. 137).

14 et 15 mai 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc sur les difficultés d'entre Jean Langevin et François Langevin, habitants de la côte du Grand-Saint-Antoine dit la Longue-Queue, seigneurie de la Nouvelle-Lorette, au sujet d'un fossé de ligne mitoyen pour assécher leurs terres. (Cahier 3, p. 139).

13 juin 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui règle les difficultés "nées et à naître" entre M. Dumont et le sieur Borgia Levasseur, de la côte Saint-Jean, au sujet du chemin du Roi, et pourvoit à la réparation du dit chemin depuis la porte Saint-Jean à Québec jusqu'à l'église de Sainte-Foy. (Cahier 3, p. 163).

18 juin 1750.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui fait défense aux habitants de la Baie Saint-Paul de passer par

d'autres chemins et sentiers que ceux qui sont établis pour leur commodité ni de briser les clôtures pour se faire aucun passage, etc., etc. (Ordonnances des Intendants, cahier 38, p. 37).

18, 19, 20, 21 juillet 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour tracer et rectifier les chemins de la seigneurie de Sainte-Croix et du fief Notre-Dame-de-Bonsecours. (Cahier 3, p. 133).

27 et 28 juillet 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin pour permettre aux habitants de la Pointe-aux-Trembles de se rendre à l'église paroissiale. (Cahier 6, p. 165).

28 et 29 juillet 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin du Roi de vingt-quatre pieds de largeur et le redresse dans la côte du Bois-de-l'Ail, seigneurie de Maure. (Cahier 3, p. 157).

29 et 30 juillet 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin en profondeur de vingt-quatre pieds de largeur dans le village du bois de Sainte-Ursule, seigneurie de Portneuf. (Cahier 3, pp. 127 et 155).

9 et 10 septembre 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur dans la côte de Saint-Ferréol, seigneurie de Beau-pré. (Cahier 3, p. 153).

23 et 24 septembre 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque le chemin du trait-quarré et celui de des-

cente au premier rang de la seigneurie de Fossambault de vingt-quatre pieds de largeur. (Cahier 3, p. 148).

3, 4 et 5 octobre 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui marque un chemin royal de trait-quarré côté du sud de la rivière du Sud, paroisse Saint-Thomas, de vingt-quatre pieds de largeur, en retournant de la terre de Mathieu Lamy à celle de François Métivier. (Cahier 3, p. 150).

6, 7, 8 et 9 octobre 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc sur une requête présentée à M. l'intendant en faveur de Guillaume Lemieux, habitant de Berthier, paroisse de l'Assomption, contre quelques autres habitants, ses voisins.

(1)

17 novembre 1750.

Procès-verbal de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc qui constate que les ponts depuis la ville de Québec jusqu'au Cap-Rouge sont en très mauvais état et ordonne à tous les particuliers et habitants qui sont sur les devantures de leurs terres de tirer cet hiver les bois propres et nécessaires pour la construction et réparation de ces ponts. (Cahier 4, p. 58).

.....1750.

Ordre de Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc pour baliser le chemin depuis l'embarquement de la Cabane des Pères Jésuites, côte de Lauzon, jusques à la ville sur le grand fleuve. (1)

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

27 novembre 1750.

Commission de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, à Louis Fleury de la Gorgendière fils pour faire les fonctions de grand voyer à la place de M. de Boisclerc décédé, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté d'y pourvoir. (Ordonnances des Intendants, cahier 38, p. 46).

.....1750.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui condamne les habitants de Saint-Gabriel et de Bélair, paroisse de l'Ancienne-Lorette, à travailler au chemin de la Suète.

(1)

28 avril 1751.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui homologue un procès-verbal de feu M. Lanoullier de Boisclerc, grand voyer, en date des 28 et 29 juillet 1750, au sujet d'un chemin entre les terres de Jean Lamothe et Joseph Richard, habitants du Cap-Santé, et enjoint au dit Richard de s'y conformer à peine de tous dépens, dommages et intérêts. (Ordonnances des Intendants, cahier 38, p. 61).

20 juin 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui trace un chemin de Roi de trente pieds de largeur pour les habitants du village de Saint-Henri établis le long de la rivière Etchemin, depuis la terre de l'église jusqu'à l'habitation de Pierre Béland, et un chemin de descente depuis la Pointe à Boisclerc jusques au dit chemin, et ordonne que les dits chemins devront être terminés pour la fête Saint-Michel de 1752. (Cahier 6, p. 7).

(1) Mentionné à l'inventaire des papiers du grand voyer Lanoullier de Boisclerc dressé par le notaire Lanoullier des Granges en décembre 1750, mais ne se trouve pas dans les procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec.

24 juin 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin dans la ligne des terres de Jean Bilo-deau et Louis Leroux pour permettre aux habitants de la seconde concession du sud de la rivière Boyer, seigneurie de Livaudière, de se rendre à la première concession, et qui ordonne que le dit chemin devra être fait pour y passer à la Saint-Michel de l'année 1752. (Cahier 6, p. 17).

24 juin 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque la continuation du chemin de Roi de la première concession au sud de la rivière Boyer, seigneurie de MM. Péan de Livaudière et Bermen de la Martinière, à partir de la terre du nommé Pierre Audet jusqu'à la ligne qui fait la séparation des seigneuries de MM. Bermen de la Martinière et Etienne Charest. (Cahier 6, p. 18).

7 juillet 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui ordonne que le chemin pratiqué sur la terre de la veuve Vézina, concession des Saints-Anges, paroisse de l'Ancienne-Lorette, sera abandonné et remplacé par le chemin tracé par feu M. Lanoullier de Boisclerc dans la ligne de Charles Caustée (Côté) et de Nicolas Riopel, lequel nouveau chemin sera entretenu par tous les habitants établis depuis la terre du nommé Moisan jusques celle de Charles Côté. (Cahier 6, p. 12).

30 juillet 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui trace un nouveau chemin dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sur la terre de feu François Proulx, pour remplacer un chemin tracé il y a quinze ou seize ans par feu M. Lanoullier de Boisclerc et qui est devenu imprati-

cable et trop dispendieux d'entretien à cause des deux ponts qu'il faudrait placer sur la rivière aux Pommes. (Cahier 6, p. 11).

4 septembre 1751.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin de descente pour la concession de Taniata, paroisse Saint-Joseph, seigneurie de Lauzon, le dit chemin de vingt-quatre pieds de large entre deux fossés. (Cahier 6, p. 9).

1er juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui règle les difficultés entre Joseph Moreau et Pierre Parant, habitants de la côte Saint-Gabriel, paroisse Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, au sujet d'un chemin de traverse d'environ trois arpents qui prend sur la terre de Pierre Parant pour gagner le chemin de Roi et dont Joseph Moreau et ses auteurs ont joui depuis plus de trente ans. (Cahier 6, p. 15).

23 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin de descente pour les deuxième et troisième concessions de Saint-Roch-des-Aulnaies, le dit chemin de vingt-quatre pieds de largeur avec des fossés de chaque côté. (Cahier 6, p. 27).

24 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin de descente de dix-huit pieds de largeur entre deux fossés pour communiquer de la seconde concession de Sainte-Anne de la Grande-Anse au rang du bord de l'eau et qui ordonne que le dit chemin devra être fait et praticable après les récoltes prochaines. (Cahier 6, p. 3).

26 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui trace un chemin de trait-quarré dans la seconde concession de Kamouraska, et ordonne à tous les habitants de la dite concession d'y travailler incessamment afin qu'il soit fait au printemps prochain. (Cahier 6, p. 25).

28 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin de descente pour les secondes concessions de Sainte-Anne de la Grande-Anse et de Saint-Roch-des-Aulnaies sur la terre du nommé Pierre Duchaine dit Legrand et qui ordonne que tous les habitants intéressés devront travailler au dit chemin afin qu'il soit fait et parfait d'aujourd'hui en un an. (Cahier 6, p. 4).

29 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin pour les habitants de Sainte-Anne de la Grande-Anse établis depuis le moulin seigneurial jusqu'à l'habitation de Louis Métayer et qui ordonne que le dit chemin sera fait dès cet automne. (Cahier 6, p. 5).

29 juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui trace deux routes dans la seigneurie de Port-Joli, la première, celle d'en haut, qui prendra depuis la terre de Louis Caron et se rendra à la terre de Pierre Chouinard fils et dont les travaux seront conduits par Julien Chouinard, et faits par tous les habitants de la seconde concession; et la seconde, celle d'en bas, qui commencera à la terre de Charles Chouinard et se rendra jusqu'au bout de la seigneurie, dont les travaux seront faits sous la direction de Régis Caron. (Cahier 6, p. 22).

..... juillet 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui trace un chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés pour permettre aux habitants de la seconde concession de l'Islet Saint-Jean de se rendre au bord de l'eau, le dit chemin à être fait entre les terres de la veuve Fortin et de Jean Thibault. (Cahier 6, p. 23).

1er août 1753.

Procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière qui marque un chemin dans la seconde concession de la paroisse du Cap-Saint-Ignace, seigneurie de Vincelotte, et qui redresse le chemin qui avait été marqué par feu M. Lanoullier de Boisclerc afin de le faire aboutir dans le chemin des Belles-Amours, seigneurie de l'Islet. (Cahier 6, p. 19).

20 août 1753.

Commission de Louis Fleury de la Gorgendière à Pierre de Laine pour agir en qualité de commis du grand voyer afin d'accommoder les ponts et chemins de Saint-Vallier, en remplacement du sieur Gaboury qui est dans un âge trop avancé pour faire ces travaux. (Cahier 6, p. 1).

2 octobre 1753.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne aux nommés Laurent Michon, Jacques Campagnard et Augustin Michon, habitants de la Pointe-à-la-Caille, de faire leur chemin en droiture comme il est porté au procès-verbal de René Deneau, commis du grand voyer, en date du 23 novembre 1743, et homologué par M. Lanoullier de Boisclerc le 19 mars 1746, à peine de cinquante livres d'amende. (Cahier 6, p. 30).

25 octobre 1753.

Commission de François Bigot, intendant, au sieur Mamiel de Pontoise pour exercer les charges de grand

voyer et d'arpenteur dans les postes frontières de l'Acadie sous les ordres de M. de Bermen de la Martinière, commandant à Beauséjour. (Ordonnances des Intendants, cahier 40, p. 82).

18 novembre 1753.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui, sur les plaintes de différents habitants de Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-François de l'île d'Orléans, ordonne que le chemin qui conduisait chez le nommé Godbout, au bout de l'île d'Orléans, et qui avait été fermé par M. Fleury de la Gorgendière, sera incessamment ouvert et entretenu pendant l'hiver seulement. (Cahier 6, p. 31).

29 novembre 1753.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne au nommé Saint-Louis, habitant de l'Islet, de déboucher immédiatement la digue qu'il a faite sur sa terre et qui inonde les terres de ses voisins et en plus qu'il creusera un canal ou une décharge sur sa terre pour recevoir les eaux de ses voisins. (Cahier 6, p. 33).

29 novembre 1753.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne que le procès-verbal de Louis Fleury de la Gorgendière en date du juillet 1753 traçant un chemin de la seconde à la première concession de l'Islet Saint-Jean sera exécuté selon sa forme et teneur, et qui enjoint au sieur Fortin, capitaine de milice, de tenir la main à l'exécution du dit procès-verbal. (Cahier 6, p. 23).

30 mars 1754.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne à tous les habitants de la Grande-Côte, paroisse Sainte-Anne, de couper et transporter tous les bois nécessaires pour refaire à neuf le pont qui est sur la rivière Saint-Jean de même

que celui qui est sur le ruisseau près du moulin, et qui enjoint au sieur Dionne, capitaine de milice, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. (Cahier 6, p. 35).

8 juillet 1754.

Procès-verbal qui ordonne aux habitants de la concession de Coutances, dans la seigneurie de Lauzon, de passer au sud-ouest de la terre du nommé Joseph Bisson afin qu'il puisse renfermer ses animaux du côté du nord-est de sa terre. (Cahier 6, p. 37).

14 juillet 1754.

Procès-verbal qui ordonne que le procès-verbal du 24 juillet 1753 qui marque un chemin de descente pour la seconde concession de Sainte-Anne de la Grande-Anse sera exécuté selon sa forme et teneur, les habitants intéressés seront cependant exemptés d'achever la clôture qu'ils ont commencée de même que de l'entretien de la dite clôture. (Cahier 6, p. 3).

14 juillet 1754.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne que le procès-verbal du 28 juillet 1753 qui marque un chemin de descente pour les secondes concessions de Sainte-Anne de la Grande-Anse et Saint-Roch-des-Aulnaies sera exécuté selon sa forme et teneur et devra être terminé d'ici à la fête Sainte-Anne de l'année prochaine. (Cahier 6, p. 4).

14 juillet 1754.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne que le procès-verbal du 29 juillet 1753 qui marque un chemin à Sainte-Anne de la Grande-Anse pour les habitants établis entre le moulin seigneurial et l'habitation de Louis Métaayer sera exécuté selon sa forme et teneur, et qui nomme le sieur Jacques Bois pour tenir la main à l'exécution du dit procès-verbal. (Cahier 6, p. 6).

18 juillet 1754.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui, sur la réquisition de René Deneau, capitaine de milice de la Pointe-à-la-Caille, recule quelque peu le chemin de Roi devant la terre de Charles Bélanger parce que la mer a détruit une partie de ce chemin. (Cahier 6, p. 39).

24 septembre 1754.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne à Joseph Delisle, capitaine de milice et commis du grand voyer dans la paroisse de Deschambault, de faire immédiatement réparer le pont qui est sur la rivière de Portneuf, à peine par le dit sieur Delisle de répondre des accidents qui pourraient arriver sur ce pont. (Cahier 6, p. 41).

22 décembre 1755.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin de sortie pour la quatrième concession de la paroisse de Saint-Michel, côté du sud, et qui nomme Pierre Fradette pour tenir la main à l'exécution du présent procès-verbal. (Cahier 6, p. 42).

20 avril 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui, à la réquisition de M. Péan, chevalier de Saint-Louis, capitaine et aide-major du gouvernement de Québec, seigneur de Livaudière, trace un chemin de la sixième concession à la cinquième concession de la dite seigneurie, paroisse Saint-Charles de la Rivière-Boyer. (Cahier 6, p. 44).

10 juin 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui trace un nouveau chemin sur la terre de Pierre Drolet, habitant de la côte Saint-Ange, paroisse de l'Ancienne-Lorette, seigneurie de Maure, afin de permettre à trois ou quatre de ses voisins

de se rendre plus commodément à la ville et au moulin. (Cahier 6, p. 46).

10 juin 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui ordonne d'exécuter selon sa forme et teneur le procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc en date du 3 août 1745 au sujet d'un fossé pour assécher les terres d'un certain nombre d'habitants de la seigneurie de Maure. (Cahier 3, p. 235).

26 juillet 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin sur le travers des terres dans le Petit-Bois-de-l'Ail, paroisse du Cap-Santé, et un chemin de descente, pour permettre aux habitants de ce village de se rendre à l'église, au moulin et à la ville. (Cahier 6, p. 48).

26 juillet 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin de vingt-quatre pieds de large entre deux fossés pour communiquer du Petit-Bois-de-l'Ail, paroisse du Cap-Santé, avec le grand chemin du Roi. (Cahier 6, p. 50).

1er août 1757.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin sur le travers des terres dans la seconde concession de la paroisse Saint-Joseph de Deschambault, seigneurie du même nom appartenante à madame de la Gorgendière, afin de permettre aux habitants de la dite concession de se rendre à l'église, au moulin et à la ville. (Cahier 6, p. 52).

20 février 1758.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui, pour la facilité des habitants de la Nouvelle-Beauce qui veulent se rendre à la ville de Québec, marque un chemin qui partira du domaine de la seigneurie de M. Cugnet et aboutira dans la

paroisse de Saint-Henri, seigneurie de Lauzon. (Cahier 6, p. 54).

19 juin 1758.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque et trace un chemin dans la seconde concession de la seigneurie de Port-Joli, appartenante au sieur Aubert de Gaspé, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et qui commet le sieur Julien Chouinard pour tenir la main à l'exécution du présent procès-verbal. (Cahier 6, p. 58).

26 juin 1758.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin de travers sur les terres et un chemin de descente pour venir au grand chemin du Roi dans la seconde concession de l'Islet du Portage appartenant à M. LeMoyne de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, et dépendant de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska. (Cahier 6, p. 61).

17 août 1758.

Procès-verbal de Pierre de Lino qui marque un chemin de Roi de vingt-quatre pieds de largeur entre deux fossés dans la seigneurie des Eboulements, paroisse Notre-Dame des Eboulements, et qui commet le sieur Joseph Lavoie, commis du grand voyer, le capitaine et autres officiers de milice de la dite seigneurie pour tenir la main à l'exécution du présent procès-verbal. (Cahier 6, p. 62).

18 avril 1759.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui porte que le chemin de grève des Eboulements continuera de subsister sauf à le réparer s'il est nécessaire et que les habitants nouvellement établis sur le coteau feront, s'ils le jugent à propos, chacun un chemin sur leurs terres pour descendre au dit chemin de grève. (Ordonnances des Intendants, cahier 42, p. 54).

14 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de la Petite-Rivière et des réparations à y faire. (1)

15 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du Passage au trait-quarré de Charlesbourg, les ponts de ce chemin, les réparations à leur faire pour les mettre en bon état, etc, etc.

17 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de Bourg-Royal, de l'église de Charlesbourg à la Croix, les réparations aux quatre ponts qui s'y trouvent, etc, etc.

18 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état des chemins de Sillery au Cap-Rouge, à prendre à la porte Saint-Louis de Québec, etc.

19 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de Charlesbourg qui dépend de la compagnie de Pierre Bédard; ponts qui s'y trouvent; ordre de réparer le dit chemin jusqu'à la route Saint-Joseph, celle de Bonaventure, celle de Saint-Bernard, vallée du lac Saint-Charles, ainsi que celle de Saint-Pierre avec les ponts qui s'y trouvent.

21 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état

(1) Pour l'année 1762, nous ne possédons que les sommaires des procès-verbaux de M. Cugnet. Dans le cahier qui contient les procès-verbaux de M. Cugnet pour les années 1763, 1764, 1765, 1766 et 1767, le grand voyer Gabriel-Elzéar-Taschereau a écrit la note marginale suivante : "M. Cugnet a tenu les minutes de ses procès-verbaux pour l'année 1762 dans un petit cahier qui n'a pu être lié dans ce registre". Nous n'avons pu retracer ce petit cahier.

du chemin de Sainte-Foy, depuis la porte Saint-Jean de Québec jusqu'à l'habitation du nommé Dupont, dans la route de la Suète; ordre de la racommoder ainsi que les ponts qui s'y trouvent.

23 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur une difficulté à propos d'un chemin entre le sieur Massy, capitaine des milices de la côte de la Petite-Rivière, et la veuve de Jean-Marie Dorion.

24 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la demande du nommé Antoine Parant, habitant de Saint-Bernard, change une partie du chemin de Saint-Romain qui conduit au lac, à la sortie du pont de la rivière du Moulin appartenant aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec.

24 mai 1762.

Lettre circulaire de François-Joseph Cugnet aux capitaines de milice du gouvernement de Québec pour leur donner ordre de faire réparer les chemins et les ponts aussitôt les semences faites.

26 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de Beauport, à prendre de la rivière jusqu'au sault Montmorency, avec ordre de le réparer, etc.

27 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de la paroisse de Charlesbourg, depuis le bas de la côte jusqu'au pont du moulin des Jésuites situé à la Canardière appelé route du Petit Village, avec réparation à faire aux ponts qui sont sur cette route.

31 mai 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état

des chemins dépendants de la compagnie du sieur Etienne Bédard, paroisse de Charlesbourg, à prendre de l'église de la Jeune-Lorette, avec ordre de réparer les chemins et les ponts.

2 juin 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état des chemins de Charlesbourg, à prendre du Passage, chez le sieur de Vienne, avec ordre de réparer les ponts, etc.

2 juin 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin du domaine des Jésuites à la Canardière affermé au sieur Chalou, avec ordre de le réparer ainsi que les ponts qui s'y trouvent, travaux à faire par les dits Pères Jésuites.

7 juin 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet sur l'état du chemin de la Suète, avec ordre de réparer les ponts qui se trouvent sur son parcours.

9 juin 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la demande des habitants des fiefs de Saint-Gabriel et de Saint-Jean, leur marque une route.

11 juin 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet au sieur Gingras, capitaine des milices de la paroisse de Saint-Augustin, pour faire travailler les habitants de sa compagnie aux parts qu'ils ont dans les chemins de sortie.

15 juin 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet au sieur Massy, capitaine des milices de la Petite-Rivière, de commander six hommes pour remplir avec des fascines de très mauvais bourbiers qui se trouvent sur le chemin de la devanture de la terre du nommé Petitclerc.

16 juin 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet aux habitants de l'Ancienne-Lorette de (ne pas?) passer dans le clos dépendant du presbytère ni dans le sentier du terrain appartenant au curé Levasseur mais de se servir du grand chemin.

16 juin 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet aux premier et second capitaines des milices de la Petite-Rivière de commander une corvée générale de tous les habitants de leurs compagnies pour réparer dès le lendemain le chemin à partir de la terre du sieur Langlais jusqu'à la terre du sieur Maranda.

22 juin 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet au sieur Côté, capitaine d'une des compagnies du Cap-Santé, de faire réparer le pont sur la rivière Portneuf.

5 juillet 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la demande de plusieurs habitants de Saint-Henri, seigneurie de Lauzon, trace un chemin à partir du presbytère jusqu'au passage de la rivière pour rejoindre le chemin de la Nouvelle-Beauce.

12 juillet 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la réquisition des habitants de Lotbinière, établit un bac sur la grande rivière Duchesne et fixe le prix du passage.

13 juillet 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet pour la réédification du pont de Portneuf et le devis auquel ont travaillé les paroisses du Cap-Santé et de Deschambault.

14 août 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la demande et du consentement des habitants de Saint-Charles, règle que tous les habitants des seigneuries de Péan et de Beaumont qui portent leurs grains au moulin de l'Acadien (?) qui ne manque jamais donneront chacun une journée pour parachever le chemin qui y conduit.

14 août 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la demande des habitants de la Hétrière, en la seigneurie de Beaumont, marque un chemin de ceinture et une route, et fixe les travaux à y faire.

29 août 1762.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, à la réquisition des habitants du village Saint-Joseph situé aux secondes concessions de la seigneurie de Deschambault, trace un nouvelle route et ordonne les travaux à y faire.

8 septembre 1762.

Ordre de François-Joseph Cugnet aux premier et second capitaines des milices de la Petite-Rivière de faire reculer de six pieds les clôtures des héritiers Claude Dorion et celles de la veuvé Jean-Marie Dorion pour la sûreté du chemin qui conduit à Charlesbourg.

10 septembre 1762.

Lettre circulaire de François-Joseph Cugnet qui ordonne à tous les capitaines de milice de commander une corvée générale de tous les habitants de leurs paroisses après les récoltes pour ouvrir les fossés nécessaires dans les chemins.

18 janvier 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui décharge Joseph Garneau de l'entretien de la côte d'Auteuil dans

la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, et qui remet ce soin à la compagnie du capitaine Mercure. (Cahier 6, p. 67).

19 janvier 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui pourvoit à l'entretien d'un chemin dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 6, p. 66).

24 janvier 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet pour l'entretien du chemin de Roi dans la paroisse du Cap-Santé. (Cahier 6, p. 68).

7 février 1763.

Lettre du Révérend Père Récollet Théodore au gouverneur Murray pour le prier de faire baliser les chemins sur les terres non concédées dans la Nouvelle-Beauce. (Cahier 6, p. 69).

7 février 1763.

Ordre de H. T. Cramahé, secrétaire du gouverneur Murray, à François-Joseph Cugnet de se rendre à la Nouvelle-Beauce pour y donner les ordres nécessaires relativement à l'entretien des grands chemins et routes. (Cahier 6, p. 70).

1er mars 1763.

Etat dressé par François-Joseph Cugnet des parts que chaque habitant de la seigneurie de Rigaud, en la Nouvelle-Beauce, sera obligé d'entretenir dans le chemin de la Route du Bois contenant en total trois cent vingt-quatre arpents, suivant et proportionnellement à la quantité de terres qu'ils possèdent, par brigades de dix terres, les ponts et pavés considérables réservés pour corvées générales quant au rétablissement entier après que la dite route aura été perfectionnée suivant les ordres de Son Excellence. (Cahier 6, p. 72).

1er mars 1763.

Etat dressé par François-Joseph Cugnet des parts que chaque habitant de la seigneurie de Saint-Joseph, en la Nouvelle-Beauce, sera obligé d'entretenir dans le chemin de la Route du Bois contenant en total trois cent vingt-quatre arpents, suivant et proportionnellement à la quantité de terres qu'ils possèdent, par brigades de dix terres, les ponts et les pavés considérables réservés pour corvées générales quant au rétablissement entier après que la dite route aura été perfectionnée suivant les ordres de Son Excellence. (Cahier 6, p. 74).

1er mars 1763.

Etat dressé par François-Joseph Cugnet des parts que chaque habitant des seigneuries de Sainte-Marie et de Saint-Etienne, en la Nouvelle-Beauce, sera obligé d'entretenir dans le chemin de la Route du Bois contenant en total trois cent vingt quatre arpents, suivant et proportionnellement à la quantité de terres qu'ils possèdent, par brigades de dix terres, les ponts et les pavés considérables réservés pour corvées générales quant au rétablissement entier après que la dite route aura été perfectionnée suivant les ordres de Son Excellence. (Cahier 6, p. 78).

7 juin 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet du chemin qui a été fait sur la terre du nommé André Parent, habitant de Beauport, qui est absolument nécessaire pour aller au moulin du dit Beauport et que le nommé Parent a négligé d'entretenir de façon qu'il est aujourd'hui impraticable. (Cahier 6, p. 82).

4 juillet 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque un chemin pour aller à l'église et au moulin dans la

paroisse de Saint-Augustin, seigneurie de Maure. (Cahier 6, p. 86).

25 juillet 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, en conséquence de la requête de Jean-Baptiste Tourangeau, habitant de Québec, qui possède une terre au village Saint-Pierre, paroisse de Charlesbourg, adressée à Son Excellence, ordonne de creuser des fossés dans le chemin du dit village Saint-Pierre. (Cahier 6, p. 92).

28 juillet 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace un chemin dans la concession Saint-François, seigneurie de l'Islet, qui aura vingt-quatre pieds de largeur avec un fossé de chaque côté. (Cahier 6, p. 94).

30 juillet 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et trace un chemin royal en la concession Saint-François, seigneurie de l'Islet, à prendre devant la maison du sieur Louis Côté et à aller jusqu'à la borne de la concession des Belles-Amours, soit trois quarts de lieue. (Cahier 6, p. 96).

1er août 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet du chemin de Roi et de la route qui conduit du second rang au premier rang de la seigneurie de Port-Joli, et qui nomme Joseph Fortin, sergent de milice, en remplacement de Julien Chouinard, pour voir à l'entretien du dit chemin du Roi et de la dite route, faire payer les délinquants, etc., etc. (Cahier 6, p. 99).

2 août 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et trace une route dans la ligne de la veuve Robichaud et

de Augustin Devin (?) dans la seconde concession, côté du nord-est, de la seigneurie de Port-Joli, et qui nomme les sieurs Guillaume Fournier et Louis Guillet pour surveiller la confection de la dite route. (Cahier 6, p. 101).

6 août 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui donne ordre au sieur Joseph Côté, capitaine de milice de la paroisse de la Pointe-à-la-Caille, de faire réparer le chemin dans le bois du Cap dépendant de la dite paroisse, d'ouvrir où il sera possible de le faire un fossé de trois pieds de largeur de chaque côté du dit chemin, etc., etc. (Cahier 6, p. 103).

11 août 1763.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, en conformité d'un arrêt du Conseil Militaire, règle une difficulté entre les nommés François Bédard et Jean Savard, habitants de la côte de Lormière, paroisse de Charlesbourg, au sujet d'un ruisseau dont Bédard aurait détourné le cours au détriment de Savard. (Cahier 6, p. 105).

22 janvier 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, en conformité d'un arrêt du Conseil Militaire en date du 9 janvier 1764, fait défense aux nommés Fréchet et Beaulieu de passer sur la terre de la dame veuve Dorion à la Petite-Rivière, et décide qu'un chemin anciennement marqué dans la seigneurie de M. Daine sera fait pour servir de sortie aux dits Fréchet et Beaulieu. (Cahier 6, p. 109).

19 juillet 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet d'une route de la seconde concession de la seigneurie de Port-Joli, la dite route tracée sur la terre de François Du-

pont fils en vertu d'un accord reçu devant Noël Dupont, notaire, le 11 juillet courant. (Cahier 6, p. 111).

24 juillet 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui fait disparaître une route qui conduit de la première à la seconde concession de la seigneurie de la Pocatière, paroisse de Sainte-Anne, et qui fut tracée autrefois par M. Lanoullier de Boisclerc entièrement sur la terre du nommé René Barbeau, ce qui lui cause un dommage considérable. (Cahier 6, p. 117).

25 juillet 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui transporte une partie du chemin de Roi de la seigneurie de la Pocatière, paroisse Sainte-Anne, rang du bord de l'eau, plus au sud parce que le dit chemin est noyé, printemps et automne, par la mer, ce qui le rend difficile d'entretien et dangereux pour ceux qui y passent. (Cahier 6, p. 119).

26 juillet 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace et marque un chemin de sortie pour un certain nombre d'habitants de la seigneurie de la Bouteillerie, paroisse de la Rivière-Ouelle, que le changement fait au chemin de Roi prive de communications faciles. (Cahier 6, p. 121).

31 juillet 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui ordonne de creuser un fossé sur toute la longueur de la route tracée sur la ligne des terres des nommés Cureux Saint-Germain et Jacques Michaud en la seigneurie de Kamou-raska, paroisse Saint-Louis. (Cahier 6, p. 123).

1er août 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et trace la continuation du chemin de ceinture ordonné par

M. Fleury de la Gorgendière le 26 juillet 1753 au second rang de la seigneurie de Kamouraska, paroisse Saint-Louis. (Cahier 6, p. 125).

16 décembre 1764.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui décide la reconstruction de deux ponts dans la paroisse de l'ancienne-Lorette, seigneurie de Maure, celui de Rottot qui conduit à la Petite-Rivière et celui de la Suète qui conduit à Sainte-Foy. (Cahier 6, p. 127).

5 janvier 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet du chemin et de la route qui conduisent tant à l'église, au moulin et au ruisseau d'Auclair qu'à Québec dans la côte de Bélair, paroisse Saint-Augustin. (Cahier 6, p. 128).

19 mai 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet d'une assemblée tenue au presbytère de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy par les habitants de la dite paroisse afin de décider s'il est utile de faire un chemin nouveau pour conduire de l'église à la Cabane des Pères. (Cahier 6, p. 130).

8 juin 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et trace un grand chemin de descente à prendre du grand chemin de Roi de la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy jusqu'au fleuve, au lieu vulgairement appelé la Cabane des Pères où se font l'embarquement et le débarquement de la dite paroisse pour la ville de Québec. (Cahier 6, p. 134).

11 juin 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et fixe une route entre la ligne de M. Fleury de la Gorgen-

dière et de Jean Demers pour les habitants de Taniata, en la seigneurie de Lauzon. (Cahier 6, p. 136).

13 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, du consentement unanime des habitants de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud, change le chemin de Roi de la dite paroisse pour la plus grande commodité de tous. (Cahier 6, p. 138).

15 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet des difficultés qui existent entre les co-seigneurs de la Rivière-du-Sud et les habitants de cette seigneurie au sujet de leur chemin de sortie du bras Saint-Nicolas, Pointe-à-la-Caille. (Cahier 6, p. 142).

16 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui redresse la route qui mène de la Pointe-à-la-Caille à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. (Cahier 6, p. 144).

18 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, pour mettre fin au différend qui s'est élevé entre Joseph Couillard, seigneur en partie de l'Islet, et plusieurs habitants de cette seigneurie, décide, après enquête faite, que dans la seigneurie de l'Islet la grève a toujours été commune entre tous les habitants. (Cahier 6, p. 145).

20 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace et règle un nouveau chemin pour aller au moulin banal de la seigneurie de Port-Joli. (Cahier 6, p. 149).

21 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui décide la continuation de la route tracée le 28 juillet 1763 entre la

ligne des nommés Théberge et Côté, à prendre du chemin de ceinture pour aller au moulin banal, en la paroisse de l'Islet. (Cahier 6, p. 151).

24 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque et règle un chemin dans la troisième concession de la paroisse de Saint-Vallier communément appelée concession des Prairies. (Cahier 6, p. 155).

27 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui atteste que le chemin que l'on a proposé à Son Excellence pour communiquer de Saint-Charles de la Rivière-Boyer à la Pointe-Lévy en passant par le haut de la seigneurie de Lauzon est impraticable à cause de la savane qui s'y trouve. (Cahier 6, p. 164).

29 juillet 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque un chemin de sortie aux habitants établis dans les fourches de la rivière Boyer, paroisse Saint-Charles, au nord de la dite rivière, entre la ligne des terres de Jean Laliberté et Laurent Gosselin. (Cahier 6, p. 180).

4 octobre 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui change le chemin de Roi qui conduit de la grève à l'église de la Baie Saint-Paul, parce que le dit chemin passant au travers le clos de la ferme des Messieurs du séminaire de Québec leur fait grandement tort. (Cahier 6, p. 157).

14 octobre 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui, du consentement des seigneurs et habitants de la Baie Saint-Paul, Murray Bay, Rivière du Gouffre, Eboulements, etc, mar-

que et trace un chemin derrière les Caps depuis la Baie Saint-Paul jusqu'à Saint-Joachim. (Cahier 6, p. 159).

21 décembre 1765.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet d'un chemin d'hiver dans la côte de Lormière, paroisse de Charlesbourg. (Cahier 6, p. 161).

27 mai 1766.

Ordre de François-Joseph Cugnet aux habitants de la paroisse de Québec pour les chemins qui en dépendent. (1)

25 juin 1766.

Ordre de François-Joseph Cugnet à tous les habitants de la troisième concession nommée les Prairies dans la paroisse de Saint-Vallier de travailler au chemin réglé par le procès-verbal du 24 juillet 1765. (Cahier 6, p. 193).

1er juillet 1766.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace une route pour les habitants de la seigneurie de Fossembault, paroisse Saint-Augustin, et qui énumère les travaux à faire pour rendre cette route utile au public. (Cahier 6, p. 179).

3 juillet 1766.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace et fixe une route dans la quatrième concession de la seigneurie de Saint-Augustin ou de Maure, paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Cahier 6, p. 196).

7 juillet 1766.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace une route pour les habitants de la quatrième concession de la seigneurie de Saint-Augustin ou de Maure, dans la ligne des terres des nommés Louis Fiset et Etienne Moisan, paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Cahier 6, p. 198).

(1) Ordre non retrouvé.

9 juillet 1766.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui ordonne de faire un chemin de sortie dans la concession Saint-Gabriel, paroisse de Charlesbourg. (Cahier 6, p. 194).

28 juillet 1766.

Rapport de Jean Lebel, bailli de la paroisse de Kamouraska, sur la signification faite par lui à tous les habitants de cette paroisse d'un ordre du grand voyer en date du 15 juillet 1766 leur enjoignant de travailler à la réparation de la route du moulin de la dite seigneurie. (Cahier 6, p. 200).

13 août 1766.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace un chemin de ceinture et une route dans la seconde concession de Saint-Jean-Baptiste, dans la seigneurie de Saint-Vallier appartenante aux Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec. (Cahier 6, p. 116).

14 janvier 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet au sujet d'un chemin d'hiver dans la côte de Lormière, paroisse de Charlesbourg. (Cahier 6, p. 167).

24 juin 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque une route de débarquement et d'embarquement dans la ligne des terres des nommés Charles Saint-Laurent et Louis Croteau, en la paroisse de Saint-Nicolas, et ordonne les travaux qui devront être faits pour rendre cette route utilisable. (Cahier 6, p. 167).

2 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque une route et un chemin de ceinture dans les concessions de Bois-Franc et de Bonsecours, dans la seigneurie de Tilly,

paroisse Saint-Antoine, et qui ordonne les travaux nécessaires pour les compléter. (Cahier 6, p. 169).

2 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui ratifie un accord conclu entre Charles Houle et Jacques Houle pour un chemin qui conduit au chemin du Roi dans la seigneurie de Tilly, paroisse Saint-Antoine. (Cahier 6, p. 171).

9 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque un nouveau chemin de Roi sur la devanture des terres des habitants du côté du nord de la rivière Etchemin, paroisse Saint-Henri, seigneurie de Lauzon. (Cahier 6, p. 173).

18 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace un chemin de Roi dans le troisième rang des concessions de la seigneurie de Lauzon nommé rang Auclair. (Cahier 6, p. 129).

18 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui trace un chemin de Roi dans le quatrième rang de la seigneurie de Lauzon nommé rang Harlaka. (Cahier 6, p. 129).

30 juillet 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet qui marque une route de cinq arpents dans la ligne des terres de Joseph Girard et de Augustin Gingras, habitants de la seigneurie de Deschambault, appartenante à M. Juchereau Duchesneau. (Cahier 6, p. 125).

5 septembre 1767.

Procès-verbal de François-Joseph Cugnet et de Samuel Holland, arpenteur-général de la province de Québec, qui fixe une route dans la ligne des terres des nommés

Etienne Demers et Joseph Roberge pour l'utilité des habitants de Taniata, seigneurie de Lauzon. (Cahier 6, p. 177).

14 janvier 1771.

Procès-verbal de Gaspard Chaussegros de Léry qui donne pouvoir aux baillis et sous-baillis de Kamouraska de tracer un chemin dans les deuxième et troisième rangs de cette paroisse afin de permettre à ceux qui ont pris des terres dans ces rangs d'avoir des communications. (Cahier 6, p. 204).

2 novembre 1771.

Procès-verbal de Alexandre Dionne et François Dionne, baillis de la seigneurie de Kamouraska, qui, conformément à l'ordonnance de la Cour du 12 août 1771, marque un chemin pour les seconde et troisième concessions de Kamouraska. (Cahier 6, p. 206).

24 mars 1772.

Jugement de Adam Mabane, juge des Plaidoyers Communs, qui homologue le procès-verbal dressé par les baillis Alexandre Dionne et François Dionne le 2 novembre 1771 et qui établit un chemin dans les seconde et troisième concessions de Kamouraska. (Cahier 6, p. 206).

21 juin 1774.

Procès-verbal de Gaspard Chaussegros de Léry pour le chemin du Bois-de-l'Ail, seigneurie de Portneuf. (Cahier 6, p. 65).

15 août 1774.

Procès-verbal de Gaspard Chaussegros de Léry qui enjoint aux baillis et sous-baillis de Saint-Vallier de faire exécuter le procès-verbal de Louis Corbin, arpenteur, commis à cet effet, des 10 et 11 août 1774, qui trace la continuation du chemin de traverse du troisième rang de Saint-

Michel, coupe le second et tombe dans le premier rang de Saint-Vallier. (Cahier 6, p. 202).

8 octobre 1777.

Procès-verbal de Jean-Baptiste Magnan qui ordonne au capitaine de milice de Saint-Vallier de faire faire et déboucher incessamment le chemin tracé par le procès-verbal de Louis Corbin, arpenteur, des 10 et 11 août 1774. (Cahier 6, p. 207).

24 août 1778.

Procès-verbal de Jean-Baptiste Magnan qui approuve un procès-verbal de J-F. Cugnet fils du 6 août courant qui trace un chemin de dix-huit pieds de largeur entre deux fossés dans la seigneurie de Saint-Etienne, appartenante à M. Cugnet, le dit chemin à commencer au sud-ouest de la seigneurie sur la terre de Adrien Langevin pour aboutir et joindre au chemin du Roi, soit une longueur de vingt-six arpents. (Cahier 6, p. 183).

16 juillet 1779.

Procès-verbal de Jean-Baptiste Magnan qui fixe une route ordonnée par un jugement de la Cour des Plaidoyers Communs du 18 juillet 1774 dans l'arrière-fief de Beaugin, appartenant au capitaine Alexandre Fraser, le dit arrière-fief situé en la paroisse Saint-Charles. (Cahier 6, p. 182).

31 juillet 1779.

Procès-verbal de Jean-Baptiste Magnan qui fixe le chemin de sortie de la concession de Pintendre, dans la seigneurie de Lauzon, sur les terres des nommés Baptiste Drapeau, Pierre Nolin, Charles Pichet et Baptiste Bégin pour, ensuite, aboutir à la route de Jean Noël. (Cahier 6, p. 211).

22 novembre 1779.

Procès-verbal de Jacques Bégin, lieutenant de milice,

au sujet d'une route pour la concession du Petit-Pintendre dans la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy. (Cahier 7, p. 170).

19 juin 1780.

Procès-verbal de Jean-Baptiste Magnan qui ordonne que le chemin de la devanture de la terre de Bijou sise dans la banlieue de Québec, près de l'Hôpital-Général, la dite terre appartenante à Guillaume (William) Grant, aura trente pieds de largeur entre deux fossés de trois pieds chacun de largeur sur autant de profondeur. (Cahier 6, p. 207).

1782.

Liste des capitaines et officiers de milice des paroisses du district de Québec : Petite-Rivière, Joseph Gauvreau; Faubourg Saint-Jean de Québec, Joseph Duval, capitaine; L'Ancienne-Lorette, Charles Noreau, capitaines; Gauvin, lieutenant; Sainte-Foy, Lampron, capitaine; Pierre Hamel, lieutenant; Charlesbourg (sud-ouest), Jobin, capitaine; Jean Trudel, lieutenant; Charlesbourg (nord-est), Giroux, capitaine; Baptiste Bélanger, lieutenant; Jeune-Lorette, L'Heureux, capitaine; Saint-Augustin (Grande Côte), Gingras, capitaine; Girard, lieutenant; Saint-Augustin (village), Côté, capitaine; Pointe-aux-Trembles, Garneau, capitaine; Louis Gingras, lieutenant; Ecureuils, Jacques Delisle, capitaine; Cap-Santé, Mercure, capitaine; Deschambault, Groleau, capitaine; Joseph Naud, lieutenant; Grondines, Hamelin, capitaine; Beauport, Rainville, capitaine; Garneau, lieutenant; L'Ange-Gardien, Michel Huot, capitaine; Château-Richer, Cazeau, capitaine; Quartier du Palais et Saint-Roch de Québec, Charles Liard, capitaine; Sainte-Anne du Nord, François Lessard, capitaine; Saint-Ferréol, Pris-

que Paré, capitaine; Saint-Joachim, Joseph Barré, capitaine; Saint-Pierre, Prisque Plante, capitaine; Sainte-Famille, Pierre Germain, capitaine; Saint-François, Joseph Lepage, capitaine; Saint-Jean, Louis Labarre, capitaine; Saint-Laurent, Louis Rouleau, capitaine; Petite-Rivière Saint-Paul, Baptiste Fortin, capitaine; Baie Saint-Paul, Boily, capitaine; Eboulements, Jean François, capitaine; Ile-aux-Coudres, Zacharie Harvey, capitaine; Saint-Jean-Deschaillons, J. Beaudet, capitaine; Lotbinière, Jean Leclerc, capitaine; Sainte-Croix, Antoine Hamel, capitaine; Saint-Antoine, Louis Côté, capitaine; Saint-Nicolas, Etienne Fréchette, capitaine; Pointe-Lévy (en haut), Bégin, capitaine; Pointe-Lévy (en bas), Bourassa, capitaine; Saint-Henri, Bégin, capitaine; Beaumont, Joseph Roy, capitaine; Saint-Michel, Poliquin, capitaine; Saint-Vallier (côte), Bouchard, capitaine; Saint-Vallier (village), Aubé, capitaine; Berthier, Corriveau, capitaine; Saint-Charles, Joseph Royer, capitaine; Saint-Gervais, Gosselin, capitaine; Saint-François, Louis Blais, capitaine; Saint-Pierre, Michel Blais, capitaine; Saint-Thomas, Joseph Thibault, capitaine; Cap-Saint-Ignace, Joseph Fournier, capitaine; l'Islet, Jean Couillard Després, capitaine; Baptiste Couillard Després, lieutenant; Saint-Jean, François Duval, capitaine; Saint-Roch, Pierre Morin, capitaine; Louis Gastonguay, lieutenant; Sainte-Anne, Bastien Ouellet, capitaine; Rivière-Ouelle, Ignace Boucher, capitaine; Kamouraska (sud-ouest), Alexandre Dion, capitaine; Kamouraska (nord-est), Alexandre Desjardins, capitaine; Saint-Germain, lieutenant; Rivière-des-Caps et Rivière-du-Loup, Pinet, capitaine; Sainte-Marie-de-Beauce, François Verrault, capitaine; Saint-Joseph-de-Beauce, Marchand, capitaine; Saint-François-

de-Beauce, Quirion, capitaine; Saint-Gilles, Jean Lapointe, capitaine; Trois-Pistoles, Ambroise D'Amours, capitaine. (Cahier 7, p. 1).

22 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau pour la réparation du pont dit Meunier sur la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 2).

22 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Côté, de Saint-Augustin, pour la réparation du pont dit Meunier sur la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 2).

23 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de L'Ancienne-Lorette, pour la réparation du pont dit Badelard sur la rivière Lorette. (Cahier 7, p. 2).

23 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de L'Ancienne-Lorette, pour la réparation du pont dit Jacques Aubert et du chemin de la Suète qui y conduit. (Cahier 7, p. 3).

23 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Côté, de Saint-Augustin, pour la réparation du pont dit Jacques Aubert et du chemin de la Suète qui y conduit. (Cahier 7, p. 3).

23 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Lampron, de Sainte-Foy, pour la réparation du pont dit Jacques Aubert et du chemin de la Suète qui y conduit. (Cahier 7, p. 3).

24 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jobin, de Charlesbourg, pour la réparation du pont appelé pont des Mères, près du moulin de Charlesbourg. (Cahier 7, p. 3).

24 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Giroux, de Charlesbourg, pour la réparation du pont appelé pont de la Tannerie. (Cahier 7, p. 4).

24 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines L'Heureux, de la Jeune-Lorette, Noreau, de L'Ancienne-Lorette, Lampron, de Sainte-Foy, et Rainville, de Beauport, pour la réparation des chemins de la banlieue de Québec. (Cahier 7, p. 4).

26 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Gingras, de Saint-Augustin, pour le transport des pièces de bois nécessaires à la reconstruction du pont Meunier, sur la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 5).

27 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Groleau, de Deschambault, pour la reconstruction du pont de la Chevrotière. (Cahier 7, p. 5).

7 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Groleau, de Deschambault, pour la reconstruction du pont sur la rivière Portneuf. (Cahier 7, p. 6).

27 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Hamelin, des Grondines, pour la réparation et la reconstruction des ponts de cette paroisse. (Cahier 7, p. 1).

28 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour le transport des pièces de bois nécessaires à la reconstruction du pont sur la rivière Portneuf. (Cahier 7, p. 6).

28 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour la reconstruction du pont sur la rivière Jacques-Cartier. (Cahier 7, p. 7).

31 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour surseoir à la reconstruction du pont sur la rivière Jacques-Cartier jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Excellence le gouverneur de fixer l'endroit où sera rebâti le dit pont. (Cahier 7, p. 7).

31 décembre 1782.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Garneau, de la Pointe-aux-Trembles, pour surseoir à la reconstruction du pont sur la rivière Jacques-Cartier jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Excellence le gouverneur de fixer l'endroit où sera rebâti le dit pont. (Cahier 7, p. 8).

4 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Liard pour l'entretien des chemins du Roi dans le quartier du Palais et le faubourg Saint-Roch, à Québec. (Cahier 7, p. 8).

6 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Gingras, de Saint-Augustin, pour fixer la quantité de bois qui sera fournie par les habitants de Saint-Augustin pour la reconstruction du pont Meunier sur la rivière du Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 9).

7 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jobin, de Charlesbourg, au sujet de l'entretien de la route d'hiver qui part de chez les Jobin, à Saint-Joseph, et se rend à Notre-Dame des Anges. (Cahier 7, p. 9).

11 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Rouleau, de Saint-Laurent, pour le transport des pièces de bois nécessaires à la réparation des ponts de cette paroisse. (Cahier 7, p. 10).

14 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Lessard, de Sainte-Anne du Nord, pour le transport des pièces de bois nécessaires à la réparation des ponts de cette paroisse. (Cahier 7, p. 10).

30 janvier 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud pour la confection du chemin du Petit-Bois-de-l'Ail et des villages Saint-Charles et Sainte-Ursule, paroisse du Cap-Santé. (Cahier 7, p. 10).

30 janvier 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe un chemin de sortie pour les habitants du village Saint-Charles, paroisse du Cap-Santé, afin d'atteindre le chemin du Roi. (Cahier 7, p. 12).

31 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Leclerc, de Lotbinière, au sujet de la côte Lemay. (Cahier 7, p. 14).

31 janvier 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Leclerc, de Lotbinière, pour le transport des pièces de bois nécessaires à la réparation des ponts de cette paroisse. (Cahier 7, p. 14).

1er février 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Beudet, de Saint-Jean-Deschaillons, pour la réparation des ponts et des chemins de cette paroisse. (Cahier 7, p. 14).

1er février 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Antoine Hamel, de Sainte-Croix, pour la réparation des ponts et des chemins de cette paroisse. (Cahier 7, p. 15).

2 février 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Louis Côté, de Saint-Antoine, pour la réparation des ponts et chemins de cette paroisse. (Cahier 7, p. 15).

8 février 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Augustin Lauzier, de Sainte-Anne, Alexandre Desjardins, de Kamouraska, Alexandre Dion, de Kamouraska, Ignace Boucher, de la Rivière-Ouelle, Jean Morin, de Saint-Roch, Duval, de Saint-Jean, et Jean Couillard Després, de l'Islet, pour la réparation des ponts et chemins dans leurs paroisses respectives. (Cahier 7, p. 15).

9 février 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Joseph Fournier, du Cap-Saint-Ignace, Joseph Thibault, de Saint-Thomas, Michel Blais, de Saint-Pierre, Louis Blais, de Saint-François, et Corriveau, de Berthier, pour la réparation des ponts et des chemins dans leurs paroisses respectives. (Cahier 7, p. 15).

10 février 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Poliquin, de Saint-Michel, Bouchard, de Saint-Vallier, Joseph Royer, de Saint-Charles, Gosselin, de Saint-Charles, Joseph Roy, de Beaumont, Crepault, de Saint-Henri, Bégin et Bourassa, de la Pointe-Lévis, et Fréchet, de Saint-Nicolas, pour la réparation des ponts et des chemins dans leurs paroisses respectives. (Cahier 7, p. 15).

9 février 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jacques Thibault, de Saint-Thomas, pour les réparations des trois ponts nommés pont de Louis Proulx, pont de Charles Joncas et pont de Baptiste Gaumont. (Cahier 7, p. 17).

24 février 1783.

Ordre de Jean Renaud au colonel Caldwell pour la réparation des ponts qui sont sur ses terres qui traversent le chemin de la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 17).

24 février 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Joseph Duval pour l'entretien des chemins du Roi dans le faubourg Saint-Jean à Québec. (Cahier 7, p. 18).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Twiss, ingénieur, pour la réparation des ponts de la terre du capitaine Wade située des deux côtés de la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 18).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud à M. Thomas Scott pour la réparation des ponts de la terre de M. Drummond, près de la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 19).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud à M. Constantineau pour la reconstruction du pont de la terre qu'il a achetée de Joyeux Hamel à la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 20).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud à M. Robison pour la reconstruction du pont situé sur sa terre à la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 20).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud aux Dames de l'Hôpital-Gé-

néral de Québec pour la reconstruction de deux ponts qui se trouvent sur leur terre. (Cahier 7, p. 21).

1er mars 1783.

Ordre de Jean Renaud au colonel Caldwell pour la reconstruction des ponts de ses terres de la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 21).

3 mars 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Verrault, de Sainte-Marie de la Beauce, Marchand, de Saint-Joseph de la Beauce, et Quirion, de Saint-François de la Beauce, pour la réparation des ponts et des chemins de leurs paroisses respectives. (Cahier 7, p. 22).

21 mars 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Huot, de l'Ange-Gardien, pour la réparation du chemin qui va du Château-Richer au saut Montmorency. (Cahier 7, p. 23).

4 avril 1783.

Ordre de Jean Renaud à M. Le Guerne, curé de Saint-François de l'île d'Orléans, au sujet d'un chemin projeté entre l'église de Saint-François et la pointe de la Croix. (Cahier 7, p. 23).

10 mai 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le redressement du chemin du Roi qui traverse les terres de l'honorable Henry Caldwell sises au sud de la rivière Saint-Charles, banlieue de Québec. (Cahier 7, p. 24).

16 mai 1783.

Ordres de Jean Renaud aux capitaines L'Heureux, de la Jeune-Lorette; Samson, de Sainte-Foy; Jobin et Giroux, de Charlesbourg; Gingras et Côté, de Saint-Augustin; Garneau, de la Pointe-aux-Trembles; Delisle, des Ecureuils; Mercure, du Cap-Santé; Grolot, de Descham-

bault; Hamelin, des Grondines; Rainville, de Beauport; Joseph Duval, du faubourg Saint Jean à Québec; Liard, du quartier Saint-Roch à Québec; Gauvreau, de la Petite-Rivière, de visiter immédiatement les ponts et chemins de leurs paroisses respectives afin de réparer ceux qui sont en mauvais état. (Cahier 7, p. 27).

20 mai 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud qui décide que les raisons qui avaient engagé M. Lanoullier de Boisclerc à marquer un chemin de la rue Saint-Vallier, à Québec, à l'endroit où débarque le bac de la rivière Saint-Charles entièrement sur le terrain des Pères Jésuites n'existant plus, le dit chemin passera désormais partie sur le terrain des Dames Hospitalières de Québec et partie sur le terrain des Pères Jésuites. (Cahier 7, p. 69).

22 mai 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le chemin proposé depuis Sainte-Foy jusqu'au moulin de M. Duchesnay sur la rivière du Cap-Rouge et de là, au sud-ouest de la dite rivière, pour gagner l'ancien chemin de Saint-Augustin, près du Calvaire. (Cahier 7, p. 41).

24 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud à chacun des capitaines de milice de Québec aux Grondines de faire la visite des chemins conformément à l'article 12 de l'Ordonnance et de lui faire rapport à sa prochaine tournée. (Cahier 7, p. 42).

28 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud au lieutenant Garneau, de Beauport, pour la réparation de la côte de Courville. (Cahier 7, p. 27).

30 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Rainville, de

Beauport, pour la réparation et l'amélioration d'un chemin fait en conséquence d'un procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc du 31 juillet 1744 sur les terres des Jésuites, depuis le chemin du Roi au faubourg Saint-Roch à Québec jusqu'à la grève, à l'endroit où vient le bac. (Cahier 7, p. 28).

30 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud à David Lynd pour se charger de la direction du chemin marqué sur la terre des Dames Hospitalières, depuis le chemin du Roi, à travers la prairie des Jésuites occupée par le dit Lynd, jusqu'à l'ancien chemin de grève; de là jusqu'à l'endroit où vient le bac. (Cahier 7, p. 29).

30 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Giroux, de Charlesbourg, pour la réparation d'un chemin sur les terres des Jésuites, depuis le chemin du Roi au faubourg Saint-Roch à Québec jusqu'à la grève où vient le bac. (Cahier 7, p. 29).

31 mai 1783.

Ordre de Jean Renaud à l'honorable Hugh Finlay pour la réparation des ponts et des chemins des postes. (Cahier 7, p. 29).

7 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Desjardins, de Kamouraska, de fournir vingt miliciens de sa paroisse pour les travaux du chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 30).

7 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Dionne, de Kamouraska, pour fournir quarante "bons hommes" de sa compagnie et un sergent pour les commander afin de tra-

vailler au chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 31).

7 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Ignace Boucher, de la Rivière-Ouelle, et Augustin Lauzé, de Sainte-Anne, de fournir chacun cinquante hommes pour travailler au chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 31).

7 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Morin, de Saint-Roch, Duval, de Saint-Jean, et Couillard-Després, de l'Islet, de fournir chacun soixante bons hommes de leurs compagnies respectives pour travailler au chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 32).

7 juin 1783.

Rapport de Jean Renaud à M. Genevay, secrétaire du gouverneur Haldimand, sur les travaux faits jusqu'à date dans le chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 32).

8 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Dionne, de Kamouraska, pour forcer les habitants intéressés dans le nouveau chemin de Kamouraska à faire leurs clôtures incessamment. (Cahier 7, p. 34).

20 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Boucher, de la Rivière-Ouelle, au sujet des provisions à acheter pour les miliciens qui travaillent au chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 34).

20 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud à John Collins au sujet des provisions à acheter pour les miliciens qui travaillent au

chemin qui conduit au lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 34).

20 juin 1783.

Rapport de Jean Renaud au gouverneur Haldimand sur les progrès des travaux de construction du chemin du Portage. (Cahier 7, p. 35).

20 juin 1783.

Lettre de Jean Renaud à M. Haussegger au sujet des travaux de construction du chemin du Portage. (Cahier 7, p. 37).

27 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Pinet pour la construction d'un pont sur la rivière du Loup, au-dessous de la Grosse Roche. (Cahier 7, p. 38).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud à M. Haussegger pour les provisions nécessaires aux hommes qui travaillent au chemin du Portage. (Cahier 7, p. 38).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Boucher, de la Rivière-Ouelle, pour obtenir cinq voitures pour le transport des provisions et pour lever trente bons hommes pour les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 38).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud pour lever trente bons hommes de Sainte-Anne de la Pocatière pour les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 39).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud pour lever trente bons hommes de Kamouraska pour les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 39).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Dionne pour lever trente bons hommes de Kamouraska pour les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 39).

28 juin 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Pinet pour lever vingt bons hommes de la Rivière-des-Caps pour les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 39).

9 juillet 1783.

Rapport de Jean Renaud au capitaine Matthews sur les travaux du chemin du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 39).

10 août 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, pour éviter une côte dangereuse, change le chemin de Saint-Nicolas, à partir de la terre de René Simoneau jusques et compris la terre de M. le curé Archambault, où le nouveau chemin rejoindra l'ancien. (Cahier 7, p. 44).

15 août 1783.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Verreau, de Sainte-Marie de la Beauce, Marchand, de Saint-Joseph de la Beauce, et Quirion, de Saint-François de la Beauce, pour faire la visite immédiate de leurs chemins et ordonner les réparations partout où elles seront nécessaires. (Cahier 7, p. 45).

20 août 1783.

Compte de Jean Renaud au colonel Caldwell pour bois fournis pour la réparation des ponts du chemin de la Petite-Rivière. (Cahier 7, p. 46).

3 septembre 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, en vertu d'un ordre de la Cour des Plaidoyers Communs du 4 avril 1783,

trace un chemin de trait-quarré de vingt pieds de large entre deux fossés au village Saint-Nicolas, paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 7, p. 50).

8 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud qui nomme le sieur Garneau, capitaine de milice de la Pointe-aux-Trembles, et les nommés Antoine Bertrand et Augustin Fournel pour faire la visite du trait-quarré de la route à Proulx et choisir le meilleur endroit pour établir une route et placer un pont sur la rivière aux Pommés. (Cahier 7, p. 47).

9 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Gingras, capitaine de milice de Saint-Augustin, au sujet du chemin qui va du Calvaire à la terre de Joseph Verret. (Cahier 7, p. 47).

12 septembre 1783.

Procès-verbal de Jean Renaud qui donne alignement à Jean Tourangeau pour une maison qu'il veut bâtir sur un emplacement de soixante pieds de front qu'il a acheté du Révérend Père Casot, procureur des Pères Jésuites, sur la rue Saint-Vallier, faubourg Saint-Roch, ville de Québec. (Cahier 7, p. 51).

13 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Alexandre Dionne, capitaine de milice de Kamouraska, d'envoyer dix bons hommes de sa compagnie pour travailler au chemin du Portage du lac Témiscouata, sous les ordres de M. Dambourgès, lieutenant au 84^e régiment. Ils devront emporter chacun une hache et des couvertures pour se mettre à l'abri du froid, la nuit. Ils seront nourris par le gouvernement et recevront douze sols par jour. Ils devront travailler au chemin du Portage de Témiscouata jusqu'au 1^{er} novembre prochain. (Cahier 7, p. 49).

13 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Desjardins, capitaine de milice de Kamouraska, d'envoyer sept hommes de sa compagnie pour travailler au chemin du Portage de Témiscouata, sous les ordres de M. Dambourgès, lieutenant au 84e Régiment. (Cahier 7, p. 49).

13 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Pinet, capitaine de milice de la Rivière-des-Caps, d'envoyer sept hommes de sa compagnie, un guide et un forgeron, pour travailler au chemin du portage de Témiscouata, sous les ordres de M. Dambourgès, lieutenant au 84e Régiment. (Cahier 7, p. 49).

13 septembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur François Marquis, de la Rivière-des-Caps, de livrer à M. Dambourgès, un tierson de rhum, la farine et les outils qu'il a en dépôt, etc, etc. (Cahier 7, p. 49).

13 septembre 1783.

Lettre de Jean Renaud à M. Dambourgès pour l'informer de ce qui a été fait jusqu'à présent pour les travaux du chemin du portage du lac Témiscouata, et pour le prier de faire ponter le ruisseau des Roches ou à Morneau, l'avertissant en même temps que les roches vont jusqu'à la rivière Saint-François. (Cahier 7, p. 49).

13 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Gingras, capitaine de milice de Saint-Augustin, pour obliger les habitants dont les terres se trouvent entre l'habitation de Jean-Baptiste Amiot et la terre de la fabrique à clôturer leur part de chemin. (Cahier 7, p. 48).

13 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Côté, capitaine de milice de Saint-Augustin, pour obliger les nommés Paul Bussière, Raphaël Cantin, Charles Bussière, Charles Gingras, Isaïe Dorval, Prisque Cantin, Joseph Cantin, Guillaume Cantin, Joseph Cantin et Charles Dion à faire chacun en droit soi leurs clôtures et fossés. (Cahier 7, p. 48).

15 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au sieur Jobin, capitaine de milice de Charlesbourg, d'envoyer, chaque jour de la semaine prochaine, trois hommes de corvée pour travailler au chemin nouveau du quartier Saint-Roch, ville de Québec, sous les ordres de M. Liard, capitaine de milice. (Cahier 7, p. 50).

20 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Renaud, de la Pointe-aux-Trembles, de faire fermer la côte d'Auteuil si elle se bouche par les neiges et d'enjoindre à Ignace Dubuc de laisser libre passage par la côte qui est sur sa terre. (Cahier 7, p. 52).

29 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bourassa, de la Pointe-Lévis, de soutenir l'autorité des sergents Etienne Samson et Baptiste Corneau auprès des habitants. (Cahier 7, p. 52).

29 novembre 1783.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bégin, de la Pointe-Lévis, de soutenir l'autorité des sergents Etienne Samson et Baptiste Corneau auprès des habitants. (Cahier 7, p. 52).

2 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine L'Heureux, de

la Jeune-Lorette, de faire disparaître immédiatement les cahots de la route confiée à ses soins; ordre pareillement de préparer les bois pour la reconstruction du pont Raudot le printemps prochain. (Cahier 7, p. 52).

14 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Samson, de Sainte-Foy, pour l'entretien du chemin du Roi qui, au désir de Son Excellence, devra avoir trois rangs de balises, une de chaque côté et la troisième au milieu du chemin. (Cahier 7, p. 92).

14 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de l'Ancienne-Lorette, pour l'entretien du chemin du Roi qui, au désir de Son Excellence, devra avoir trois rangs de balises, une de chaque côté et la troisième au milieu du chemin. (Cahier 7, p. 93).

14 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud à Joseph Gauvreau, officier de milice, pour l'entretien du chemin du Roi de la Petite-Rivière qui, au désir de Son Excellence, devra avoir trois rangs de balises, une de chaque côté et la troisième au milieu du chemin. (Cahier 7, p. 93).

14 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud à M. Borgia, officier de milice du faubourg Saint-Jean à Québec, pour l'entretien des chemins d'hiver qui, au désir de Son Excellence, devront avoir trois rangs de balises, une de chaque côté et la troisième au milieu du chemin. (Cahier 7, p. 94).

14 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Liard, de Saint-Roch de Québec, pour l'entretien des chemins d'hiver qui, au désir de Son Excellence, devront avoir trois rangs de

balises, une de chaque côté et la troisième au milieu du chemin. (Cahier 7, p. 94).

18 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Hamelin, des Grondines, de faire préparer les bois nécessaires pour la reconstruction, le printemps prochain, des ponts de Rivard père, Rivard fils et Eustache Grondin; ordre également d'élargir le chemin sur les terres de Loranger et Rivard. (Cahier 7, p. 53).

19 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Garneau, de la Pointe-aux-Trembles, de commander les habitants de sa compagnie de préparer et transporter les bois nécessaires pour la reconstruction du pont d'en haut de la rivière Jacques-Cartier, de bonne heure le printemps prochain. (Cahier 7, p. 53).

19 janvier 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, de commander les habitants de sa compagnie pour préparer et transporter les bois nécessaires pour la reconstruction du pont d'en haut de la rivière Jacques-Cartier. (Cahier 7, p. 54).

26 janvier 1784.

Rapport de Jean Renaud au lieutenant-gouverneur Hamilton sur le chemin du Portage du lac Témiscouata. (Cahier 7, p. 63).

20 février 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Royer, de Saint-Charles, de commander aux habitants du sud de la rivière Boyer de clore la moitié de la route qui conduit du chemin du Roi au pont sur la ligne de leurs terres. (Cahier 7, p. 55).

17 mars 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Pinet, de la Rivière-des-Caps, afin de faire réparer les outils du Roi tels que haches, piques, etc, par le nommé Juneau, forgeron. (Cahier 7, p. 56).

20 mars 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Morin, de Saint-Roch des Aulnaies, de faire défense aux habitants de la seconde concession du village des Belles ou du sud-ouest de Saint-Roch de passer sur les terres de Bernard Pelletier, François Pelletier, Joseph Ouellet, Pierre Ouellet fils, Jean Ouellet fils, habitants dont les terres se trouvent au sud-ouest de l'église. (Cahier 7, p. 57).

20 mars 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Morin, de Saint-Roch des Aulnaies, de réclamer de Guillaume Malenfant, habitant de Saint-Roch des Aulnaies, neuf francs pour avoir fait et recallé son fossé qui conduit de la route à la grève, et six francs pour le présent ordre; faute de paiement, il sera assigné à la Cour pour avoir désobéi aux ordres de son capitaine de milice. (Cahier 7, p. 57).

22 mars 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bourassa de la Pointe-Lévis, pour obliger les habitants du second rang qui font usage et entretiennent la route d'Arlaka à clôturer la dite route des deux côtés par partie égale. (Cahier 7, p. 58).

26 mars 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bourassa, de la Pointe-aux-Trembles, de mettre ses habitants à l'ouvrage pour aider à la reconstruction du pont de la rivière Jacques-Cartier. Si quelques uns refusent de travailler, le

capitaine Garneau devra faire faire leur travail à prix d'argent et ensuite faire rapport au grand voyer. (Cahier 7, p. 58).

27 mars 1784.

Rapport de Jean Renaud à Son Excellence le général Haldimand sur une requête des curés, seigneurs, marchands et habitants des paroisses de la Baie Saint-Paul, Petite-Rivière, Ile aux Coudres, Eboulements, Malbaie qui demandent un chemin par derrière les Caps depuis Saint-Joachim jusqu'à la Malbaie et qui s'offrent de le faire à leurs frais et dépens par corvées. (Cahier 7, p. 59).

15 avril 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud qui approuve un procès-verbal de Pierre Mercure, capitaine de milice du Cap-Santé, en date du 12 juillet 1784, au sujet d'une route dans la seconde concession des paroisses de Deschambault et du Cap-Santé. (Cahier 7, p. 179).

7 mai 1784.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Jean Lefebvre, maître forgeron, pour la maison qu'il veut bâtir au faubourg de la Maison Blanche, à Québec, coin des rues Saint-Vallier et Sainte-Marguerite. (Cahier 7, p. 66).

20 mai 1784.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Joseph Gagné, maître forgeron, pour une maison qu'il a l'intention de construire au faubourg Saint-Jean, à Québec, au bout et fin de la concession de François Vézina qui appartient actuellement à MM. Simon Fraser et François Dorion. (Cahier 7, p. 67).

11 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Groleau, de Des-

chambault, au sujet de la commune, des eaux qui inondent le chemin du Roi qui doivent être conduites à la rivière et du pont de la Petite-Ferme qui doit être réparé. (Cahier 7, p. 59).

14 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Bourassa et Bégin, de la Pointe-Lévis, qui, sur une requête de la majorité des habitants intéressés, décide que la route des Samson sera ouverte sur la ligne entre les terres des deux Samson au lieu et place de celle qui y était ci-devant laquelle serpentait sur leurs terres et était fort longue. (Cahier 7, p. 68).

14 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Poliquin de faire réparer immédiatement la route de Saint-Michel qui est en très mauvais état; le dit Poliquin ne devra pas s'occuper des protestations du nommé Louis Caouette qui s'oppose à la réparation de cette route prétendant qu'elle est entièrement sur son terrain. (Cahier 7, p. 69).

22 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Rainville, de Beauport, pour obliger la moitié des habitants de Beauport à transporter vendredi prochain cinquante piquets de cèdre, limandes, etc, pour clore le chemin du Passage des deux côtés; le lendemain, samedi, l'autre moitié des habitants de Beauport devront transporter cinquante piquets de cèdre, limandes, etc, pour continuer la clôture commencée. (Cahier 7, p. 71).

22 juin 1784.

Ordre au capitaine Giroux, nord-est de Charlesbourg, de se conformer aux commandements que lui donnera M. Liard, capitaine du quartier de Saint-Roch, à Québec, pour

le parachèvement du chemin du Passage. (Cahier 7, p. 72).

22 juin 1784.

Ordre au capitaine Jobin, sud-ouest de Charlesbourg, de se conformer aux commandements que lui donnera M. Liard, capitaine du quartier de Saint-Roch, à Québec, pour le parachèvement du chemin du Passage. (Cahier 7, p. 72).

22 juin 1784.

Instructions de Jean Renaud, au sieur Liard, capitaine des milices du quartier Saint-Roch, à Québec, pour le parachèvement du chemin du Passage. (Cahier 7, p. 73).

23 juin 1784.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Simon Thibaudeau, potier, pour une maison qu'il veut bâtir sur un emplacement de cent trois pieds de front situé rue Saint-Vallier, faubourg Saint-Roch de Québec, et attenant l'emplacement de la veuve Le Basque ou Bidégaré. (Cahier 7, p. 67).

23 juin 1784.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Léon Berthelot pour une maison qu'il a l'intention de construire, rue d'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, ville de Québec, sur un emplacement borné au nord par le terrain de Paul Thibaudeau et au sud aux terres non encore concédées. (Cahier 7, p. 67).

25 juin 1784.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Jean Allard, journalier, pour une maison dont il veut commencer la construction, rue d'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, de Québec, sur un emplacement joignant au nord-est la maison et emplacement de Ignace Alain. (Cahier 7, p. 68).

25 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Bouchard et Aubé, de Saint-Vallier, Blais, de Saint-François, et Corribeau, de Berthier, de visiter ensemble les bords de la rivière Boyer afin de lui faire rapport sur l'endroit le plus propice pour placer un pont. (Cahier 7, p. 76).

26 juin 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Gosselin, de Saint-Gervais, au sujet de la route du premier rang qui conduit à Saint-Charles, de la route du second rang, de la route du quatrième rang, etc, etc. (Cahier 7, p. 61).

27 juin 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud qui confirme le procès-verbal de M. Magnan du 26 juin 1782 au sujet de la côte à la Courtoise, à la route qui conduit chez Pierre Carrier et au chemin du pied des côtes, le long de la grève, jusqu'à la maison de Michel Magnan, à la Pointe-Lévis. (Cahier 7, p. 73). (1)

28 juin 1784.

Rapport de Jean Renaud à Son Excellence le général Haldimand au sujet d'une requête de plusieurs habitants de la paroisse de Saint-Vallier qui demandent de porter le chemin du Roi en haut des terres depuis la terre de Joseph Dalairé jusqu'à la ligne seigneuriale de Saint-Michel à l'endroit où la rivière Boyer traverse la dite ligne afin d'éviter le passage de cette rivière près du fleuve où elle est très difficile le printemps et l'automne. (Cahier 7, p. 76).

5 juillet 1784.

Rapport de Jean Renaud à Son Excellence le général Haldimand sur le chemin par derrière les Caps depuis

(1) Une note à la marge de ce procès-verbal porte : "Il a été ordonné par le lieutenant-gouverneur en Conseil que le chemin de la grève se fera en commun avec la corvée du chemin d'en haut."

Saint-Joachim jusqu'à la Malbaie demandé par les habitants de la Baie Saint-Paul, Petite-Rivière, Ile aux Coudres, Eboulements, Malbaie, etc. (Cahier 7, p. 74).

6 juillet 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le chemin du Roi du troisième rang d'Arlaka à la Pointe-Lévis, qui passe par le milieu des terres en droite ligne et va rejoindre le chemin de Coutances. (Cahier 7, p. 78).

6 juillet 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le chemin du Roi du quatrième rang du village d'Arlaka, à la Pointe-Lévis, seigneurie de Lauzon. (Cahier 7, p. 82).

21 juillet 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe une route pour conduire du premier au second rang de la Pointe-Lévis, sur la ligne entre les terres de Joseph et de Etienne Samson. (Cahier 7, p. 69). (1)

25 et 26 août 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud pour la route du Cap-Rouge et le pont Moisan sur la dite rivière du Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 84).

26 août 1784.

Plan dressé par Jean Renaud pour accompagner son procès-verbal des 25 et 26 août 1784. (Cahier 7, p. 87).

14 novembre 1784.

Procès-verbal de Jean Renaud pour un chemin de route depuis le chemin du Nord jusqu'à la rivière du Sud en la paroisse Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. (Cahier 7, p. 88).

(1) Une note en marge de ce procès-verbal dit : "Les ouvrages contenus dans ce procès-verbal ont été arrêtés par ordre du lieutenant-gouverneur Hamilton, et le procès-verbal annulé pour faire celui de M. Boisclerc qui a établi l'ancien chemin en usage."

5 décembre 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bégin pour forcer les habitants qui sont obligés à la route de Coutances, à la Pointe-Lévi, seigneurie de Lauzon, de préparer les perches et piquets nécessaires pour clôturer la dite route de Coutances de bonne heure le printemps prochain. (Cahier 7, p. 90).

26 décembre 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de l'ancienne-Lorette, au sujet de l'entretien du chemin du Roi dans les Grands-Déserts. (Cahier 7, p. 92).

26 décembre 1784.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de l'ancienne-Lorette, de commander à ses habitants qui y sont obligés de transporter d'ici au 15 mars 1785 les bois nécessaires pour la reconstruction du pont Moisan au Cap-Rouge. (Cahier 7, p. 91).

8 janvier 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet du chemin de Charlesbourg, depuis l'église paroissiale jusqu'au moulin des Pères Jésuites, dont l'entretien est en dispute entre les habitants de Bourg-Royal et les autres habitants de la dite paroisse. (Cahier 7, p. 95).

19 janvier 1785.

Liste dressée par Jean Renaud des habitants nommés par leurs capitaines respectifs pour travailler à la route du Cap-Rouge et au pont Moisan en exécution du procès-verbal des 25 et 26 août 1786; compagnie du capitaine Gingras, 30 hommes; compagnie du capitaine Côté, 16 hommes; compagnie du capitaine Noreau, 38 hommes; compagnie du capitaine Noreau (Gaudarville), 28 hommes;

compagnie du capitaine Samson, 14 hommes, soit en tout 126 hommes. (Cahier 7, p. 87).

6 février 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Etienne Bégin, de la Pointe-Lévis, au sujet du chemin de la concession de Taniata. (Cahier 7, p. 102).

10 février 1785.

Requête de Jean Renaud à l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur de la Province, et au Conseil législatif, pour obtenir l'homologation d'un certain nombre de ses procès-verbaux tant de l'année dernière que de cette année. (Cahier 7, p. 96).

10 février 1785.

Remarques et projets touchant les chemins et ponts dans le district de Québec très humblement soumis à la considération de l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Québec, et à l'honorable Conseil législatif de Sa Majesté, par Jean Renaud. Sommaire : 1° chemin sur la terre de l'Hôpital-Général de Québec; 2° chemin au nord de la Petite-Rivière Saint-Charles; 3° chemin de l'Ancienne-Lorette à Saint-Augustin; 4° chemin du Roi de Lotbinière; 5° chemin de la Pointe-à-la-Caille; 6° chemins de l'île d'Orléans; 7° chemin de Saint-Joachim en descendant; 8° de la construction des carrioles et traîneaux; 9° suggestions pour améliorer la loi des chemins, etc, etc. (Cahier 7, p. 98).

28 avril 1785.

Requête de Jean Renaud à l'honorable Henry Hamilton et au Conseil législatif pour obtenir l'homologation de ses procès-verbaux et pour être entendu par un comité du

dit Conseil législatif sur la voirie en général. (Cahier 7, p. 102).

6 mai 1785.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud pour une maison que François Dion a l'intention de bâtir sur un emplacement qu'il a acquis des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec sur la rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean, ville de Québec. (Cahier 7, p. 112).

6 mai 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud pour une maison que Pierre Robitaille veut bâtir, sur la rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean de Québec, sur un emplacement acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu. (Cahier 7, p. 112).

6 mai 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud pour une maison que François Letarte veut bâtir sur un emplacement qu'il a acquis des Dames de l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean, à Québec. (Cahier 7, p. 113).

17 mai 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud qui change le chemin du Roi à Beauport, à l'endroit où on a bâti une chaussée en pierre sur la rivière du domaine de la dite seigneurie de Beauport. (Cahier 7, p. 104).

20 mai 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud à Baptiste Manceau pour une maison qu'il veut bâtir rue d'Aiguillon, à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu. (Cahier 7, p. 113).

20 mai 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud

à Louis Barbeau pour l'alignement d'une maison qu'il se propose de bâtir au faubourg Saint-Jean à Québec, au coin nord-est de la rue Saint-Louis, sur un emplacement qu'il a acheté de Pierre Duplessis et de Marie-Josephte Petitpas, sa femme, par acte de Panet du 23 mars 1782. (Cahier 7, p. 114).

12 juin 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet d'un pont que MM. Juchereau Duchesnay et Peter Stuart offrent de bâtir sur la rivière du Domaine à Beauport. (Cahier 7, p. 104).

17 juin 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud à André Bazin pour une maison qu'il veut bâtir sur un emplacement qu'il a acheté du sieur Moran situé au nord de la rue Saint-Georges et au coin ouest de la rue Saint-Augustin, à Québec. (Cahier 7, p. 115).

26 juin 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud pour un nouveau chemin dans le village de Terrebonne, paroisse du Cap-Santé. (Cahier 7, p. 107).

8 juillet 1785.

Procès-verbal d'alignement donné pas Jean Renaud à Pierre Robitaille, maître tanneur, pour une maison qu'il veut bâtir sur un emplacement de la rue d'Aiguillon, à Québec. (Cahier 7, p. 115).

10 juillet 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud qui constate que la place d'embarquement à la Pointe-Lévis pour les canots qui vont à Québec est trop exigüe et qui suggère que la côte à Magnan, le chemin d'embarquement et l'espace pour loger les canots en sureté soient "encouragés, entretenus et

laissés ouverts et libres pour l'usage du public, sauf au dit Magnan d'avoir recours contre qui il appartiendra pour le prix de son terrain." (Cahier 7, p. 116).

15 juillet 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bourassa, de la Pointe-Lévis, de faire savoir aux intéressés qu'il a plu au gouverneur en conseil d'annuler son procès-verbal de la route des Samson, et de mettre à exécution son ordre du 22 mars 1784, au sujet des clôtures qui doivent être faites dans cette route. (Cahier 7, p. 116).

15 juillet 1785.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Jacques Jobin, Giroux et Rainville, des paroisses de Charlesbourg et de Beauport, pour avertir les habitants de Charlesbourg, la Canardière et Beauport qu'ils devront travailler sous la direction du capitaine Liard, de Saint-Roch, au quai dont la construction a été ordonnée pour la protection du chemin du Passage, sur le bord de la rivière Saint-Charles, au nord-est et tout proche du fossé de ligne des Dames de l'Hôtel-Dieu et des Pères Jésuites. (Cahier 7, p. 117).

15 juillet 1785.

Ordre de Jean Renaud au sieur Liard, capitaine des milices du faubourg Saint-Roch à Québec, pour la construction d'un quai au nord-est et tout proche du fossé de ligne entre les Dames de l'Hôtel-Dieu et les Pères Jésuites sur le bord de la rivière Saint-Charles pour empêcher les éboulis de terre qui se font tous les ans et protéger ainsi le chemin neuf qui conduit au Passage de la dite rivière Saint-Charles. (Cahier 7, p. 117).

18 août 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud qui accepte le chemin

nouveau et le pont bâti sur la rivière du Domaine à Beauport. (Cahier 7, p. 104).

19 août 1785.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Louis Gauvreau pour une maison qu'il veut bâtir rue d'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté de Joseph Delage par acte reçu devant Pinguet, notaire, le 1er août courant. (Cahier 7, p. 118).

23 août 1785.

Ordre de Jean Renaud au sieur Belette, habitant de Charlesbourg, de détruire d'ici à huit jours le puits entouré de maçonnerie qu'il a fait dans un fossé qui sert à égoutter le chemin du Roi. (Cahier 7, p. 118).

27 août 1785.

Ordre de Jean Renaud au lieutenant Jacques Bégin, de la Pointe-Lévis, pour commander aux habitants du second rang qui n'ont pas encore clos la route des Samson de faire immédiatement leurs parts de clôture du nord-est; la clôture du côté sud devra être faite avant le 1er juin 1786; ceux qui à cette date n'auront pas fait leurs parts de clôture seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi. (Cahier 7, p. 119). (1)

29 août 1785.

Représentations de Jean Renaud à Son Honneur Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur de la Province, et à l'honorable Conseil législatif pour se défendre des plaintes portées contre lui à propos du chemin neuf du Passage et du quai dont il a ordonné la construction pour la conservation du dit chemin. (Cahier 7, p. 119).

(1) Un post-scriptum informe Bégin que le grand voyer lui enverra désormais ses ordres. "Je pense, dit Renaud, que le capitaine Bourassa n'en sera pas jaloux puisqu'il est fort vieux et qu'il ne sait ni lire ni écrire."

2 septembre 1785.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à François Bureau pour une boutique qu'il se propose de construire sur un emplacement qu'il a acheté de John Robinson sur la rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean, à Québec. (Cahier 7, p. 122).

23 septembre 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Aubé, de Saint-Vallier, de s'occuper immédiatement de la réparation de la route du rang de Vide-Poche. (Cahier 7, p. 122).

27 septembre 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine DeBlois, de Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de régler le cours des eaux en ce qui regarde le chemin du Roi sur les terres des nommés Baptiste Drouin, Baptiste Grandchamp et Louis Poulin. (Cahier 7, p. 123).

17 octobre 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Hamelin, de la paroisse des Grondines, de faire nettoyer la rivière du Moulin, au-dessous du pont, aussitôt que les eaux seront baissées; les habitants des Grondines devront préparer au cours de l'hiver prochain tous les bois nécessaires pour reconstruire en neuf le pont du Moulin. (Cahier 7, p. 123).

17 octobre 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud pour la reconstruction du pont de la rivière de la Chevrotière, paroisse de Deschambault, qui a été emporté par les grosses eaux le 2 octobre courant. (Cahier 7, p. 124).

21 novembre 1785.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, de la paroisse du Cap-Santé, pour la réparation du chemin du

Roi du Bois de l'Ail qui conduit au pont de la rivière Jacques-Cartier. (Cahier 7, p. 127).

26 novembre 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud pour l'amélioration de la côte à Magnan ou du Fourneau à Chaud à la Pointe-Lévi et de la place d'embarquement des canots qui traversent de la Pointe-Lévis à Québec. (Cahier 7, p. 128).

30 novembre 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet de la route de Pincourt et d'une route de sortie de la concession de Lormière, paroisse de la Jeune-Lorette, pour aller à l'église et au moulin. (Cahier 7, p. 178).

3 décembre 1785.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Gingras et Côté, de Saint-Augustin, et au lieutenant Gingras, de la Pointe-aux-Trembles, de faire défense aux habitants tant de la Pointe-aux-Trembles que de Saint-Augustin de passer dans le clos de la veuve Letarte. (Cahier 7, p. 129).

7 décembre 1785.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec pour faire baliser les chemins et conseils sur la manière d'entretenir les chemins d'hiver. (Cahier 7, p. 130).

3 mai 1786.

Procès-verbal d'une visite faite par Jean Renaud et Charles Liard, capitaine des milices du quartier Saint-Roch de la ville de Québec, au chemin neuf qui conduit au Passage de la rivière Saint-Charles afin de constater les dommages causés au dit chemin par les éboulis de terre qui ont eu lieu depuis l'année dernière. (Cahier 7, p. 131).

5 mai 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud

à Joseph Pageot pour une maison qu'il veut construire sur la rue d'Aiguillon à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu par acte devant Pinguet, notaire, du 16 juin 1784. (Cahier 7, p. 132).

13 mai 1786.

Ordre de Jean Renaud à Joseph Gauvreau, officier de milice de la Petite-Rivière, pour la réparation des ponts de MM. Williams, Falardeau, Ménard, et la restauration des chemins de la Petite-Rivière tant au nord qu'au sud. (Cahier 7, p. 132).

18 mai 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Jean Langlois pour une maison qu'il veut construire, rue d'Aiguillon, à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu par acte de Panet, notaire, du 19 juillet 1769. (Cahier 7, p. 133).

14 juin 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le redressement de la route des Samson, dans le rang d'Arlaka, paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis. (Cahier 7, p. 133).

16 juin 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et règle un chemin de descente pour les habitants de Saint-Gilles, le long de la rivière appelé le Bras jusqu'aux Grandes-Pointes. (Cahier 7, p. 135).

16 juin 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et règle un chemin qui partira des Grandes-Pointes, paroisse Saint-Nicolas, et se rendra au chemin du Roi de la Grande-Côte. (Cahier 7, p. 136).

16 juin 1786.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jean-Baptiste

Demers, de Saint-Nicolas, pour la confection du chemin des Grandes-Pointes à la Grande-Côte. (Cahier 7, p. 138).

19 juin 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Baptiste Beaupré pour une maison qu'il veut construire, rue Saint-Jean, à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté des Religieuses Ursulines par acte de Pinguet, notaire, reçu le 25 avril dernier. (Cahier 7, p. 139).

6 juillet 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Joseph Maillou pour une maison qu'il veut bâtir rue Saint-Georges, à Québec, sur un emplacement qu'il a acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu par acte devant Pinguet, notaire, du 16 juin dernier. (Cahier 7, p. 139).

10 juillet 1785.

Procès-verbal de Jean Renaud pour un nouveau chemin à la Jeune-Lorette qui servira pour les habitants de Saint-Bonaventure, Saint-Romain, Lac Saint-Charles, Saint-Bernard, village des Hurons, paroisse de Charlesbourg, etc, etc. (Cahier 7, p. 140).

1786.

Liste des capitaines de milice du district de Québec dressée par Jean Renaud : Sainte-Foy, Samson; Saint-Augustin, Louis Gingras; Côté (pour le village); Pointeaux-Trembles, Garneau; Ecureuils, Jacques Delisle; Cap-Santé, Pierre Mercure; Deschambault, Groleau; Grondines, Joseph Hamelin; Ancienne-Lorette, Charles Noreau; Jeune-Lorette, Louis Lherault; Charlesbourg, Jacques Jobin (sud-ouest); Pierre Giroux (nord-est); Petite-Rivière, Montreville (?); Faubourg Saint-Roch (Québec), Charles Liard; Faubourg Saint-Jean (Québec), Joseph Duval; Beauport, Rainville; L'Ange-Gardien, Michel Hu-

ot; Château-Richer, Joseph Cazeau; Saint-Anne du Nord, François Lessard; Saint-Ferréol, Pierre Dupont; Saint-Joachim, Joseph Barré; Petite-Rivière Saint-Paul, Baptiste Fortin; Baie Saint-Paul, Boily; Eboulements, Jean-François Tremblay; Malbaie, Charles Brassard; Ile aux Coudres, Zacharie Harvey; Saint-Laurent de l'île d'Orléans; Louis Rouleau; Saint-Jean de l'île d'Orléans, Louis Barré; Saint-François de l'île d'Orléans, Joseph Lepage; Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Prisque Plante; Bonaventure, Joseph Arsenault; Rimouski, Pierre Lepage; Trois-Pistoles, Ambroise D'Amours; Rivière-du-Loup, Pinet; Isle-Verte, et Cacouna, Grandmaison; Kamouraska, Roy dit Desjardins (nord-est); (sud-ouest); Rivière-Ouelle, Joseph Boucher; Sainte-Anne du Sud, Baptiste Ouellet; Saint-Roch, Joseph Morin Gastonguay; Saint-Jean Port-Joli, François Duval; L'Islet, Jean Couillard Després; Cap Saint-Ignace, Joseph Fournier; Saint-Thomas, Thibault; Saint-Pierre de la Rivière du Sud; Saint-François de la Rivière du Sud, Louis Blais; Berthier, Corriveau; Saint-Vallier, Boucher (Grande Côte; (effacé) (village); Saint-Michel, Poliquin; Saint-Charles, Louis Gaudet et Etienne Carrier; Saint-Gervais, Gosselin; Beaumont, Joseph Roy; Pointe-Lévis, Bourassa; (nord-est); Etienne Bégin, (sud-ouest); Saint-Henri, Bégin; Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, F. Verreau; Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce, Marchand; Saint-François de la Nouvelle-Beauce, Quirion; Saint-Nicolas, François Demers; Saint-Antoine, Louis Côté; Sainte-Croix, Antoine Hamel; Lotbinière, Jean Leclerc; Saint-Jean Deschailons, Laliberté. (Cahier 8, p. 1).

28 juillet 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud

à Jean-Antoine Panet, avocat, pour une maison et un hangar de pierre qu'il veut construire, rue Sainte-Ursule à Québec, sur un terrain qu'il a acheté des Pères Jésuites par acte devant Berthelot d'Artigny, notaire, le 16 août 1785. (Cahier 7, p. 142).

9 août 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui règle et fixe une route pour les habitants du village de Carcassone ou de Livaudière, dans Villemarie, paroisse de Beaumont, la dite route placée sur la ligne des seigneuries de MM. Couillard de Beaumont et Brassard Descheneaux, d'une largeur de douze pieds. (Cahier 7, p. 143).

18 août 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque un chemin de traverse ou de trait-quarré pour permettre aux habitants du village de Chavigny ou du troisième rang de la seigneurie de la Chevrotière, paroisse de Deschambault, de communiquer avec les habitants de la seconde concession, etc, etc. (Cahier 7, p. 145).

18 août 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et règle un chemin de traverse et une route de descente du village de Saint-Antoine ou deuxième rang de la seigneurie de la Chevrotière, paroisse de Deschambault, au chemin de la Grande-Côte. (Cahier 7, p. 147).

20 août 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi pour les habitants du Coteau des Roches, paroisse de Deschambault, depuis la route qui se trouve sur la ligne seigneuriale du Cap-Santé jusqu'au village Saint-Joseph. (Cahier 7, p. 149).

1er septembre 1786.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Louis Tremblay, journalier, pour une maison qu'il veut bâtir, rue Saint-Vallier, faubourg de la Maison Blanche, à Québec, sur un emplacement que lui a concédé l'honorable William Grant. (Cahier 7, p. 150).

11 octobre 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace une route du troisième rang au deuxième rang de la paroisse de Kamouraska. (Cahier 7, p. 150).

12 octobre 1786.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Alexandre Dionne et Alexandre Roy dit Desjardins, de Kamouraska, pour faire une route de vingt pieds de largeur entre les fossés depuis le chemin du Roi jusqu'à la grève, à l'endroit d'embarquement. (Cahier 7, p. 152).

12 octobre 1786.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Alexandre Dionne, de Kamouraska, pour tracer et marquer un chemin du Roi dans la troisième concession de Kamouraska, au sud-ouest du moulin. (Cahier 7, p. 153).

15 octobre 1786.

Procès-verbal de Pierre Mercure, capitaine de milice du Cap-Santé, qui change le site du chemin ou route du village Saint-Charles, paroisse du Cap-Santé, et le porte au nord-est. (Cahier 8, p. 7).

16 octobre 1786.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Corriveau, de Berthier, Louis Blais, de Saint-François, et Michel Blais, de Saint-Pierre, de publier à la porte de leurs églises respectives qu'il est défendu à qui que ce soit de passer sur la terre de Louis Dunière, à l'endroit nommé le Trou de

Berthier, et que ceux qui à l'avenir enfreindront cet ordre paieront l'amende infligée par l'ordonnance de Son Excellence. (Cahier 7, p. 153).

23 octobre 1786.

Répartition des travaux et clôtures dans la route des deuxième et troisième rangs de Arlaka, dans la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, établie par Jacques Bégin, lieutenant de milice, et approuvée par Jean Renaud. (Cahier 7, p. 168).

24 octobre 1786.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin à l'île aux Grues, depuis le bas de la dite île jusques vis-à-vis la Pointe aux Pins, et une route qui descend à l'embarquement ordinaire, entre les terres de François Chamberland et de Jean-Baptiste Vézina. (Cahier 7, p. 154).

31 octobre 1786.

Rapport de Jean Renaud sur la visite qu'il a faite du nouveau chemin du Portage au lac Témiscouata par ordre de Son Honneur le brigadier-général Hope, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de cette province. (Cahier 7, p. 155).

30 novembre 1786.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour faire baliser les chemins d'hiver et les entretenir en bon ordre. (Cahier 7, p. 158).

30 novembre 1786.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec pour baliser les chemins d'hiver dans leurs districts respectifs. (Cahier 7, p. 160).

30 novembre 1786.

Ordre de Jean Renaud à M. Lafrance, huissier audien-
cier, pour prendre soin des chemins du faubourg Saint-

Jean à Québec : depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la banlieue de Sainte-Foy; depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la côte d'Abraham; depuis la porte Saint-Louis jusqu'à la banlieue. (Cahier 7, p. 160). (1)

18 décembre 1786.

Rapport général et remarques sur les chemins et ponts du district de Québec très humblement soumis à la considération de l'honorable comité du Conseil législatif de cette province par Jean Renaud. (Cahier 7, p. 161).

5 janvier 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui approuve le procès-verbal de Pierre Mercure du 15 octobre 1786 qui porte au nord-nord-est le chemin du village Saint-Charles, paroisse du Cap-Santé. (Cahier 8, p. 7).

5 janvier 1787.

Lettre de M. François Baby à Jean Renaud au sujet des sieurs Marcotte et Pagé, employés de la poste au Cap-Santé, qui se prétendent exemptés des corvées et travaux pour les chemins à cause de leur qualité. (Cahier 8, p. 2).

5 janvier 1787.

Lettre de Hugh Finlay à Jean Renaud au sujet de l'exemption des corvées et travaux pour les chemins accordée aux employés des postes. (Cahier 8, p. 3).

8 janvier 1787.

Lettre de Hugh Finlay à Jean Renaud où il cite l'article même de la loi qu'il prétend s'appliquer au cas des employés des postes exemptés des corvées et des travaux pour les chemins. (Cahier 8, p. 4).

10 janvier 1787.

(1) Une note au bas de cet ordre dit : "Lafrance s'étant excusé d'exécuter l'ordre ci-dessus à cause de maladie, ai donné un pareil ordre à l'huissier Farineau."

Représentations de Jean Renaud à Son Honneur le brigadier-général Hope, gouverneur de la province de Québec, et au comité du Conseil législatif les priant de décider si les maîtres de poste et leurs aides dans les paroisses sont exemptés des travaux publics et plus particulièrement des travaux de voirie. (Cahier 8, p. 7).

10 janvier 1787.

Lettre de Jean Renaud à Hugh Finlay où il maintient que la loi n'est pas claire au sujet de l'exemption des corvées et des travaux des chemins accordée aux employés des postes et où il suggère de demander l'opinion du comité du Conseil législatif chargé de la milice et des chemins. (Cahier 8, p. 5).

10 janvier 1787.

Ordre de Jean Renaud aux sieurs Jacques Jobin et Giroux, capitaines de milice de Charlesbourg, pour l'entretien des chemins de leur paroisse et la reconstruction du pont qui est "près de la terre de M. Finlay." (Cahier 8, p. 6).

3 février 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Hamelin, des Grondines, pour forcer les habitants de la rivière Sainte-Anne qui dépendent des Grondines de battre et entretenir le chemin qui va à l'église et au moulin. (Cahier 8, p. 6).

3 février 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour obliger le nommé Marcotte, maître de poste du Cap-Santé, et son aide à fournir leurs parts de bois pour le nouveau pont du Cap-Santé, si par le contrat de concession de leurs terres ils sont obligés à l'entretien des chemins, etc. (Cahier 8, p. 7).

25 février 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, sur l'ordre de la Cour des Commissaires de paix du 19 février courant, après enquête faite, déclare que la terre de Sainte-Foy sur le chemin duquel huit cahots ont été abattus par ordre du lieutenant de milice Hamel appartient à M. Juchereau Duchesnay, mais que le dit Duchesnay n'est pas obligé à l'entretien de la Côte Escarpée du Cap-Rouge laquelle est à la charge des habitants de la seigneurie de Gaudarville, dans la paroisse de Sainte-Foy. (Cahier 8, p. 9).

26 février 1787.

Lettre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour l'informer que les habitants de la Pointe-aux-Trembles ont réussi dans leurs démarches auprès de Son Excellence à faire suspendre les ordres qu'il avait donnés pour le pont de Jacques-Cartier; en conséquence, si les habitants du Cap-Santé veulent avoir un pont sur la rivière Jacques-Cartier ils devront se pourvoir. (Cahier 8, p. 9).

3 avril 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui ordonne que les travaux de la route qui conduit du chemin du Roi de Saint-François de la Rivière-du-Sud au chemin du Roi de Berthier, auprès du fleuve, continueront, pour cette année, à être faits par chacun des habitants des dites paroisses, etc, etc. (Cahier 8, p. 10).

12 juin 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jobin, de Charlesbourg, de faire commander les habitants de la Jeune-Lorette, Saint-Romain, Lac Saint-Charles, Saint-Bernard et Saint-Bonaventure de travailler au nouveau chemin ou route qui conduit du chemin du Roi de la Jeune-Lorette

au chemin du Roi de la Petite-Rivière, sur la ligne seigneuriale entre les propriétés des Dames (?) et des Pères Jésuites. (Cahier 8, p. 12).

16 juin 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui approuve et confirme un procès-verbal de Jacques Bégin, lieutenant de milice, dressé le 22 novembre 1779, pour la route du Petit-Pintendre, dans la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis. (Cahier 7, p. 171).

18 juin 1787.

Lettre de Jean Renaud au capitaine Groleau, de Deschambault, pour lui reprocher d'avoir commandé aux sept habitants qui ont leur terre au nord-est du second rang de la seigneurie de la Chevrotière de travailler à la route de Deschambault; c'est à la route de la Chevrotière que ces habitants étaient obligés de travailler. (Cahier 8, p. 12).

20 juin 1787.

Lettre de Jean Renaud au capitaine Bégin, de Saint-Henri, pour l'informer que plusieurs habitants se plaignent que la route qu'il a tracée entre les terres de André Godbout et de Antoine Blanchet n'est pas avantageuse à cause des savannes qui s'y trouvent; si la chose est plus avantageuse la nouvelle route pourra être tracée entre la propre terre du capitaine Bégin et celle de Antoine Blanchet. (Cahier 8, p. 13).

10 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Côté, de Saint-Antoine, de ne pas réparer la côte tracée par M. Magnan parce que les habitants de Saint-Antoine trouvent qu'elle ne leur est pas propice; ordre de commander aux habitants de travailler à l'ancienne côte, de rétablir les ponts, etc. (Cahier 8, p. 14).

10 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Giroux, de Charlesbourg, de réparer le chemin neuf qui conduit au passage de la rivière Saint-Charles. (Cahier 8, p. 14).

10 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Michel Blais, de Saint-François de la Rivière-du-Sud, de faire réparer, d'ici à huit jours, la route de descente sinon elle sera réparée à ses frais et dépens par des hommes choisis par le grand voyer. (Cahier 8, p. 14).

10 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Samson, de Sainte-Foy, d'avertir les habitants de sa paroisse qui ont des terres à bois à Saint-Augustin de se rendre en corvée au dit lieu pour réparer la route qui mène à ces terres. (Cahier 8, p. 14).

14 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Alexandre Dionne, de Kamouraska, de suspendre le projet de placer la nouvelle route de Kamouraska dans le fronteau; que les habitants reçoivent ordre de réparer l'ancien chemin. (Cahier 8, p. 14).

23 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Ouellet, de Sainte-Anne-du-Sud, pour la réparation immédiate du pont proche de la terre de Baptiste Pelletier et du pont proche du Grand Moulin. Les travaux des ponts et des routes qui y mènent devront être faits et parfaits six jours après que les ordres auront été donnés aux habitants. (Cahier 8, p. 17).

25 juillet 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin

du Roi de communication à travers les terres du second rang sud de la rivière Etchemin, paroisse Saint-Henri, pour permettre aux habitants qui y sont établis de se rendre à la route de descente qui mène à l'église et au fleuve. (Cahier 8, p. 15).

25 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Louis Bégin, de Saint-Henri, pour la route de descente du rang appelé la Grillade, à Saint-Henri. (Cahier 8, p. 16).

26 juillet 1787.

Ordre de Jean Renaud au Révérend M. Toosey de réparer immédiatement le chemin en front de la ferme de Sans-Bruit qu'il a louée du colonel Caldwell. (Cahier 8, p. 18).

31 juillet 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le chemin de sortie des Grandes-Pointes, paroisse Saint-Nicolas. (Cahier 8, p. 18).

6 août 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi et de sortie pour le Coteau des Roches, seconde concession de la paroisse de Deschambault. (Cahier 8, p. 19).

15 août 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui approuve et ratifie le chemin de sortie et la route de descente tracés par le capitaine Bégin pour le rang de la Grillade, dans la paroisse de Saint-Henri. (Cahier 8, p. 22).

6 octobre 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud pour l'ouverture d'une route de montée et d'un chemin de traverse sur les terres de M. Riverin à Saint-Vallier jusqu'à la ligne seigneuriale

de Saint-Michel pour permettre aux habitants de Saint-Vallier qui ont des terres à bois à Saint-Michel de s'y rendre plus commodément. (Cahier 8, p. 26).

7 novembre 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Louis Bégin, de Saint-Henri, de redresser le chemin du Roi à Saint-Henri, depuis la terre du sieur Beaudoin jusqu'au chemin du Roi de Saint-Charles. Le nouveau chemin devra avoir trente pieds de largeur entre les deux fossés. (Cahier 8, p. 23).

7 novembre 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Louis Bégin, de Saint-Henri, pour tracer un nouveau chemin à Saint-Henri, depuis la terre de François Morin à venir au bord de la rivière, vis-à-vis la nouvelle église, sur la terre de Germain Beaudoin. (Cahier 8, p. 24).

7 novembre 1787.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Louis Bégin, de Saint-Henri, pour obliger le nommé Jean-Baptiste Deschamps, propriétaire de la terre où se trouve la Grande Côte, de raccommo-der et entretenir la dite côte en été comme en hiver. (Cahier 8, p. 25).

14 novembre 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud pour un chemin du Roi le long du trait-quarré des terres de la seconde concession de Saint-Augustin, depuis la route de la Fortune chez Jacques Juneau jusqu'à la route qui descend à l'église. (Cahier 8, p. 28).

19 novembre 1787.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud au sieur François Bergnac (?) dit Lafleur pour une maison qu'il veut bâtir à Québec sur un emplacement qu'il a

acheté des Pères Jésuites, au coin des rues Sainte-Anne et Sainte-Ursule. (Cahier 8, p. 25).

24 décembre 1787.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec pour baliser les chemins avec instructions générales pour la réparation et l'entretien des chemins d'hiver. (Cahier 8, p. 31).

28 décembre 1787.

Procès-verbal de Jean Renaud qui enjoint au capitaine Noreau, de l'Ancienne-Lorette, de donner des ordres aux habitants du sud-ouest du ruisseau qui se trouve dans la côte Sainte-Anne à l'Ancienne-Lorette de préparer cet hiver les bois nécessaires pour jeter un pont sur le dit ruisseau dès le printemps prochain. (Cahier 8, p. 33).

31 mai 1788.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Corriveau, de Berthier, de faire la division des parts de clôture de la route de l'église à Berthier. (Cahier 8, p. 34).

31 mai 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui décide qu'une ancienne route de Saint-Michel conduisant à un canton nommé la Hétrière d'environ vingt arpents de longueur sera abandonnée et remplacée par une route qui sera établie sur la ligne seigneuriale de Saint-Michel, quatrième concession nommée Maska. (Cahier 8, p. 35).

19 juin 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui établit un nouveau pont sur le ruisseau qui traverse le chemin du Roi à la côte Sainte-Anne dans la paroisse de l'Ancienne-Lorette. (Cahier 8, p. 38).

19 juin 1788.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Bouchard pour

rétablir le pont sur la rivière Bellechasse, un peu au sud-ouest du site de l'ancien pont. (Cahier 8, p. 39). (1)

20 juin 1788.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Corriveau, de Berthier, pour reconstruire le pont de la dite paroisse absolument sur le site de l'ancien. (Cahier 8, p. 40).

24 juin 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud pour l'ouverture d'une route qui permettra aux habitants du Petit Village de Sainte-Croix de se rendre à la Grande-Côte. (Cahier 8, p. 41).

26 juin 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace une route de sortie pour permettre aux habitants du village de Saint-Eustache, paroisse de Lotbinière, de se rendre au chemin du Roi de Sainte-Croix. (Cahier 8, pp. 43 et 64).

17 juillet 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui décide que le procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc du 16 août 1738 pour les chemins de la seconde concession de Sainte-Anne doit être exécuté selon sa forme et teneur, et qui enjoint au capitaine de milice de Sainte-Anne de mettre du monde au lieu et place des réfractaires à leurs frais et dépens. (Cahier 8, p. 190).

23 juillet 1788.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jobin, de Charlesbourg, de laisser passer Jean-Baptiste Leclerc, du rang de la Misère, sur les terres de Louis Jacques et de Jean-Baptiste Jacques, de Saint-Bonaventure, jusqu'à ce qu'il

(1) Une note au bas de cet ordre dit: "Cet ordre a été exactement exécuté par le dit capitaine."

y ait un chemin de tracé pour permettre à cet habitant d'atteindre le chemin du Roi. (Cahier 8, p. 45).

30 juillet 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, sur les représentations des habitants de Berthier, change le site du pont dont la construction a été ordonné le 20 juin dernier. (Cahier 8, p. 46).

4 août 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace une route de sortie pour arriver au chemin du Roi aux habitants de la seconde concession ou des Bras au Coteau de la Rivière-Ouelle. (Cahier 8, p. 48).

5 août 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui change le chemin du Roi en front des terres de François Boucher, Henri Beaulieu, Joseph Beaulieu, Vincent Boucher, François Levesque, Sainte-Marie Sainte-Pierre, Augustin Bérubé, Antoine Beaulieu et Louis Gagnon, habitants demeurants au nord de l'église de la Rivière-Ouelle. (Cahier 8, p. 50).

5 août 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui change le parcours du chemin du Roi de la côte de Beaubien, dans la paroisse de la Rivière-Ouelle. (Cahier 8, p. 51).

18 août 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à cause des dangers que présente le chemin du Roi dans l'anse du Cap-Santé qui est trop proche du fleuve, transporte le dit chemin au pied des coteaux, et qui ordonne que les travaux du nouveau chemin se feront sous la direction du capitaine Mercure. (Cahier 8, p. 55).

20 août 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud qui règle les difficultés

qui se sont élevées entre les habitants du village Saint-Jean, paroisse de la Pointe-aux-Trembles, au sujet de la route du dit village, des clôtures et des fossés, etc, etc. (Cahier 8, p. 56).

17 octobre 1788.

Procès-verbal de Alexandre Dionne, capitaine de milice de Kamouraska, qui trace un chemin de trait-quarré au deuxième rang du lieu appelé la Haute-Ville, paroisse de Kamouraska. (Cahier 8, p. 114). (1)

21 octobre 1788.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet du chemin du Roi qui passe sur la devanture des terres de l'honorable William Grant et de Alexandre Menut, au sud-ouest des terres de l'Hôpital-Général de Québec. (Cahier 8, p. 58).

21 octobre 1788.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec : "Vous avez déjà été prévenus par une lettre circulaire de M. Le Compte-Dupré que les habitants doivent se procurer des traîneaux et carrioles conformes à un modèle qui est en vue à la place du marché de la Haute-Ville de Québec. Comme toutes les voitures d'hiver qui ne seront pas construites pareilles au dit modèle sont défendues sous peine d'une amende par une ordonnance de Son Excellence mylord Dorchester en Conseil publiée dans les gazettes le printemps dernier, il vous est enjoint par le présent ordre d'avertir vos habitants dimanche, à l'issue de la grand-messe, qu'ils aient soin de se conformer au contenu de la dite ordonnance faute de quoi ils encourront les peines y infligées." (Cahier 8, p. 59).

(1) Note de la marge de ce procès-verbal signé J. R : "L'homologation de ce procès-verbal a été refusée parce qu'il n'était pas dressé directement par le grand voyer."

29 novembre 1788.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec au sujet des nouvelles formes de voitures d'hiver ordonnées par l'ordonnance de Son Excellence publiée dans la *Gazette de Québec* du 15 mai dernier. Cependant les habitants pourront se servir de leurs anciennes voitures en changeant les meniores c'est-à-dire en les fixant en dehors des membres, mais toutes les nouvelles carrioles et traîneaux devront être construits sur les dimensions du modèle donné. Sur les chemins, les habitants devront toujours prendre à main droite avec leurs voitures. (Cahier 8, p. 60).

9 janvier 1789.

Représentations de Jean Renaud à lord Dorchester, au sujet de l'état des chemins dans la Province et où il suggère que les chemins *doubles*, en hiver, ne devraient pas être confinés à Québec, Montréal et leurs banlieues mais qu'on devrait les établir dans toute la Province. (Cahier 8, p. 61).

9 janvier 1789.

Ordre de Jean Renaud à Bureau dit Sansoupir (?), de la Petite-Rivière Saint-Charles, pour prendre charge de l'entretien des chemins d'été et d'hiver, depuis et compris la terre de M. Cochrane jusques et compris la terre occupée par M. Scott, au sud de la Petite-Rivière Saint-Charles. (Cahier 8, p. 63).

27 juin 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud pour l'ouverture d'un chemin du Roi dans la concession des Abouts, dans la paroisse de Charlesbourg, entre la concession Saint-Bonaventure et les terres de la Petite-Rivière Saint-Charles. (Cahier 8, p. 65).

5 juillet 1789.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Garneau, de la Pointe-aux-Trembles, pour la division équitable des équipes employées au travail des chemins dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 8, p. 66).

13 juillet 1789.

Lettre de Jean Renaud à Jenkins Williams pour remettre à plus tard l'homologation d'un procès-verbal relatif au chemin de la Rivière-Ouelle. (Cahier 8, p. 67).

30 juillet 1789.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Aubé, de Saint-Vallier, pour exempter le nommé Joseph Roy, habitant de la seconde concession de Saint-Vallier, des corvées à condition que le dit Roy entretienne hiver comme été les côtes considérables qui se trouvent dans le chemin en front de sa terre. (Cahier 8, p. 67).

6 août 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi à dix-neuf habitants de la seconde concession de Saint-Roch appelée les Belles pour leur permettre de se rendre à une route qui se trouve sur la ligne seigneuriale entre les fiefs d'Auteuil et Saint-Jean. (Cahier 8, p. 67).

7 août 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi à dix-sept habitants de la seconde concession de Saint-Jean Port-Joli, côté du nord-est, depuis la ligne seigneuriale de Saint-Roch jusques et compris la terre de Amable Fortin. (Cahier 8, p. 69).

7 août 1789.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Duval, de Saint-Jean Port-Joli, pour permettre à François Leclerc, habitant de la seconde concession de cette paroisse, côté du

nord-est, de faire lui-même la route d'environ huit arpents que les autres habitants de la dite concession refusent d'entreprendre; le dit Leclerc pourra mettre des barrières dans le chemin qu'il aura fait afin d'en prohiber l'accès aux récalcitrants. (Cahier 8, p. 70).

8 août 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud pour le chemin du Roi de la seconde concession de l'Islet appelée village des Thibault. (Cahier 8, p. 70).

8 août 1789.

Liste dressée par Jean Renaud des habitants du village des Belles-Amours et du village des Thibault, paroisse de l'Islet, obligés au pont sur la rivière du Moulin, dans la dite paroisse. (Cahier 8, p. 72).

9 août 1789.

Procès-verbal de Jen Renaud au sujet de la route de descente du sud-ouest du village des Belles-Amours, paroisse de l'Islet. (Cahier 8, p. 73).

28 août 1789.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Bouchard et Aubé, de Saint-Vallier, au sujet de l'exécution des travaux de la route de Saint-Vallier à Saint-François tracée par le lieutenant Bonneau. (Cahier 8, p. 76).

31 août 1789.

Lettre de Jean Renaud aux capitaines Bouchard et Aubé, de Saint-Vallier, au sujet de la route de Saint-Vallier à Saint-François. (Cahier 8, p. 77).

11 août 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet du chemin du Roi qui existe au bout de la route de Vide-Poche, troisième concession de Saint-Vallier dite concession Saint-

Augustin, et qui conduit à Saint-François. (Cahier 8, p. 75).

31 août 1789.

Procès-verbal (addition au procès-verbal du 11 août 1789) de Jean Renaud au sujet du chemin du Roi qui existe au bout de la route de Vide-Poche, troisième concession de Saint-Vallier dite concession Saint-Augustin. (Cahier 8, p. 79).

30 août 1789.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Jean-Baptiste Beaudry, maître charpentier, pour une maison qu'il veut bâtir à Près-de-ville, fief de Villeray, sur un emplacement qu'il a acheté de Louis Demers, tenant au nord-est à Nicolas Wells, distillateur, et au sud-ouest à Joseph Gingras, sur la rue Champlain, qui conduit à l'anse des Mères. (Cahier 8, p. 78).

22 octobre 1789.

Procès-verbal d'alignement de Jean Renaud donné à Joseph Drouin, maître charpentier, pour une maison qu'il veut bâtir au lieu de la Canoterie sur un emplacement qui appartenait ci-devant à Joseph Robitaille. (Cahier 8, p. 78).

3 décembre 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque et trace un chemin du Roi pour les habitants de la troisième concession de la paroisse Saint-Charles, seigneurie de M. Duchesneau. (Cahier 8, p. 79).

3 décembre 1789.

Procès-verbal de Jean Renaud au sujet d'une route de descente et d'un chemin du Roi tracés ci-devant par le capitaine Royer dans la troisième concession de la paroisse

Saint-Charles appelée rang de la Hétrière, seigneurie de Alexander Fraser. (Cahier 8, p. 80).

5 décembre 1789.

Ordre de Jean Renaud à tous les capitaines de milice des paroisses du district de Québec pour faire baliser les chemins, avec instructions à chacun pour l'entretien des dits chemins pendant l'hiver. (Cahier 8, p. 81).

25 janvier 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jobin, de Charlesbourg, pour faire défense aux habitants de Saint-Pierre de passer sur le milieu de la terre de François Bédard. (Cahier 8, p. 83).

23 février 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Royer, de Saint-Charles, pour obliger les habitants à entretenir une route de huit arpents de longueur placée sur la ligne de la terre de Antoine Turgeon et que ce dernier a clôturée entièrement à ses frais. (Cahier 8, p. 83).

11 mars 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Royer, de Saint-Charles, pour exempter les nommés Jacob Labrie et Charles Boissel de travailler à la route depuis le pont jusqu'au chemin du Roi, du nord au nord-est du moulin de Saint-Charles, les dits Labrie et Boissel ayant toujours fait les clôtures de cette route qui a une longueur d'environ dix arpents. (Cahier 8, p. 84).

17 mars 1790.

Ordre de Jean Renaud au lieutenant Crepeau, de Saint-Henri, pour nommer trois habitants de la dite paroisse qui auront charge de l'entretien de la côte à Deschamps et seront, en retour, exemptés de toutes corvées de chemins et de ponts. (Cahier 8, p. 84).

17 mars 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Dupont, de Saint-Joachim, pour changer le site du chemin du Roi de cette paroisse en front de la terre de Pierre Blouin où se trouve un rocher dangereux pour les passants et les animaux. (Cahier 8, p. 85).

11 mai 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, sur la demande des Dames Ursulines et des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, redresse le chemin du Roi qui passe sur leurs terres de Saint-Jean et qui conduit de Québec à Sainte-Foy. (Cahier 8, p. 85).

18 mai 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de Lorette, pour la réparation du chemin qui conduit au pont Badelard. (Cahier 8, p. 86).

31 mai 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe une route de traverse de la terre de Saint-Jean, près Québec, à la Grande-Allée, route qui fut tracée par le procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc du 2 juin 1731. (Cahier 8, p. 87).

4 juin 1790.

Procès-verbal d'alignement donné par Jean Renaud à Joseph Savard, maître-charron, pour une maison qu'il veut construire au faubourg Saint-Jean de Québec, rue Richelieu, sur un emplacement acheté des Dames de l'Hôtel-Dieu. (Cahier 8, p. 88).

25 juin 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui règle un chemin du Roi et une route de sortie pour les villages de Capsa et de la Madeleine, paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 8, p. 88).

25 juin 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe un chemin pour se rendre au fleuve pour les habitants des villages de Capsa et de la Madeleine, paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 8, p. 91).

3 juillet 1790.

Rapport de Jean Renaud à l'honorable Cour des Plaidoyers Communs sur la visite d'un chemin par elle ordonnée dans les seigneuries Hamelin et des Grondines. (Cahier 8, p. 94).

11 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud pour la construction d'un pont d'une longueur de 275 pieds sur la rivière Saint-Charles, près Québec. (Cahier 8, p. 94).

23 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud pour l'ouverture d'un chemin ou d'une route qui conduira les habitants de l'Islet du Portage au moulin à farine que le sieur Roy dit Desjardins a bâti sur la grève de la dite paroisse. (Cahier 8, p. 97).

23 et 24 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et marque une côte ou route qui permettra aux habitants de la Rivière-des-Caps de se rendre à leurs terres en arrière de la Montagne des Roches. (Cahier 8, p. 98).

27 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque un chemin du Roi au sud-ouest de la route qui conduit au moulin de Saint-Roch et à la rivière Ferrée. (Cahier 8, p. 100).

29 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace et marque une route de sortie qui permettra à la veuve Charles Caron,

Pierre Boucher, Gaspard Saint-Jean et Joachim Fortier, habitants de Saint-Jean Port-Joli, qui ont des terres au second rang, le long et proche la ligne seigneuriale, de communiquer avec la route du sud-ouest de la dite paroisse. (Cahier 8, p. 101).

29 juillet 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque et fixe un chemin du Roi pour les habitants du village des Thibault ainsi qu'à ceux qui ont des terres au nord-est du dit village, jusqu'à la ligne seigneuriale de Saint-Jean, dans la seconde concession de la paroisse de l'Islet. (Cahier 8, p. 102).

31 juillet 1790.

Ordre de Jean Renaud aux sieurs Bouchard et Aubé, capitaines de milice de Saint-Vallier, au sujet de son procès-verbal du 11 août 1789 pour le chemin du Roi du troisième rang au village de Saint-Augustin; les capitaines Bouchard et Aubé autorisés à agir au meilleur de leur jugement dans l'intérêt de tous. (Cahier 8, p. 104).

10 août 1790.

Procès-verbal de Alexandre Dionne, capitaine de milice de Kamouraska, qui fixe et marque un chemin du Roi dans la dite paroisse de Kamouraska, depuis le moulin jusqu'à la côte de Beaubien. (Cahier 8, p. 104). (1)

10 août 1790.

Procès-verbal de Alexandre Dionne, capitaine de milice de Kamouraska, qui fixe et marque une route de sortie pour les habitants du quatrième rang de la seigneurie de Kamouraska qui ont leurs terres au sud-ouest du moulin. (Cahier 8, p. 105). (2)

(1) Une note en marge de ce procès-verbal porte : "L'homologation de ce procès-verbal a été refusé parce que le grand voyer ne l'avait pas dressé lui-même."

(2) Note en marge du procès-verbal : "L'homologation de ce procès-verbal a été refusée parce que le grand voyer ne l'a pas dressé lui-même."

29 août 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe les travaux à faire pour terminer la route dite de Saint-Charles, près de l'église de Saint-Henri. (Cahier 8, p. 107).

30 août 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace et règle une nouvelle route de descente pour les habitants du rang de Jean-Guérin, côté nord-est de la rivière Etchemin, à Saint-Henri celle ci-devant marquée par le capitaine Bégin et déjà commencée se trouvant dans des cavées et des côtes escarpées. (Cahier 8, p. 108).

31 août 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace et règle une route de descente pour les habitants du rang de Jean-Guérin, côté sud-ouest de la rivière Etchemin, paroisse Saint-Henri. (Cahier 8, p. 110).

31 août 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi pour les habitants des lieux appelés Plaisance et le Bras, dans la paroisse de Saint-Henri. (Cahier 8, p. 112).

1er septembre 1790.

Procès-verbal de Jean Renaud qui trace un chemin du Roi et une route de descente dans la concession Saint-Ferréol, paroisse Saint-Henri. (Cahier 8, p. 113).

21 novembre 1790.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jacques Jobin, de Charlesbourg, au sujet d'une route de descente projetée sur la ligne du nord-est des propriétés des Dames de l'Hôtel-Dieu et de M. Stuart, à Charlesbourg, pour se rendre au nouveau pont de la rivière Saint-Charles. (Cahier 8, p. 115).

15 mars 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine François Duval, de Saint-Jean Port-Joli, pour faire défense à tous les habitants de Saint-Jean Port-Joli de passer par la petite route que François Leclerc a fait pour son usage sur la ligne de Saint-Jean Port-Joli et de Saint-Roch. (Cahier 8, p. 116).

23 mars 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Noreau, de Lorette, pour la réparation du pont Badelard qui est en très mauvais état. (Cahier 8, p. 116).

23 mars 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine L'Hérault, de la Jeune-Lorette, pour la réparation du pont Raudot. (Cahier 8, p. 116).

24 mars 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Corriveau, de Berthier, pour faire clore la route qui conduit du chemin du Roi à l'église de Berthier, sur la ligne entre les terres de Joseph Blais et de Jean Mercier. (Cahier 8, p. 117).

17 mai 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Gastonguay, de Saint-Roch, pour faire le dénombrement des habitants de la dite paroisse qui sont obligés de clore la route du moulin. (Cahier 8, p. 117).

3 juin 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Corriveau, de Berthier, pour commander aux habitants de la dite paroisse de faire incessamment la clôture de la route de l'église. (Cahier 8, p. 118).

18 juin 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Godbout, de

Saint-Charles, pour obliger les habitants de la dite paroisse de clore la route qui descend de Saint-Charles à Villermarie. (Cahier 8, p. 118).

29 juin 1791.

Rapport de Jean Renaud à l'honorable comité du Conseil législatif sur le pont proposé sur la rivière Jacques-Cartier. (Cahier 8, p. 121).

1er juillet 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et trace le chemin du Roi du second rang de la seigneurie des Grondines, au sud-ouest de la Savane. (Cahier 8, p. 119).

2 juillet 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour obliger le nommé Joseph Delisle à bâtir un pont sur la *saignée* qu'il a pratiquée à travers le chemin du village Saint-Charles, le long du village de Portneuf. (Cahier 8, p. 121).

2 juillet 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, au sujet de la jetée qui a été faite sur la terre de Gabriel Richard dans le Bois de l'Ail. (Cahier 8, p. 121).

8 juillet 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Etienne Bégin, de la Pointe-Lévis, pour la réparation de la côte de Deschamps, sur le chemin de Saint-Henri, laquelle est dans un état affreux et très dangereuse. (Cahier 8, p. 125).

8 juillet 1791.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Jean Crépeau, de Saint-Henri, pour, si, d'ici à huit jours, les travaux de réparation de la côte de Deschamps ne sont pas faits par le capitaine Etienne Bégin, prendre l'autorité de les faire

aux frais et dépens de qui il appartiendra. (Cahier 8, p. 125).

10 juillet 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à la demande de Michel-Eustache-Gaspard Chartier de Lotbinière, seigneur de Lotbinière et autres lieux, marque et trace une route du chemin de la Grande-Côte à la troisième concession de la dite seigneurie de Lotbinière. (Cahier 8, p. 126).

14 juillet 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque une route de descente à Charlesbourg, depuis le bas de la côte des Odys (Audys) jusqu'au chemin du Roi, sur la ligne seigneuriale entre les Dames de l'Hôtel-Dieu et Peter Stuart. (Cahier 8, p. 128).

23 juillet 1791.

Rapport de Jean Renaud au comité du Conseil législatif sur le pont de la rivière Jacques-Cartier. (Cahier 8, p. 130).

3 août 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque un chemin de sortie depuis le pont en construction de la rivière Jacques-Cartier jusqu'au village Saint-Jean de la Madeleine, dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. (Cahier 8, p. 132).

23 août 1791.

Rapport de Jean Renaud au comité du Conseil législatif sur le pont de la rivière Jacques-Cartier et les routes et chemins qui y aboutissent. (Cahier 8, p. 132).

3 septembre 1791.

Rapport de Jean Renaud au comité du Conseil législatif sur le coût du bois, de la maçonnerie, etc, du pont de

la rivière Jacques-Cartier et les chemins d'approche du dit pont. (Cahier 8, p. 135).

28 septembre 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque une route de descente du quatrième au troisième rang de Kamouraska, au sud-ouest du moulin de la dite seigneurie. (Cahier 8, p. 136).

3 octobre 1791.

Procès-verbal de Jean Renaud pour la construction d'un pont sur la rivière Ouelle, paroisse du même nom, qui sera fait par les habitants de la Rivière-Ouelle aidés des habitants de Sainte-Anne, Kamouraska, etc, etc. (Cahier 8, p. 137).

1er décembre 1791.

Ordre et instructions de Jean Renaud à tous les capitaines de milice du district de Québec pour faire baliser les chemins. (Cahier 8, p. 139).

23 février 1792.

Ordre de Jean Renaud au capitaine Mercure, du Cap-Santé, pour autoriser le sieur Gabriel Richard à barrer les chemins qui conduisent à la jetée qui est sur sa terre, et pour défendre aux habitants du Cap-Santé de transporter leurs bois, planches, etc, à la dite jetée. (Cahier 8, p. 141).

5 mars 1792.

Ordre de Jean Renaud au lieutenant Richard Parent, de Beauport, pour l'entretien des deux tiers du chemin du Large qui conduit du moulin de Beauport à la ville de Québec. (Cahier 8, p. 141).

14 mai 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe un chemin d'hiver pour les habitants des villages Saint-Pierre, Saint-Charles, du Trait-Quarré, de l'Auvergne, et du Gros-Pin,

afin de leur permettre de porter leurs denrées à la ville de Québec. (Cahier 8, p. 142).

14 mai 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui confirme et ratifie le procès-verbal de Jacques Jobin et autres au sujet des cours d'eau du trait-quarré de Charlesbourg, mais qui annule toutefois l'article concernant les dommages que peuvent faire les abondances d'eau dans le dit trait-quarré de Charlesbourg. (Cahier 8, p. 143).

5, 6, 7, 9 et 10 juillet 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe le chemin du Roi à partir de la Pointe-aux-Pères ou Anse aux Cocqs, jusqu'à Trois-Pistoles, en passant par Rimouski, le Bic, la seigneurie de Drapeau, Trois-Pistoles. (Cahier 8, p. 143).

17 juillet 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui fixe et règle le chemin du Roi pour communiquer de la Haute-Ville de Kamouraska avec l'église paroissiale, du second au premier rang de la dite paroisse, etc, etc. (Cahier 8, p. 148).

7, 8, 9, 10 et 11 août 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à la suite d'un accord intervenu entre les propriétaires des seigneuries de Lauzon et de Saint-Gilles reçu par le notaire Dumas le 26 mars dernier, fixe et règle un chemin qui partira de la seigneurie de Lauzon et se rendra jusqu'à la seigneurie de Saint-Gilles. (Cahier 8, p. 149).

20 août 1792.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Bourassa et Etienne Bégin, de la Pointe-Lévis, pour faire enlever d'ici à trois jours la pêche que les nommés François Vallerand et Joseph Lecours ont tendue à proximité de la place d'em-

barquement de la Pointe-Lévis, à l'endroit connu sous le nom de Cabane des Pères, et qui est une cause de danger pour tous les sujets de Sa Majesté qui veulent se rendre à la dite place d'embarquement. (Cahier 8, p. 153).

21 septembre 1792.

Ordre de Jean Renaud à François Chartré, officier de milice de la Misère, et Jacob Montreuil, officier de milice de la Rivière Saint-Charles, au sujet des servitudes des routes nord et sud de la dite rivière Saint-Charles. (Cahier 8, p. 155).

25 septembre 1792.

Annnonce publiée dans la *Gazette de Québec* sous la signature de Jean Renaud : "Comme les chemins dans le comté de Québec particulièrement près de la ville sont devenus très mauvais et en plusieurs endroits dangereux par les dernières pluies fréquentes tous propriétaires ou fermiers de terre sont par le présent avertis de faire immédiatement réparer leurs dits chemins, ponts et saignées ainsi que la loi l'ordonne faute de quoi il sera mis, lundi prochain, du monde pour le faire à leurs frais et dépens." (Cahier 8, p. 156).

29 septembre 1792.

Ordre de Jean Renaud aux sieurs Hamelin, des Grondines; Grosleau, de Deschambault; Mercure, du Cap-Santé;, des Ecureuils; Garneau, de la Pointe-aux-Trembles; Gingras, de Saint-Augustin; Noreau et Dufresne, de Lorette; Samson, de Sainte-Foy; L'Herault, de la Jeune-Lorette; Jobin et Giroux, de Charlesbourg; Rainville et Parent, de Beauport;, de la Canardière; Montreuil, de la Rivière Saint-Charles; Gauvreau, des faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis; pour la

réparation immédiate des chemins dans leurs districts respectifs. (Cahier 8, p. 157).

18 octobre 1792.

Ordre de Jean Renaud au sieur Constantin, de Saint-Augustin, pour obliger Joseph Gingras à la réparation du pont du bas de la route de l'église de Saint-Augustin. (Cahier 8, p. 158).

22, 23, 24 et 25 octobre 1792.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à la demande des Dames Ursulines propriétaires de la seigneurie de Sainte-Croix, marque une route en profondeur dans leur dite seigneurie afin d'ouvrir de nouvelles concessions. (Cahier 8, p. 158).

25 février 1793.

Ordre de Jean Renaud au sieur Carrier, capitaine de milice de Saint-Charles, au sujet de la clôture de la route de la rivière Boyer, côté nord. (Cahier 8, p. 161).

20 mars 1793.

Requête de cinquante-un habitants de la Petite Rivière Saint-Charles au lieu appelé la Misère, paroisses de la Jeune-Lorette et de Charlesbourg, aux honorables membres de la Chambre d'Assemblée pour que le pont de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis la terre de Thomas Scott, soit déclaré pont libre. (Cahier 8, p. 162).

4 mai 1793.

Avis de Jean Renaud que les syndics et propriétaires du pont sur la rivière Saint-Charles, vis-à-vis la terre de Thomas Scott, mettront à la criée au rabais le rétablissement du dit pont dimanche prochain, 12 mai, à la porte de l'église paroissiale de Québec, après la grand'messe. (Cahier 8, p. 163).

22 juillet 1793.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à la demande du sieur Jobin, capitaine des milices de Charlesbourg, et de plusieurs habitants de cette paroisse, modifie quelque peu le procès-verbal du 14 juillet 1791 qui place la route Saint-Joseph depuis la côte des Audis (Audy), dans la dite paroisse, jusqu'au chemin du Roi de la rivière Saint-Charles partie sur la terre de Charles Auclair et partie sur la terre du sieur Déry, meunier au moulin des Pères Jésuites. (Cahier 8, p. 164).

3 septembre 1793.

Acceptation du pont de la rivière Saint-Charles : "Nous soussignés sindies du pont sur la rivière Saint-Charles vis-à-vis de M. Scott avons ce jour visité le dit pont et trouvé que l'entrepreneur a rempli son marché daté le 4 mai dernier; c'est pourquoi nous le déchargeons de ses obligations au dit marché. Rivière Saint-Charles, le 3 septembre 1793 (signé) François Falardeau — Jacques Montreuil — Michel Robitaille — Zacharie Gagné — Etienne Auclair — Pierre Legaré — Ambroise Trudel — Jean Renaud, témoins." (Cahier 8, p. 165).

16 novembre 1793.

Procès-verbal de Jean Renaud qui, à la requête de seize habitants ayant des terres au lieu appelé Pintendre, dans les cinquième et sixième concessions de la seigneurie de Lauzon, change le chemin du Roi dans la quatrième concession d'Harlaka à travers les terres de cinq ou six habitants, ce chemin faisant la seule sortie qu'ils aient pour se rendre à l'église et au fleuve. (Cahier 8, p. 165).

18 décembre 1793.

Rapport de Jean Renaud à Son Excellence lord Dorchester, capitaine-général et gouverneur en chef pour Sa

Majesté dans l'Amérique du Nord, sur l'état des chemins du Roi dans le district de Québec. (Cahier 8, p. 170).

23 décembre 1793.

Lettre de Jean Renaud à René Boileau, président du comité nommé par la Chambre d'Assemblée pour s'occuper des chemins et ponts, où le grand voyer affirme que les chemins du district de Québec ne sont pas inférieurs aux routes d'Angleterre et que les ponts du même district sont tous en bon ordre. (Cahier 8, p. 170).

8 janvier 1794.

Ordre de Jean Renaud aux capitaines Rainville et Parent, de Beauport, pour l'entretien des chemins de grève de la dite paroisse pendant les mois d'hiver. (Cahier 8, p. 175).

5 mai 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change partie du chemin du Roi, sur le côté nord de la rivière du Sud, paroisse Saint-Thomas, et qui fixe une route pour la sortie de ce même chemin jusqu'à l'église de la dite paroisse de Saint-Thomas. (Cahier 9, p. 2).

8 mai 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour le chemin du Roi de la première concession de la seigneurie de Fossembault fixé le long de la ceinture de la seigneurie de Maur, en la paroisse de Saint-Augustin, comté d'Hampshire. (Cahier 9, p. 5).

15, 16 et 17 juin 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe la répartition entre les habitants intéressés des travaux de la Route Justinienne ou Grande Route dans les trois paroisses de la Nouvelle-Beauce. (Cahier 9, p. 8).

22 et 23 juillet 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui change partie d'une route dans le village de Bois-clair, paroisse de Saint-Antoine de Tilly, fixe une route pour la troisième concession de la même paroisse avec un chemin du Roi du côté sud-ouest de la même concession, et fixe aussi une route pour le village appelé des Moulanges dans la même paroisse. (Cahier 9, p. 24).

24 juillet 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour la visite du chemin ou route de Saint-Gilles et qui approuve un changement sur une partie de la deuxième concession de Saint-Nicolas. (Cahier 9, p. 26).

18 août 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe une route de sortie pour les habitants du village de Paincour, en la paroisse de Saint-Antoine de Tilly. (Cahier 9, p. 28).

3 septembre 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui assure une route de sortie pour les habitants du côté nord de la rivière Malbaie, établis au dessus du domaine ou ferme de la Comporté, en la paroisse Saint-Etienne-de-la-Malbaie, comté de Northumberland. (Cahier 9, p. 30).

1er octobre 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau au sujet d'une route privée qui doit servir à plusieurs habitants du troisième rang de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin, dans le comté de Hampshire (Cahier 9, p. 35).

15 octobre 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-

reau pour la continuation d'un grand chemin de front au deuxième rang de concession de la seigneurie de Maure, paroisse Saint-Augustin, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 33).

18 octobre 1794.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour une route de sortie des habitants du village Beaulieu, et d'un chemin de front sur les concessions des terres du même village en la seigneurie de Lauzon, paroisse Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 35).

20 juin 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour l'alignement de la rue ou route Saint-Vallier qui conduit à l'Hôpital-Général de Québec. (Cahier 9, p. 37).

17, 18 et 20 juillet 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour la continuation du chemin du Roi dans la deuxième concession de la paroisse Saint-Roch, comté de Devon, entre le village des Belles et celui des Bois-Brûlés, qui continue aussi partie du chemin de Roi de la troisième concession et qui fixe deux routes de sortie pour les dites deux concessions. (Cahier 9, p. 40).

19 juillet 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front au quatrième rang des concessions de la Rivière-Ouelle au village appelé Brise-Culotte, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 38).

31 juillet et 3 août 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe une route de sortie pour les habitants de Pin-

tendre, paroisse de la Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester, et une autre route de sortie pour les habitants du quatrième rang au nord-est dans la dite paroisse, et aussi un chemin de front et une route de sortie pour les habitants de la seconde concession du village de Taniata. (Cahier 9, p. 46).

5 août 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour le chemin du Roi de la seconde concession de Saint-Nicolas, au village de Vire-Crêpe, seigneurie de Lauzon, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 49).

7 août 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et une route de sortie dans le petit village de Lotbinière, au-dessus du petit Saint-Antoine, dans le comté de Buckinghamshire. (Cahier 9, p. 51).

22 août 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur partie des concessions de la Suète, paroisses de l'Ancienne-Lorette et Sainte-Foy, près Québec. (Cahier 9, p. 53).

27, 28 et 29 août 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un grand chemin de front sur la seigneurie des Eboulements jusqu'à la Baie Saint-Paul avec une route de sortie sur le Cap-aux-Corbeaux, plus une route de sortie pour les concessions de Saint-Joseph et Blackhouse, une autre route de sortie pour la concession de la Petite-Misère et un chemin de front sur la partie de seigneurie de Murray-Bay dépendante de la dite paroisse des Eboulements, dans le comté de Northumberland. (Cahier 9, p. 54).

31 août, 1er et 2 septembre 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et une route de sortie pour les habitants de la concession de Saint-Gabriel, paroisse Saint-Pierre de la Baie Saint-Paul, seigneurie du séminaire de Québec, dans le comté de Northumberland, qui assure une autre route de sortie pour le haut de la dite paroisse et seigneurie, qui fixe un chemin de front aboutissant à la dite route, et enfin un chemin de front sur la concession de Saint-Urbain et une route de communication avec le côté nord-est de la rivière du Gouffre. (Cahier 9, p. 62).

3, 4, 5 et 7 septembre 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur la concession de Saint-Antoine ou Cap aux Corbeaux dans la paroisse de Saint-Pierre de la Baie Saint-Paul, seigneurie du Gouffre, dans le comté de Northumberland, avec une route de sortie pour la dite concession, qui change une autre route sur la concession de la rivière pour aller à l'église, qui fixe un chemin de front depuis la susdite route jusqu'à la Baie, un autre chemin de front pour la concession du Cap-Martin et une route pour le moulin à farine de la dite seigneurie, aussi une route de sortie pour la concession du Racourcy, un chemin de front et route de sortie pour la concession de Saint-Georges, et un chemin de front et route de sortie pour les concessions de Saint-Ours et Sainte-Croix, de la seigneurie des Eboulements, dépendantes de la dite paroisse de Saint-Pierre de la Baie Saint-Paul. (Cahier 9, p. 70).

27 et 28 novembre 1795.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front dans les villages du Grand et Petit Capsa, paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté

de Hampshire, avec une route de communication entre les dits deux villages, aussi un chemin de front dans les villages de la Madeleine et Saint-Jean, en la même paroisse, et des routes de communication qui conduisent au chemin de la première concession sur le fleuve et par le pont de Jacques-Cartier. (Cahier 9, p. 82).

13 juin au 20 d'août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour les divisions des paroisses, seigneuries et townships du district de Québec, conformément à l'acte du parlement provincial, commencé le treizième jour du mois de juin et continué progressivement jusqu'au vingtième jour du mois d'août de l'année 1796. (Cahier 9, p. 87).

16 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe un chemin de front sur les terres de la concession appelée la rivière à Penin, et une route de sortie, paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 105).

16 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui confirme le procès-verbal de M. Renaud, du premier septembre 1790, au sujet d'un chemin dans le village Saint-Ferréol, paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester, et qui rejette la requête de plusieurs habitants du dit village. (Cahier 9, p. 108).

28 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui approuve la route appelée la Plée, au sud-ouest de la rivière Etchemin, et autres chemins, paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 108).

28 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui confirme deux routes et un chemin de front sur plusieurs terres de la concession au sud de la rivière Boyer, paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 109).

29 et 30 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front aux concessions dites de la Montagne, dans la paroisse Saint-Gervais, seigneurie de Lauzon, comté de Dorchester, et aussi une route de communication avec la paroisse Saint-Henri. (Cahier 9, p. 110).

29 et 30 juillet 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe le chemin de front sur les première et deuxième concessions de Saint-Gervais, sur le fief Beauchamps, comté de Hertford. (Cahier 9, p. 113).

29 et 30 juillet et 5 et 6 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur la première concession de la paroisse Saint-Gervais, seigneurie de Livaudière, et Saint-Michel ou la Durantaye, comté de Hertford, avec leurs routes de sortie. (Cahier 9, p. 115).

29 juillet et 4 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front d'une route de sortie pour le village appelé le Bras, dans la seigneurie de Beaumont, comté de Hertford. (Cahier 9, p. 118).

29 juillet et 3 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur les terres des troisième et cinquième concessions de la seigneurie de Lauzon,

comté de Dorchester, dans la paroisse Saint-Gervais. (Cahier 9, p. 120).

29 juillet et 1er août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front aux troisième et quatrième rangs du fief Beauchamps, comté de Hertford, dans la paroisse de Saint-Gervais, et une route de sortie pour le dit quatrième rang. (Cahier 9, p. 123).

29 juillet, 3 et 4 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur les cinquième et sixième concessions du fief Beauchamps, dans la paroisse de Saint-Gervais, avec une route de sortie pour la dite cinquième concession, comté de Hertford. (Cahier 9, p. 125).

29 juillet et 1er août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et route de sortie pour le village de Saint-Louis-de-Gonzague, deuxième concession de la paroisse Saint-Gervais, comté de Hertford. (Cahier 9, p. 127).

29 juillet et 2 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front aux terres du village Saint-Joseph, troisième concession de Saint-Gervais, seigneurie de Livaudière, comté de Hertford. (Cahier 9, p. 129).

29 juillet et 3 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et une route de sortie pour le village appelé de la Madeleine, quatrième concession de la paroisse Saint-Gervais, dans le comté de Hertford. (Cahier 9, p. 132).

10 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un passage pour aller à l'église et au presby-tère de la paroisse Saint-Jean-Port-Joli, dans le comté de Devon. (Cahier 9, p. 133).

18 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et une route de sortie pour plusieurs terres derrière la montagne à la rivière à Fou-quette, paroisse Saint-André, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 135).

20 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui change et fixe une route pour les habitants des Petites-Anses, paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 136).

20 et 24 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour la répartition du chemin du moulin banal de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, au sud-ouest de la dite ri-vière, paroisse Notre-Dame-de-Liesse, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 139).

20 et 23 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front et une route de sortie pour la concession appelée des Petites-Côtes, paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 141).

20 et 25 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour la répartition du chemin du moulin banal de la

seigneurie de la Rivière-Ouelle, au nord-est de la dite rivière, paroisse Notre-Dame-de-Liesse, comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 143).

26 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe une route pour aller à la nouvelle église de la paroisse de Sainte-Anne-du-Sud ou de la Grande-Anse, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 145).

29 août 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui prolonge, de huit arpents environ, la route appelée de la Côte des Chênes pour la communication de la deuxième concession de la paroisse Saint-Jean-Port-Joli, comté de Devon. (Cahier 9, p. 149).

19 octobre 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui confirme le procès-verbal du 15 octobre 1794, lequel fixe un chemin de front au second rang des concessions de la paroisse Saint-Augustin, seigneurie de Maure, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 150).

20 octobre 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe un chemin de front sur la seconde concession de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 152).

21 et 22 octobre 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui change le chemin du Roi depuis le côté sud-ouest de la rivière Portneuf jusqu'à la ligne de Deschambault, paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 153).

31 octobre 1796.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui établit définitivement le chemin de front de plusieurs terres depuis la route de Saint-Charles jusqu'à la rivière Etchemin, paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 155).

1er mai 1797.

Ordre et direction de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour la réparation et entretien de la route Justinienne vulgairement appelée le Bois de Sartigan, paroisses de Sainte-Marie, Saint-Joseph et Saint-François, Nouvelle-Beauce. (Cahier 9, p. 164).

26 mai 1797.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour faire abattre les bois des deux côtés de la route vulgairement appelée route de l'Eglise dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 9, p. 165).

26 mai 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui, en conséquence du procès-verbal de MM. François-Joseph Cugnet et Samuel Holland du 5 septembre 1767, qui fixe une route du côté sud-ouest de la rivière Etchemin pour l'utilité du village de Taniata, décide qu'à l'avenir cette route sera entretenue par tous les habitants des différents villages de Taniata. (Cahier 6, p. 178).

30 juin 1797.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour faire abattre du bois des deux côtés de la route d'Arlaka, paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 9, p. 165).

28 et 29 juillet 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle un chemin de front sur les terres de la con-

cession de Terrebonne, paroisse de Saint-Henri, seigneurie de Lauzon, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 169).

28 et 29 juillet 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle un chemin de front sur les terres de la concession de Terrebonne, paroisse de Saint-Henri, seigneurie de Lauzon, comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 172).

31 juillet 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle le chemin royal de front sur les terres de la deuxième concession du fief Beauchamps, dans le comté de Hertford, paroisse Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 9, p. 172).

31 juillet 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle le chemin de front sur les terres de la deuxième concession du fief Beauchamps dans le comté de Hertford, paroisse Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 9, p. 174).

31 juillet 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle le chemin royal de front du troisième rang du fief Beauchamps, dans le comté de Hertford, paroisse Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 9, p. 175).

1er août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui continue le chemin de front du côté du nord-est de la quatrième concession de la Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 177).

1er août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui change la route de sortie du quatrième rang des

concessions de la Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 179).

2 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui assure un chemin de front et route de sortie aux propriétaires des onze arpents de front près de la concession d'Arlaka, troisième rang de la Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester et seigneurie de Lauzon. (Cahier 9, p. 182).

4 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui assure la route de sortie du village Vie-Contant, troisième concession de la paroisse Saint-Nicolas, dans le comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 185).

4 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui porte ordre de faire la moitié de la clôture de ligne de la route qui conduit à la grève en la paroisse de Saint-Antoine, comté de Buckinghamshire. (Cahier 9, p. 187).

10 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui rejette la demande contenue dans la requête de Joseph Marcotte et de ses constituants, habitants de la paroisse de Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 189).

11 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui assure une côte et un passage pour communiquer du chemin du Roi à la grève, paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 192).

14 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle le chemin royal de front sur plusieurs terres de la seconde concession de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 195).

25 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui approuve le changement de partie de la route de Ville-Marie et ordonne de faire les clôtures conformément à la loi, paroisse de Beaumont, dans le comté de Hertford. (Cahier 9, p. 197).

25 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui ordonne que la route de sortie de la deuxième concession de Saint-Michel, dans le comté de Hertford, sera close, conformément à la loi. (Cahier 9, p. 200).

26 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour le chemin du moulin de la Chute, paroisse Saint-Vallier, seigneurie de la Durantaye, dans le comté de Hertford. (Cahier 9, p. 202).

28 août 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau au sujet de la route de Berthier, qui rappelle le procès-verbal de M. Renaud en date du 3 avril 1787, et ordonne que celui de M. de Boisclerc, en date du 28 juin 1741, sera suivi et que la route y mentionnée sera close suivant la loi. (Cahier 9, p. 206).

4 septembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui rejette la demande de Siriac Dionne et autres, et confirme le procès-verbal de M. Renaud du 17 juillet 1792 au sujet du chemin dit de la Haute-Ville, paroisse de Ka-

mouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 9, p. 228).

5 septembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du chemin du moulin banal du fief de Bonsecours, paroisse de l'Islet, dans le comté de Devon. (Cahier 9, p. 209).

6 septembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change le chemin au sud de la rivière du Sud chez Charles Joncas jusqu'au passage de la rivière du Sud, paroisse Saint-Thomas, dans le comté de Devon. (Cahier 9, p. 212).

17 et 26 septembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle le chemin royal de front et les routes de sortie du village Saint-Thomas, seconde concession de la seigneurie de Linière, paroisse Sainte-Marie, dans le comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 224).

18 et 25 septembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle le chemin royal de front et routes de sortie du village Saint-Gabriel, seconde concession de la seigneurie Sainte-Marie-de-la-Beauce, dans le comté de Dorchester. (Cahier 9, p. 220).

18 octobre 1797.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du pont de Jean Boudreau sur partie du domaine de Deschambeault. (Cahier 9, p. 167).

13 novembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour partie du chemin royal de front de la deuxième concession de Fossambault, et de la route de sortie, paroisse

Saint-Augustin, dans le comté de Hampshire. (Cahier 9, p. 217).

14 novembre 1797.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et assure une route de descente du troisième au quatrième rang des concessions de la seigneurie de Maurer. (Cahier 9, p. 214).

22 novembre 1797.

Règlement de l'honorable Gabriel Elzéar-Taschereau au sujet du chemin d'hiver de Bourg-Royal. (Cahier 9, p. 168).

1er décembre 1797.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui décharge Antoine Hamel de l'obligation de travailler aux routes de la Jeune-Lorette. (Cahier 9, p. 231).

8 février 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui confirme les procès-verbaux de M. Lanoullier de Boisclerc des 18, 19 et 20 mai 1744, et qui ordonne de clore un côté de la route qui passe sur la terre de Jean Plante, habitant de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. (Cahier 10, p. 1).

24 mars 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui décide que le chemin de Fossambault ouvert par le procès-verbal de M. François-Joseph Cugnet du 1er juillet 1766 sera élargi de six pieds. (Cahier 6, p. 179).

13 juillet 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change la place du pont projeté sur la rivière à Guillaume, et partie du chemin du roi à cet effet en la pa-

roisse Saint-François-de-la-Beauce, dans le comté de Dorchester. (Cahier 10, p. 3).

1er août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle le chemin de front du côté sud-ouest de la route du Grand-Pintendre dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 10, p. 7).

2 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle le chemin de front depuis le côté nord-est de la route du Grand-Pintendre jusqu'à la ligne seigneuriale sur les concessions situées au nord de la rivière à la Scie, dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (Cahier 10, p. 9).

3 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui continue le chemin de front de la Pointe-Lévis depuis chez les Lambert jusqu'au Sault-de-la-Chaudière, et qui règle le chemin de front de la concession du Sault avec la route de communication. (Cahier 10, p. 12).

4 août 1798.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet des côtes sur la terre de Joseph-Gaspard Choret dans la paroisse de Sainte-Croix, comté de Buckinghamshire. (Cahier 9, p. 332).

6 août 1798.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau à tous les inspecteurs des chemins pour réunir les sous-voyers de chaque paroisse afin qu'ils règlent les chemins d'hiver conformément à ce que la loi prescrit. (Cahier 9, p. 228).

6 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-

reau qui autorise la construction d'un pont public sur la petite rivière Duchesne, dans la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons. (Cahier 10, p. 15).

8 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle la route de sortie du troisième rang des concessions de la paroisse des Grondines. (Cahier 10, p. 19).

10 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau au sujet du chemin et route des deuxième et troisième rangs de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté d'Hampshire, lesquels chemin et route auraient été ci-devant réglés par M. Lanoullier de Boisclerc suivant son procès-verbal du 11 août 1745. (Cahier 10, p. 22).

11 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui redresse et règle une partie du chemin du Grand-Bois-de-l'Ail, paroisse du Cap-Santé, comté de Hampshire, qui ordonne les clôtures et travaux publics sur le dit chemin depuis le pont de Jacques-Cartier jusqu'au chemin du fleuve, et qui rejette une partie des demandes des habitants de cette paroisse au sujet de ce chemin. (Cahier 10, p. 25).

13 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui ordonne la continuation de la route du village de Terrebonne jusqu'au village de l'Enfant-Jésus, en la paroisse du Cap-Santé, comté de Hampshire. (Cahier 10, p. 32).

15 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui autorise et fixe le chemin de communication entre

les paroisses de Sainte-Foy et l'Ancienne-Lorette dans le comté de Québec, vulgairement appelé le chemin de la Suète, et qui détermine par qui les travaux en seront faits. (Cahier 10, p. 35).

16 août 1798.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau aux inspecteurs des chemins afin d'assembler les sous-voyers pour la répartition des ponts publics des différentes paroisses, suivi d'observations sur les devoirs des inspecteurs et des sous-voyers. (Cahier 10, p. 170).

22 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle et autorise le chemin de Bourg-Royal et route depuis le trait-quarré de Charlesbourg jusqu'au bout du dit Bourg-Royal, en la paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec. (Cahier 10, p. 44).

23 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui autorise et fixe une route de sortie sur les terres de l'Auvergne pour les habitants du Petit-Village, en la paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec. (Cahier 10, p. 48).

23 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle le chemin royal de front du village Saint-Bernard, paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec. (Cahier 10, p. 52).

28 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change la place du pont établi sur la rivière aux Chiens dans la paroisse de Sainte-Anne-du-Nord, et auto-

rise le chemin royal de front qui conduit à ce pont. (Cahier 10, p. 55).

31 août 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle un chemin de front et route de sortie à une concession située au-dessus du second rang des concessions de la seigneurie de Beaumont, au sud de la rivière Boyer, paroisse Saint-Charles, dans le comté de Hertford. (Cahier 10, p. 59).

1er septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui redresse une partie du chemin du Roi de la concession du sud de la rivière Boyer, dans la paroisse de Saint-Michel, et autorise une route de communication entre la paroisse de Saint-Michel et la paroisse de Saint-Charles, sur le même rang de concession, dans le comté de Hertford. (Cahier 10, p. 64).

1er septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau pour le chemin du moulin banal du fief Beauchamps, dans la paroisse Saint-Gervais, comté de Hertford. (Cahier 10, p. 69).

4 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front et route de sortie de la seconde concession de la paroisse Saint-Pierre, Rivière-du-Sud, dans le comté de Devon. (Cahier 10, p. 74).

5 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front et route de sortie du troisième rang des concessions de la paroisse du

Cap-Saint-Ignace, dans le comté de Devon. (Cahier 10, p. 79).

7 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui décharge plusieurs habitants du deuxième rang des concessions de la paroisse Saint-Roch d'un chemin appelé le chemin de la rivière Ferrée, en la susdite paroisse, comté de Devon. (Cahier 10, p. 85).

10 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front du premier rang des concessions de la rivière des Caps, depuis la dite rivière des Caps jusqu'à la route du lac Témiscouata, paroisse Saint-André, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 88).

11 et 12 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front de la seigneurie des Trois-Pistoles, paroisse de Notre-Dame-des-Anges, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 92).

12 et 13 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front de la première concession de la seigneurie de l'Île-Verte, paroisse Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 99).

13 et 14 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front de la première concession de la seigneurie de KaKona (Cacouna), paroisse Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 104).

14 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et route de sortie du village Saint-Antoine, deuxième rang des concessions de la Rivière-du-Loup, paroisse Saint-Patrice, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 111).

14 et 15 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front du premier rang de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, paroisse Saint-Patrice, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 115).

17 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui ordonne la continuation du chemin royal de front du troisième rang depuis le moulin jusqu'à la route de Saint-Germain, paroisse Saint-Louis-de-Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 124).

18 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe le chemin royal de front de la deuxième concession de la seigneurie de Kamouraska, paroisse Saint-Louis, dans le comté de Cornwallis, depuis la route dite de Saint-Germain jusqu'à la ligne seigneuriale. (Cahier 10, p. 129).

19 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe une partie du chemin royal de front de la concession des Petites-Anses à la Rivière-Ouelle, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 134).

19 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-

reau qui explique le procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc, du 12 août 1738, et qui distingue les parties de chemin qui doivent être considérées comme chemin royal de front et route de sortie depuis la terre de Jean-Baptiste Richard père et fils, jusqu'à la terre de Henri Verbois, au sud-ouest de la Rivière-Ouelle, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 10, p. 137).

22 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et fixe une route de sortie pour les habitants du sud-ouest de la troisième concession de la seigneurie Saint-Jean-Port-Joli, dans le comté de Devon. (Cahier 10, p. 143).

25 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau au sujet du chemin du moulin banal du fief et seigneurie de Bellechasse, paroisses de Berthier et de Saint-François, dans le comté de Hertford. (Cahier 10, p. 148).

25 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle une route de communication entre les chemins royaux de front du côté nord et sud de la rivière du Sud, en la paroisse Saint-François, dans le comté de Hertford. (Cahier 10, p. 153).

28 septembre 1798.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui autorise la route dite à Bouchard, et marque la place d'un pont dans la dite route sur la rivière Bellechasse, en la paroisse Saint-Vallier, dans le comté de Hertford. (Cahier 10, p. 157).

15 décembre 1798.

Rapport du grand voyer l'honorable Gabriel-Elzéar

Taschereau à Son Excellence le gouverneur Prescott sur le chemin du lac Témiscouata. (Cahier 10, p. 168).

20 juin 1799.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du pont qui est sur la terre de Joseph-Antoine Belisle, dans la paroisse de Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 10, p. 179).

6 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du chemin du moulin banal de la paroisse de Saint-Nicolas, dans la seigneurie de Lauzon, comté de Dorchester. (Cahier 10, p. 171).

13 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front de la deuxième concession de la paroisse des Grondines, dans le comté de Hampshire. (Cahier 10, p. 175).

13 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front et une route de sortie pour le troisième rang des concessions de la paroisse des Grondines, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 3).

14 août 1799.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau sur les difficultés qui se sont élevées au sujet de l'entretien du pont sur le canal du moulin de la Chevrotière, dans la paroisse de Deschambault, comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 11).

15 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front et

une route de sortie pour le troisième rang des concessions de la paroisse de Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 8).

15 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front de la concession de Terrebonne, seigneurie de Neuville, dans la paroisse du Cap-Santé, comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 12).

16 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front de la concession du Petit-Bois-de-l'Ail, sur le fief d'Auteuil, en la paroisse du Cap-Santé, comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 15).

17 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui autorise un bout de route changé par les habitants du village de la Pointe-aux-Trembles en continuation de la route connue sous le nom de la route à François Proulx, dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 18).

20 août 1799.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du pont de la rivière Beauport, dans la paroisse du même nom. (Cahier 11, p. 23).

26 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front du village Saint-Michel, cinquième rang des concessions du fleuve, dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 25).

26 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle partie du chemin royal de front et une route de sortie pour le village du Petit-Pintendre, quatrième rang des concessions de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 28).

27 août 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et la route de sortie du village communément appelé Sarasto, troisième rang des concessions du fleuve dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, dans le comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 32).

2 septembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui abolit la route de la deuxième concession de la paroisse de Sainte-Anne-du-Sud, dans le comté de Cornwallis, laquelle route est située dans la ligne seigneuriale des fiefs de Saint-Denis et de la Pocatière, et qui rappelle les procès-verbaux qui l'ont fixée. (Cahier 11, p. 36).

3 septembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui rejette la demande contenue dans la requête de François Bérubé, Henri Gagnon, Robert Gagnon et autres habitants de la concession de la Petite-Anse, en la paroisse de la Rivière-Ouelle, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 39).

4 septembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui accorde un chemin privé à Antoine Roy, Pierre Raymond, François Michaud et autres, en la paroisse de

Saint-Louis-de-Kamouraska, dans le comté de Cornwallis.
(Cahier 11, p. 42).

5 septembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-
reau qui règle partie du chemin royal de front au nord-est
de la Rivière-Ouelle, paroisse de Notre-Dame-de-Liesse,
dans le comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 45).

13 septembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-
reau qui rappelle le procès-verbal de M. Renaud, en date
du 9 août 1786, et qui fixe et règle un chemin royal de front
sur une concession du fief Livaudière communément appe-
lée le village Carcassonne, en la paroisse de Beaumont,
dans le comté de Hertford. (Cahier 11, p. 49).

21 octobre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-
reau qui fixe et ordonne la construction d'un pont sur la
rivière Montmorency, entre les comtés de Northumberland
et de Québec, et qui fixe et règle en conséquence le chemin
royal de front de la paroisse de l'Ange-Gardien et une par-
tie du chemin royal de front de la paroisse de Beauport.
(Cahier 11, p. 60).

7 novembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-
reau qui fixe et règle une route de sortie pour le troisième
rang des concessions du fief Beauchamps, dans la paroisse
de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, et dans le comté de
Hertford. (Cahier 11, p. 54).

18 novembre 1799.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-
reau qui change la route de sortie du village Saint-Gabriel,

seconde concession de la seigneurie Sainte-Marie, dans le comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 57).

27 novembre 1799.

Commission de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau à Jean-Thomas Taschereau pour exercer l'office de député grand voyer du district de Québec. (Cahier 11, p. 1).

29 juillet 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change certaines parties du procès-verbal du 7 novembre 1799 qui fixe une route de sortie pour le troisième rang des concessions du fief Beauchamps, dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, et dans le comté de Hertford. (Cahier 11, p. 73).

27 juillet 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change parties du procès-verbal du 7 novembre 1799 qui fixe et règle une route de sortie pour le troisième rang des concessions du fief Beauchamps, dans la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis et dans le comté de Hertford. (Cahier 11, p. 88).

31 juillet 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe une route de communication du chemin royal de front à la grève, dans la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 76).

12 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front et une route de sortie pour le troisième rang des concessions de la paroisse de Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 81).

13 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle les travaux publics du chemin royal de front du premier rang des concessions de la paroisse des Grondines, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 92).

13 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui autorise, fixe et règle une route de communication entre le chemin royal de front et l'église de la paroisse des Grondines, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 99).

26 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui reconnaît et autorise la route dite de la Rivière-à-la-Caille, dans les paroisses de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Thomas, dans le comté de Devon. (Cahier 11, p. 103).

30 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle par qui seront faits les travaux de la route du deuxième rang des concessions de la paroisse de Saint-Roch, dans le comté de Devon, appelée communément la route du Moulin, et de la route qui est près de la ligne entre la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Cornwallis, et la susdite paroisse de Saint-Roch. (Cahier 11, p. 111).

30 août 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle par qui seront faits les travaux de la route des concessions de la paroisse de Saint-Roch, dans le comté de Devon, appelé communément la route du Moulin, et de la route qui est près de la ligne entre la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Devon, et la susdite paroisse de Saint-Roch. (Cahier 11, p. 144).

1er septembre 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et ordonne les travaux à faire dans la route qui est sur la terre de Jean-Baptiste Gagnon, et lui accorde un aide pour les garde-corps de son chemin royal de front, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 114).

1er septembre 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle et ordonne deux ponts publics sur la terre de Louis Beaulieu dans le chemin royal de front de la concession appelée des Bras, dans le fief Saint-Denis, paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 118).

2 septembre 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle une route de sortie du deuxième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamou-raska, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 11).

7 octobre 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau après les visite et examen des différents chemins qui conduisent à la rivière Jacques-Cartier, faits par les commissaires nommés par Son Excellence le lieutenant-gouverneur pour ériger un pont sur la dite rivière Jacques-Cartier, et leur rapport de l'endroit qu'ils ont choisi sur les bords de la dite rivière pour y construire le dit pont. (Cahier 11, p. 135).

27 octobre 1800.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui règle les travaux des clôtures de la route qui con-

duit du troisième rang des concessions au deuxième rang des concessions de la seigneurie de Lauzon, dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, comté de Dorchester. (Cahier 11, p. 125).

17 décembre 1800.

Règlement de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau au sujet du chemin d'hiver qui descend du Bourg-Royal, dans la paroisse de Charlesbourg. (Cahier 11, p. 129).

28 février 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle les travaux publics du chemin royal de front du premier rang des concessions de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Hampshire. (Cahier 11, p. 145).

11 juillet 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front du deuxième rang des concessions du fief Vincennes, communément appelé le village de Saint-Roch, partie dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, et partie dans la paroisse de Saint-Etienne-de-Beaumont, dans le comté de Hertford, et une route de sortie pour le même village. (Cahier 11, p. 152).

13 juillet 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front au quatrième rang des concessions de Saint-Vallier, en le comté de Hertford, depuis la route dite du moulin de la Chute jusqu'à la ligne seigneuriale entre Saint-Vallier et Saint-Michel, une route de communication dans la dite ligne seigneuriale entre Saint-Vallier et la paroisse de Saint-Gervais, dans le même comté, et le chemin royal de front depuis la susdite route jusqu'à l'ancien chemin réglé sur les concessions

de Saint-Michel, en la paroisse de Saint-Gervais. (Cahier 11, p. 158).

14 juillet 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front de la deuxième concession au sud de la rivière du Sud, appelée le village Sainte-Catherine, dans la seigneurie de Saint-Vallier, dans le comté de Hertford, et une route de sortie pour la même concession. (Cahier 11, p. 164).

14 juillet 1801.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front de la deuxième concession du sud de la rivière du Sud, appelée le village Sainte-Catherine, dans la seigneurie de Saint-Vallier, comté de Hertford, et une route de sortie pour la même concession. (Cahier 11, p. 164).

17 juillet 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle par qui seront faits les travaux de la route de sortie du village appelé Canelle, dans la paroisse Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dans le comté de Devon. (Cahier 11, p. 170).

28 juillet 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle une route de sortie du troisième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamou-raska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 11, p. 172).

5 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front de la première concession du fleuve en la seigneurie de Mount-Murray,

paroisse de Saint-Etienne-de-la-Malbaie, dans le comté de Northumberland. (Cahier 11, p. 177).

5 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front de la conces-sion de la rivière Murray en la seigneurie de Mount-Mur-ray, paroisse de Saint-Etienne-de-la-Malbaie, dans le com-té de Northumberland. (Cahier 11, p. 183).

5 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et la route de la concession de la rivière Murray, en la seigneurie de Murray-Bay et du ruisseau des Frênes, paroisse de Saint-Etienne-de-la-Malbaie, dans le comté de Northumberland. (Cahier 11, p. 188).

5 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et les routes depuis et comprise la concession du ruisseau Maillou, la Pointe-au-Pic et Terrebonne, en la seigneurie de Murray-Bay, dans le comté de Northumberland, jusqu'à la paroisse des Eboulements. (Cahier 11, p. 196).

6 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et les routes de sortie et de communication de paroisse du village Saint-Antoine, sur partie du fief et seigneurie de Murray-Bay, en la paroisse de Notre-Dame-des-Eboulements, dans le comté de Northumberland. (Cahier 11, p. 203).

8 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle les chemins royaux de la paroisse de

Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres, dans le comté de Northumberland. (Cahier 12, p. 62).

6 et 10 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe, change et abolit certains chemins et routes à la charge de la paroisse de Notre-Dame-des-Eboulements, dans le comté de Northumberland, en dérogation au procès-verbal des 27, 28 et 29 août 1795. (Cahier 12, p. 1).

14 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle le chemin royal de front et les routes du bas de la Baie-Saint-Paul, en la paroisse de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, dans le comté de Northumberland. (Cahier 12, p. 6).

15 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe, règle et ordonne la construction d'un pont sur la rivière du Gouffre, en la paroisse de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, vers le haut de la dite paroisse, au lieu appelé le Cap-Martin, dans le comté de Northumberland. (Cahier 12, p. 11).

26 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle partie du chemin royal de front et des routes de sortie de la concession du lac Saint-Charles, en la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, dans le comté de Québec. (Cahier 12, p. 15).

26 août 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-reau qui fixe et règle dans la ligne seigneuriale les fiefs Saint-Gabriel et Saint-Ignace, et un chemin royal de front pour la concession au-dessus de la dite route, en la paroisse

de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, dans le comté de Québec. (Cahier 12, p. 18).

2 septembre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle les travaux de la route du village dit de l'Enfant-Jésus, en la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 27).

3 septembre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle partie du chemin royal de front du village Saint-François, en la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 30).

5 septembre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle les travaux du pont situé sur le chemin royal de front de la terre de Basile Belisle, sur le premier rang des concessions de la paroisse de Saint-Joseph-de-Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 32).

9 septembre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle une côte sur le côté est de la rivière Jacques-Cartier pour l'usage du pont sur la dite rivière, en la paroisse de Saint-François-de-Sales de la Pointe-aux-Trembles, comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 34).

23 septembre 1801.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front et la route de sortie du troisième rang des concessions du nord de la rivière Etchemin appelée la concession de Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 39).

5 octobre 1801.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et

règle le chemin royal de front de la première concession du côté nord-est de la rivière Etchemin, depuis la ligne seigneuriale, entre les fiefs Joliette et Lauzon, jusqu'à la terre de Jean James en la seigneurie de Lauzon, dans la paroisse Saint-Henri, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 43).

13 octobre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin royal de front et les routes de sortie des concessions ou villages de Sainte-Claire et Sainte-Thérèse, dans le fief et seigneurie Joliette, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 47).

20 octobre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle un chemin royal de front sur les concessions de Saint-Pierre et Saint-Claude, et de là jusqu'aux townships de Stoneham et Tewkesbury, en la paroisse de Charlesbourg, comté de Québec. (Cahier 12, p. 51).

4 novembre 1801.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau et de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle une route de sortie dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester, à prendre du chemin royal de front, actuellement réglé, dans la susdite paroisse, jusqu'au township de Broughton. (Cahier 12 p. 57).

16 février 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau en exécution du jugement de la Cour de Sessions de Quartier. (Cahier 12, p. 62).

22 juin 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et

règle un chemin de front pour la concession appelée la côte Saint-Ignace, en la paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec, et une route pour aller de la dite concession et celle du Cap-Rouge à l'église de Sainte-Foy. (Cahier 12, p. 63).

23 juin 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin de front pour la seconde concession de Saint-Romain, sur le fief Saint-Ignace, et du Petit-Saint-Antoine, sur le fief Saint-Gabriel, paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, dans le comté de Québec. (Cahier 12, p. 67).

23 juin 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle les chemins de front et les routes de sortie de la concession de Saint-Raphaël et du lieu nommé La Savanne, en la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, dans le comté de Québec. (Cahier 12, p. 70).

23 juin 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin de front et une route de sortie pour les deux premières concessions dites de la Montagne à Bonhomme, sur le fief de Gaudarville, dans la paroisse Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, comté de Québec. (Cahier 12, p. 75).

30 juin 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin de front du premier rang des concessions de la seigneurie Cugnet ou Saint-Etienne, en la paroisse Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, dans le comté de Dorchester, et un passage à gué sur la rivière de la Chaudière pour la même seigneurie. (Cahier 12, p. 79).

8 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin de front du premier rang des concessions de la seigneurie Vaudreuil, du côté sud-ouest de la rivière Chaudière, depuis le moulin jusqu'à la ligne seigneuriale entre la dite seigneurie et la seigneurie Grant, en la paroisse de Saint-François de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester. (Cahier 12 p. 83).

8 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin de front pour le premier rang des concessions des fiefs Grant et de l'Isle, en la paroisse de Saint-François de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 86).

8 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin de sortie pour le township de Dorset et le township de Shenley, maintenant en la paroisse de Saint-François de la Nouvelle-Beauce, partie dans le comté de Dorchester et partie dans le comté de Buckingham. (Cahier 12, p. 93).

19 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui change partie du chemin de front de la concession appelée la Grilade, en la seigneurie de Lauzon, paroisse Saint-Henri, dans le comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 95).

20 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle une route de sortie pour certaines terres et prairies situées au-dessus du second rang des concessions du sud de la rivière Boyer, au lieu nommé le Bras, en la seigneurie

de Beaumont, paroisse Saint-Charles, dans le comté de Hertford. (Cahier 12, p. 98).

20 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin de front du sixième rang des concessions du fief et de la paroisse Saint-Michel, dans le comté de Devon, et une route de sortie pour le même rang. (Cahier 12, p. 102).

24 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe, règle et change en partie le chemin de front de la première concession de la paroisse Sainte-Anne, et du côté sud-est de la Rivière-Ouelle, en la paroisse de Notre-Dame de Liesse, comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 119).

26 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle une route de sortie pour la concession du Mississipi, en la seigneurie de l'Islet du Portage, paroisse Saint-André, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 106).

26 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin pour conduire au moulin banal de la rivière des Caps, en la paroisse Saint-André, comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 109).

27 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle partie du chemin de front du deuxième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 113).

27 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle partie du chemin de front et une route pour le qua-

trième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 116).

29 juillet 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui change le chemin de front du troisième rang des concessions de la seigneurie Vincelotte, depuis la ligne du nord-est de la dite seigneurie jusqu'à la terre du domaine, et fixe et règle une route de sortie pour le même troisième rang, en la paroisse du Cap-Saint-Ignace, dans le comté de Devon. (Cahier 12, p. 125).

9 août 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle un chemin pour conduire au moulin banal de la seigneurie de Lauzon, situé dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 130).

9 août 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin de front des villages appelés le Grand Village et Viscontent, dans la seigneurie de Lauzon, paroisse Saint-Nicolas, comté de Dorchester. (Cahier 12, p. 132).

10 août 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui fixe et règle le chemin de front de la partie nord-est du deuxième rang des concessions de la paroisse et seigneurie de Sainte-Croix, dans le comté de Buckingham. (Cahier 12, p. 137).

13 septembre 1802.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin de front du troisième rang des concessions

de la seigneurie des Grondines, depuis la Savanne, en allant au sud-ouest jusqu'au domaine de la dite seigneurie, en la paroisse Saint-Charles, comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 140).

16 septembre 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui change partie du chemin de front du deuxième rang des concessions de la seigneurie de Deschambault, paroisse Saint-Joseph, dans le comté de Hampshire. (Cahier 12, p. 143).

25 octobre 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau et de Jean-Thomas Taschereau qui rejettent la requête des sieurs Joseph Corriveau et Germain Blondeau et de leurs constituants, tendante à changer la route dite à Bouchard dans la paroisse de Saint-Vallier, et la requête du sieur Louis Bellefleur et de ses constituants, tendante à changer partie du chemin de front du premier rang de la susdite paroisse de Saint-Vallier, dans le comté de Hertford. (Cahier 12, p. 146).

3 novembre 1802.

Rapport de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau à Son Excellence le lieutenant-gouverneur sur les endroits où un ou deux ponts peuvent être érigés avec le plus d'avantages, sur la rivière du Sud, dans la paroisse de Saint-Thomas, comté de Devon. (Cahier 12, p. 151).

1er décembre 1802.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau et de Jean-Thomas Taschereau qui changent le chemin de front de la paroisse de Saint-Thomas, en la seigneurie de la Rivière-du-Sud, dans le comté de Devon, depuis l'église de la dite paroisse en allant au sud-ouest,

jusqu'à la terre de François Thivierge. (Cahier 12, p. 157).
7 mars 1803.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour former une dixième division dans la paroisse de Charlesbourg. (Cahier 12, p. 168).

29 avril 1803.

Ordre de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau pour la réparation des chemins envoyé à tous les inspecteurs et sous-voyers. (Cahier 12, p. 168).

20 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui règle par qui seront faits à l'avenir les travaux de partie de la route communément appelée la route à Bouchard, en la paroisse Saint-Vallier, comté de Hertford, et par qui seront faits les travaux de la route qui fait communiquer du chemin de front du premier rang de Saint-Vallier à l'église paroissiale. (Cahier 12, p. 169).

21 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui règle par qui seront faits, réparés et entretenus les ponts du deuxième rang des concessions de la paroisse Saint-Jean Port-Joli, dans le comté de Devon. (Cahier 12, p. 173).

22 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle partie du chemin de front du troisième rang des concessions du fief la Pocatière, en la paroisse Sainte-Anne-du-Sud, dans le comté de Cornwallis, et une route de sortie sur le même fief pour le troisième rang de la même paroisse. (Cahier 12, p. 175).

23 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui rejette la demande des sieurs Augustin Voisine, Pierre Dumont

et Alexandre Charette, tendante à changer partie du chemin de front du deuxième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 12, p. 181).

24 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle une route de sortie pour le troisième rang des concessions de la rivière des Caps, paroisse Saint-André, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 13, p. 1).

25 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle les travaux des quatorze arpents de chemin appelé communément la route du Moulin qui servent à la jonction du chemin de front de la partie sud-ouest du deuxième rang des concessions de la paroisse Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 13, p. 3).

25 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle un chemin de front et une route de sortie pour la partie nord-est du troisième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis. (Cahier 13, p. 6).

25 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui fixe et règle le chemin de front de la partie sud-ouest du quatrième rang des concessions de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis, et un bout de route pour le même rang. (Cahier 13, p. 9).

30 juin 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui rejette la requête de Paschal Taché, Antoine Lebel père, Bernard Dubergès et autres pour faire régler comme che-

min la route communément appelée la route du Moulin, en la paroisse Saint-Louis de Kamouraska, dans le comté de Cornwallis, et aussi la requête de Joseph Roy dit Voisine, Antoine Morel et Jean-Baptiste Lurette pour faire régler et faire entretenir comme route de sortie partie du susdit chemin communément appelé la route du Moulin. (Cahier 13, p. 12).

6 octobre 1803.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui règle les travaux du pont sur le chemin de front de la terre de Henry Germain au premier rang des concessions de la paroisse de Deschambault, dans le comté de Hampshire. (Cahier 13, p. 15).

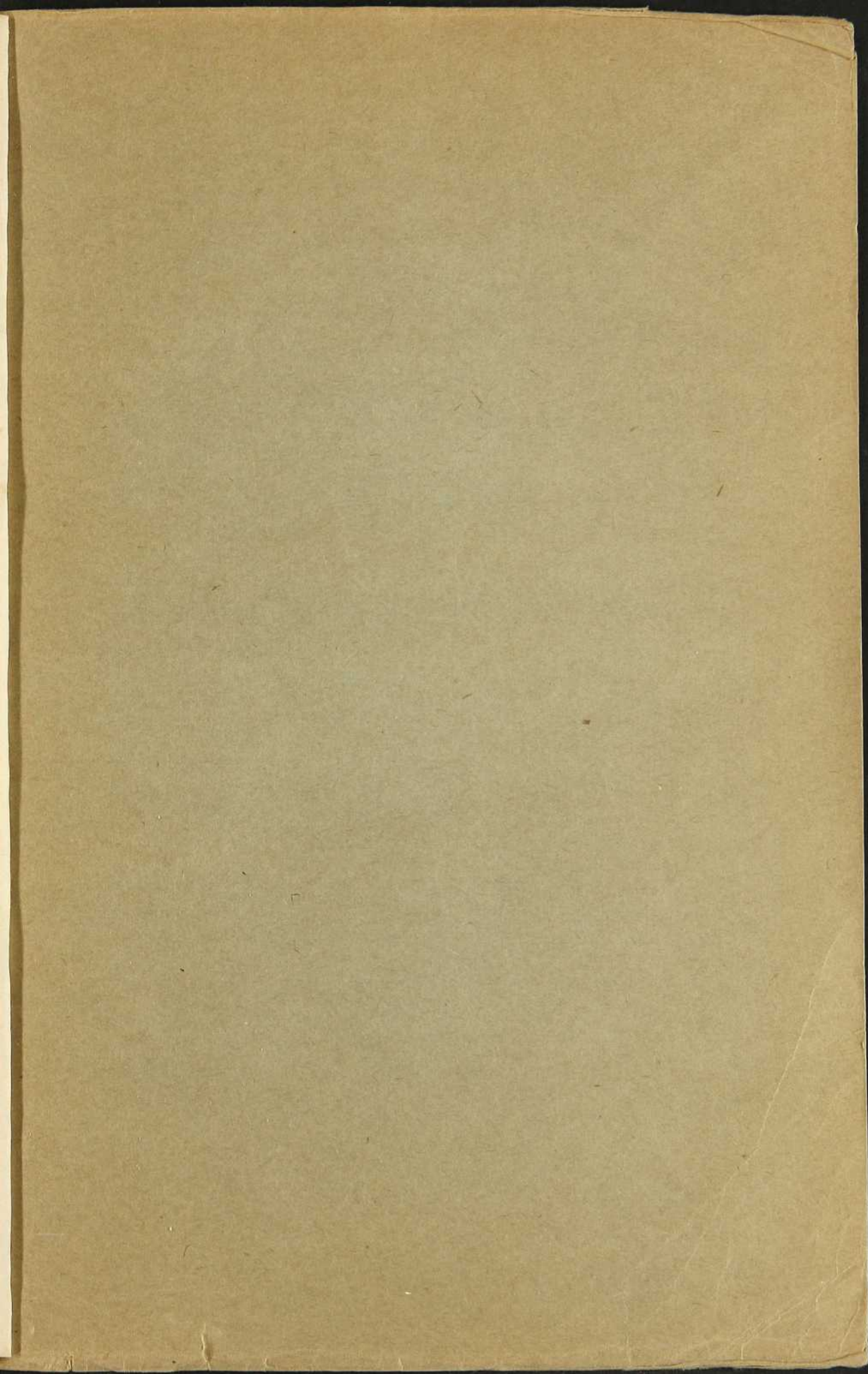
6 octobre 1803.

Procès-verbal de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui autorise et règle une route de sortie dans la ligne seigneuriale des fiefs et seigneuries de Deschambault et Portneuf, pour le deuxième rang des concessions des dits fiefs et seigneuries, dans le comté de Hampshire. (Cahier 13, p. 17).

27 octobre 1803.

Procès-verbal de Jean-Thomas Taschereau qui rejette la requête de Jacques Legaré, Mathieu Tessier dit Laplante, Pierre Bédard, Charles Geneste et Jacques Angers du 23 mai 1803 pour faire fixer et régler une route de sortie pour les concessions de la Montagne à Bonhomme, depuis la terre de Jacques Legaré à aller au chemin de front des dites concessions de la Montagne à Bonhomme, dans les paroisses de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, dans les comtés de Québec et de Hampshire. (Cahier 13, p. 19).

FIN DU PREMIER VOLUME



BNQ



000 159 866